Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

114e année

20 novembre 1982

No 47

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
20 novembre 1982
No 47

Sommaire

Associations coopératives, Loi sur les 8740
Avis divers 8741
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 8743
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 8744
Compagnies, Loi sur les 8711-8752
Compagnies étrangères, Loi sur les 8738
Compagnies minières, Loi sur les 8757
Curatelle publique, Loi sur la 8758
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 8739
Demande(s) à la Législature 8759
Liquidation des compagnies, Loi sur la 8761
Ministères, Avis concernant les 8761
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 8739
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 8765
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les 8765
Soumissions, Demandes de 8766
Syndicats professionnels, Loi sur les 8774
Vente(s) par shérif 8774
Vente(s) pour taxes 8792

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1982

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales:
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec »

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements:

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à:

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ANDOVER CONSTRUCTION INC. 1232-5122	CONSTRUCTIONS ANDOVER INC.	66 04 15
LE CLUB DES ACCIDENTÉS CÉRÉBROVASCULAIRES DE MONTRÉAL INC. *MONTRÉAL STROKE CLUB INC.* 1646-5460	ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS CÉRÉBRO-VASCULAIRES DE MONTRÉAL INC.	80 09 05
FANTINO & MONDELLO LTD. 1114-3856	FANTINO & MONDELLO LTÉE	49 04 08
FRANCES-LEE INVESTMENT CORP. 1260-9897	CORPORATION D'INVESTISSEMENTS FRANCES-LEE *FRANCES-LEE INVESTMENT CORP.*	71 12 30
LE GROUPE USI QUÉBEC INC. ..... *USI QUÉBEC GROUP INC.* 1115-3673	USI CANADA INC.	62 12 18
I.C.G. GASBEC INC. 1333-7936	ICG GAZ LIQUIDE LTÉE	73 06 30
WILSON MACHINE CO. LIMITED 1127-4263	MACHINERIE WILSON CIE LTÉE ..... *WILSON MACHINE CO. LIMITED*	1924 01 12
MAINTENANCE INGETEC INC. 1344-4336	INGETEC, EXPERTS-CONSEILS EN BÂTIMENT INC.	73 10 26
LES PRODUCTIONS MARILLAC 1852-0031	LES PRODUCTIONS MARILLAC INC.	81 11 18
THORNHILL PARK ASSOCIATION 1279-0234	ASSOCIATION DU PARC THORNHILL	49 07 20

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
B.N.T. PROMOTIONS INC. 1239-4904	71 12 28	39, rue de Genève, Candiac
BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTSIC INC. 1501-2420	75 12 03	740, Montpellier, local 803, Saint-Laurent
LA COMPAGNIE DE COMMERCE ET D'INSPECTION GUENDA INC. 1336-6489	73 02 01	1010, de la Gauchetière ouest, Montréal
CONDEV INC. 1475-4022	77 03 18	1640, rue Latour, Saint-Hubert
LES CONSTRUCTIONS JEAN-LOUIS POULIN INC. 1353-1371	70 09 02	15600, 10e Avenue, Saint-Georges
GESTION FORRAI INC. 1477-4434	77 05 10	2593, Argenson, Sherbrooke
L'UNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES 1511-0984	78 02 16	925, chemin Saint-Louis, Québec
LES MINES GOLDCOP LIMITEE 1263-5504	71 06 15	400, rue Desnoyers, local 915, Laval
NEIL PEARSON INC. 1351-3239	73 12 07	3285, boul. Cavendish, Montréal
CAMILLE ROY ET FILS LIMITEE 1333-3117	72 11 09	481, rue Brien, Laurentides
SABE-ROC INC. 1282-6632	71 08 12	1987, boulevard Sacré-Coeur, Dolbeau
SIGNALISATION OCTA INC. 1358-5948	74 08 15	171, Tailhandier, Boucherville

25481-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES AFFICHES DE DRUMMOND INC. 1474-0948	77 02 10	4
ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE AMIANTE 1854-9444	82 02 16	9
B.N.T. PROMOTIONS INC. 1239-4904	71 12 28	4
BYCODO INC. 1356-1881	74 05 01	3
LE CLUB DE CROQUET DE ST-ISIDORE INC. 1250-3785	59 07 03	10
J. FAGEN & FILS INC. 1131-1362	69 04 30	3
LUTFY LTEE 1114-7741	45 04 30	4
SERMAT LTEE 1283-9197	69 10 02	3

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Correction des lettres patentes (Article 12)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
ASSOCIATION DES STOMISÉS DE DE LA MAURICIE 1858-7972	82 06 21	82 11 01	Corrigeant la valeur des biens immobiliers

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AGENCES PIERRE SAINSOT INC. 1279-8989	63 02 15	82 11 26
CHÂTEAUGUAY SUPERTEST SERVICE STATION LTD. 1245-6257	70 11 25	82 11 26
CLUB DE MOTO T.E.C. LA TUQUE INC. 1471-1832	76 10 29	82 11 20
CONSTRUCTIONS BOUFFARD & FILS INC. 1624-4824	78 03 15	82 11 19
LA CORPORATION MARY GOODMAN 1263-7096	59 09 08	82 11 26
CULTURE LUCE INC. 1634-0507	79 02 23	82 11 20
DEVELOPMENT PLATEAU ST. JANVIER INC. 1268-0138	59 01 24	82 11 26
DISTRIBUTEUR DE COUVRE-PLANCHERS CITADELLE INC. 1639-8604	79 10 23	82 11 26
ÉDITIONS DES ALIZÉS 1641-6919	80 03 24	82 11 20
ENTREPRISES GIROMA INC. 1366-0683	75 08 11	82 11 20
GEORGIAN DEVELOPMENTS LTD. 1262-5851	59 08 10	82 11 19
HÔTEL LAFAYETTE MONTRÉAL INC. 1122-4615	62 06 07	82 11 26
KIRAKO LTD. 1313-3780	62 09 11	82 11 13
LUREMAR INC. 1273-0750	65 07 13	82 11 26
THE MILLER CLOTHING MFG. CO. LTD. 1114-8095	51 11 15	82 11 26
MONT-LAURIER JOURNAL, INC. 1269-2018	56 05 01	82 11 26
NATIONAL YO-YO & BO-LO COMPANY LTD. 1239-7634	64 09 15	82 11 20

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
PLOMBERIE CARON INC. 1124-0538	59 06 25	82 11 26
RÁD-MED INC. 1330-6444	73 06 08	82 11 26
RUSSOCAR QUÉBEC INC. 1644-4200	80 05 09	82 11 20
SERVICES ADMINISTRATIFS D.G.C. INC. 1366-3794	75 07 29	82 11 26
LES SERVICES CASTOR INC. 1111-1374	60 08 30	82 11 26
SHUCHAT FRANCHISES (DRUMMONDVILLE) INC. 1216-7839	71 08 16	82 11 26
SILVER DISTRIBUTORS INC. 1125-5981	55 09 30	82 11 26
JEAN-GUY TESSIER LIMITÉE 1135-8926	65 11 04	82 11 20
THIRTY SIX DEVELOPMENTS LTD. 1284-4171	59 02 18	82 11 20

25481-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
AMEUBLEMENTS LE KANGOUROU INC. 1634-7403	79 03 19	5085, boulevard des Forges, Trois-Rivières
CLUB REGIONAL VAUDREUIL DE PATINAGE DE VITESSE INC. 1850-1338	81 09 09	21, rue Saint-Joseph, Vaudreuil
FONDATION ROLAND ET GERMAINE PLANTE 1857-9375	82 05 25	5255, avenue Decelles, Montréal
LISS HOLDINGS LTD. 1302-0052	64 07 15	3480, rue Ashby, Saint-Laurent

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LUXUS IMPORTERS LTD. 1267-1251	63 09 09	3480, rue Ashby, Saint-Laurent
LES MINES GOLDCOP LIMITEE 1263-5504	71 06 15	195, Promenade-des-Îles, local 205, Laval
PATROUILLE SUR SKI ST-JEAN INC. 1268-2571	69 12 05	5425, rue Viau, Montréal
ROVER LTD. 1128-1888	61 10 16	3480, rue Ashby, Saint-Laurent
STUDIO PHOTO NAPOLI INCORPOREE 1508-7448	77 11 18	9658, boulevard Saint-Michel, Montréal
LES VETEMENTS ANTHONY EDWARD LTEE 1352-5159	74 02 15	5, place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
BAILLARGEON, BRETON & ASSOCIÉS INC. 1476-4831	77 04 13	82 10 27	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS B.B.E.A. INC.
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'ANCIENNE-LORETTE INC. 1462-7889	75 10 28	82 10 26	Des dispositions
CLUB SARCELLE DE ST-MÉTHODE INC. 1283-4867	71 12 31	82 10 06	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
FONDATION MARC GOULET INC. 1847-9154	81 06 30	82 10 06	Des objets
FONDS GABRIELLE ROY 1851-6708	81 11 02	82 10 12	Des objets
GARDERIE LA BERGERIE INC. 1854-2415	82 01 20	82 10 28	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: 5.
GARDERIE LA BOURGEONNIÈRE INC. ... 1854-2399	82 01 20	82 10 28	Du nombre des administrateurs: 5

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
GARDERIE LA POUSSINIÈRE INC. 1854-2407	82 01 20	82 10 28	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: 5.
OTTAWA RIVER OUTFITTERS LIMITED . 1195-8220	65 07 12	82 10 25	De la dénomination sociale: POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE OTTAWA INC.

25481-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1861-5229 QUÉBEC INC. 1861-5229	82 10 21	Montréal
1862-1375 QUÉBEC INC. 1862-1375	82 10 25	Québec
1862-4569 QUÉBEC INC. 1862-4569	82 10 21	Québec
1862-4692 QUÉBEC INC. 1862-4692	82 10 21	Rimouski
1862-4700 QUÉBEC INC. 1862-4700	82 10 21	Rimouski
1862-4767 QUÉBEC INC. 1862-4767	82 10 22	Montréal
1862-4874 QUÉBEC INC. 1862-4874	82 10 25	Montréal
1862-4965 QUÉBEC INC. 1862-4965	82 10 25	Laval
1862-4973 QUÉBEC INC. 1862-4973	82 10 25	Montréal
1862-5137 QUÉBEC INC. 1862-5137	82 10 27	Québec
1862-5145 QUÉBEC INC. 1862-5145	82 10 27	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1862-5186 QUÉBEC INC. 1862-5186	82 10 27	Québec
1862-5194 QUÉBEC INC. 1862-5194	82 10 27	Québec
1862-5202 QUÉBEC INC. 1862-5202	82 10 28	Arthabaska
1862-5251 QUÉBEC INC. 1862-5251	82 10 28	Québec
1862-5335 QUÉBEC INC. 1862-5335	82 10 29	Montréal
1862-5343 QUÉBEC INC. 1862-5343	82 10 29	Montréal
1862-6135 QUÉBEC INC. 1862-6135	82 10 25	Québec
1862-6283 QUÉBEC INC. 1862-6283	82 10 26	Beauharnois
1862-6366 QUÉBEC INC. 1862-6366	82 10 27	Montréal
1862-6374 QUÉBEC INC. 1862-6374	82 10 27	Saint-Hyacinthe
1862-6382 QUÉBEC INC. 1862-6382	82 10 27	Saint-Hyacinthe
1862-6408 QUÉBEC INC. 1862-6408	82 10 27	Montréal
1862-6416 QUÉBEC INC. 1862-6416	82 10 27	Montréal
1862-6424 QUÉBEC INC. 1862-6424	82 10 27	Roberval
1862-6861 QUÉBEC INC. 1862-6861	82 10 28	Beauharnois
1862-6994 QUÉBEC INC. 1862-6994	82 10 29	Montréal
1862-8008 QUÉBEC INC. 1862-8008	82 10 29	Montréal
1862-8016 QUÉBEC INC. 1862-8016	82 10 29	Montréal
1862-8024 QUÉBEC INC. 1862-8024	82 10 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
A.F. ÉCONOMIQUE AUTO INC. 1862-6721	82 10 28	Terrebonne
ADMINISTRATION INDUSTRIELLE DE MONTRÉAL LTÉE 1862-6762	82 10 28	Montréal
AGENCE ARTISTIQUE SELECT INC. 1862-5350	82 10 29	Drummond
L'AMI DE LA FERME LAITIÈRE INC. 1862-6481	82 10 27	Iberville
LES AMUSEMENTS LOVETT & LAVOIE INC. 1862-5244	82 10 28	Québec
ASSOCIÉS-DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS EN ALIMENTATION (RICHELIEU - ST-HYACINTHE) INC. 1862-4775	82 10 22	Saint-Hyacinthe
LES ASSURANCES FRANÇOIS BOUCHARD INC. 1862-6192	82 10 26	Bedford
LES ASSURANCES GAGNON, LAMONTAGNE & ASSOCIÉS INC. 1862-4213	82 10 19	Chicoutimi
AUBERGE DES SABLONS INC. 1862-5020	82 10 25	Saguenay
AUTOBUS GERMAIN GIRARD INC. 1862-4593	82 10 21	Roberval
AUTOBUS SHAWINIGAN-GRAND'MÈRE-SAINT-GEORGES INC. 1862-6754	82 10 28	Saint-Maurice
AUTOMOTEUR F.D. (1982) INC. 1862-6747	82 10 28	Montréal
BAR SALON DE L'HÔTEL MODERNE INC. 1862-4791	82 10 22	Rouyn-Noranda
J. E. BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE 1862-5178	82 10 27	Québec
MOZART BERGERON INC. 1862-5319	82 10 29	Québec
LA BOISERIE DELSON INC. 1862-4353	82 10 20	Longueuil
JACQUELINE BOUCHARD INC. 1862-6838	82 10 28	Mingan
MAURICE BOUCHARD SILENCIEUX INC. 1862-4676	82 10 21	Saint-Maurice
BOUCHERIE DES HALLES DE STE-FOY INC. 1862-5368	82 10 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BOUTIQUE MODEBEC INC. 1862-5061	82 10 26	Longueuil
BOUTIQUE ROBERT CHANDAILS T-SHIRTS & JEANS INC. 1862-4734	82 10 20	Longueuil
LES BREUVAGES MINI POP INC. 1862-6812	82 10 28	Terrebonne
ÉTHIER BRISEBOIS INC. 1862-4304	82 10 20	Montréal
LE CASSE-CROÛTE MINI-CHEF INC. 1862-1276	82 10 22	Québec
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE À LA RUCHE INC. 1862-4163	82 10 19	Saint-François
CIE ROLSA INC. 1862-6515	82 10 27	Laval
CLAUDAL TAXI INC. 1862-4916	82 10 25	Longueuil
CLINIQUE MAGNÉTO-THÉRAPIE DE MONTRÉAL INC. 1862-6853	82 10 28	Montréal
LA COMPAGNIE DE BOIS JABCO INC. *JABCO LUMBER COMPANY INC.* 1862-6036	82 10 25	Montréal
LA COMPAGNIE DE GESTION C.M.S. INC. 1862-6051	82 10 25	Joliette
CONFISERIE LEBLANC INC. 1862-4783	82 10 22	Saint-Maurice
CONSTRUCTION JACQUES TELLIER INC. 1862-4684	82 10 21	Joliette
LES CONSTRUCTIONS C.S.L. INC. 1862-2977	82 10 18	Chicoutimi
LES CONSTRUCTIONS DIDO INC. 1862-2365	82 10 13	Beauharnois
LES CONSTRUCTIONS P.-E. LALIBERTÉ INC. 1862-4619	82 10 21	Québec
LES CONSTRUCTIONS SANAJIT INC. 1862-6127	82 10 25	Abitibi
LA CORPORATION D'ÉNERGIE INSULKING (QUÉBEC) LTÉE 1862-6713	82 10 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES COUPE-FROID DE L'ESTRIE INC. 1862-6184	82 10 26	Bedford
COUPE-FROID PRIMA INC. 1862-1151	82 10 20	Québec
CUNNINGHAM-LIMP QUÉBEC LTÉE 1862-4718	82 10 21	Québec
D.M. INSTALLATION DE PISCINES INC. 1862-6010	82 10 25	Longueuil
DÉGÈLEMENT GOUDREAU INC. 1862-5285	82 10 28	Québec
DÉNEIGEMENT FORTIN & DROUIN INC. 1862-5111	82 10 27	Beauce
DÉPANNEUR G. & S. TOUGAS INC. 1862-6341	82 10 27	Iberville
DÉPANNEUR LA PROVIDENCE INC. 1862-1391	82 10 25	Saint-Hyacinthe
ROMÉO DÉSILETS INC. 1862-4932	82 10 25	Longueuil
DESJARDINS, BOUSQUET & CIE INC. 1862-6002	82 10 25	Joliette
DISRAELI SPORTS INC. 1862-5301	82 10 28	Frontenac
DISTRIBUTION STE-FOY (1982) LTÉE 1862-6390	82 10 27	Saint-Hyacinthe
LES DISTRIBUTIONS A.P.F. LTÉE 1862-1318	82 10 22	Kamouraska
DISTRIBUTIONS CA-JOU INC. 1862-4981	82 10 25	Richelieu
DUOMICHE INC. 1862-5210	82 10 28	Saint-François
ÉCURIE SERGE ET RÉAL TURENNE INC. 1862-6200	82 10 25	Joliette
LES ÉDITIONS BEAU-BOURG INC. 1862-5012	82 10 25	Québec
ÉLECTRIQUE M.V. INC. 1862-4841	82 10 22	Québec
ÉLECTRO MAIL INC. 1862-5103	82 10 27	Saguenay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ÉNERGICAN LTÉE 1862-6770	82 10 26	Joliette
LES ENTREPRISES COFFRE CONCEPT INC. 1862-6697	82 10 27	Québec
LES ENTREPRISES DE COMMERCE MIGLIARA INC. *MIGLIARA BUSINESS ENTERPRISES INC.* 1862-6705	82 10 28	Montréal
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GÉNÉRALE BEAU ROY INC. 1862-1292	82 10 22	Québec
LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION MALENFANT INC. 1862-5277	82 10 28	Québec
ENTREPRISES DÉZIEL DEA INC. 1862-6101	82 10 25	Gaspé
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MAURICE CHARBONNEAU INC. 1862-4635	82 10 21	Labelle
ENTREPRISES HORTICOLES BASIGNAC LTÉE 1862-4643	82 10 21	Rouyn-Noranda
LES ENTREPRISES MICOSI INC. 1862-6028	82 10 25	Saint-Maurice
LES ENTREPRISES MULTI J.A. INC. 1862-6531	82 10 27	Laval
ÉPICERIE D.N. INC. 1862-6937	82 10 28	Bedford
ÉQUIPEMENT DE FORAGE ABITIBI INC. 1862-4809	82 10 22	Terrebonne
FAGUY MONDOUX INC. 1862-1060	82 10 19	Québec
FAUX CADRES JACLOR (1982) INC. 1862-6465	82 10 27	Joliette
FERME DF (1982) INC. 1862-4668	82 10 21	Roberval
FERME LÉO PAUL CAMPEAU ET FILS INC. 1862-6879	82 10 28	Beauharnois
LES FILMS DE L'ESQUIF INC. 1862-4825	82 10 22	Québec
FLAMBOIS LTÉE 1862-1342	82 10 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FLEURISTE ST-CÉSAIRE INC. 1862-6275	82 10 26	Saint-Hyacinthe
FORME TEE-SHIRT INTERNATIONALE INC. *TEE-SHIRT FORM INTERNATIONAL INC.* 1862-5095	82 10 27	Québec
GARAGE A. & R. LAROCHE INC. 1862-6218	82 10 25	Longueuil
GARAGE B. LÉGARÉ & FILS INC. 1862-4627	82 10 21	Terrebonne
GARAGE YVES BERGERON INC. 1862-5327	82 10 29	Trois-Rivières
GESTION BELLAVANCE DURAND LTÉE 1862-5160	82 10 27	Québec
GESTION CLAUDE BRASSARD INC. 1862-6077	82 10 25	Chicoutimi
GESTION CONDOVA INC. 1862-5376	82 10 29	Québec
GESTION D. BABIN INC. 1862-6150	82 10 26	Bonaventure
GESTION D.S. 50 INC. 1862-5228	82 10 28	Québec
GESTION DE VIL INC. 1862-4890	82 10 22	Québec
GESTION FELMA INC. 1862-5004	82 10 25	Québec
GESTION FERMA INC. 1862-6234	82 10 25	Montréal
GESTION G.M.M. INC. 1862-6168	82 10 26	Terrebonne
GESTION GILLES PROVENCHER INC. 1862-6499	82 10 27	Frontenac
GESTION J.F. INC. 1862-6507	82 10 27	Frontenac
GESTION J.L. MALOUIN INC. 1862-1367	82 10 25	Québec
GESTION JACQUES CROTEAU INC. 1862-4817	82 10 22	Saint-Maurice
GESTION JEAN-CLAUDE BESNARD INC. 1861-5278	82 10 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION LISIRO INC. 1862-1268	82 10 22	Québec
GESTION M. CHAREST INC. 1862-4403	82 10 20	Arthabaska
GESTION MILMONDE INC. 1862-1359	82 10 25	Québec
GESTION NORLY INC. 1862-1284	82 10 22	Québec
GESTIONS DIFLAN INC. 1862-5392	82 10 29	Frontenac
GIGAU AUTO INC. 1862-6259	82 10 26	Montréal
HARAS DE FRESNIÈRE INC. 1862-6317	82 10 26	Laval
IMAGES V INC. 1860-2243	82 08 02	Terrebonne
LES IMMEUBLES ASSELIN ET PERREAULT INC. 1862-5046	82 10 26	Laval
LES IMMEUBLES FRANCE POULIN INC. 1862-5087	82 10 27	Frontenac
IMPRIMERIE A. GARNEAU INC. 1862-6549	82 10 27	Québec
LES INDUSTRIES P.D.R. INC. 1862-4999	82 10 25	Saint-Hyacinthe
LABORATOIRE DE COSMÉTOLOGIE DU QUÉBEC INC. 1860-6418	82 08 20	Québec
LABORATOIRE DENTAIRE LAVAL INC. 1862-4742	82 10 22	Laval
ANDRÉ LATOUR & ASSOCIÉS INC. 1862-6523	82 10 27	Terrebonne
LAURIER 113 INC. 1862-2415	82 10 13	Montréal
J.L. LEMIEUX & FILS INC. 1862-1383	82 10 25	Montmagny
LÉVEILLÉ ET ASSOCIÉS (QUÉBEC) INC. 1862-6986	82 10 29	Québec
MAGASIN GIVIA INC. 1862-6325	82 10 26	Témiscamingue

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
MAGCO INC. 1862-5079	82 10 26	Québec
MARCEAU POUR ENFANTS, INC. 1862-6358	82 10 27	Montréal
MARCHÉ MONTPELLIER LTÉE 1862-6044	82 10 25	Hull
MATÉRIAUX DE LA DAME DE BELOEIL LTÉE 1862-5053	82 10 26	Saint-Hyacinthe
MERCI BON COUT INC. 1862-4866	82 10 25	Montréal
MICRO INFORMATIQUE PROFESSIONNELLE MIP INC. 1862-6978	82 10 29	Montréal
LA MONTGOLFIÈRE RE/MAX INC. 1862-4908	82 10 25	Laval
LES MOULÉES B.P. INC. 1862-6887	82 10 28	Saint-Hyacinthe
NORFRUIT INC. 1862-5269	82 10 28	Roberval
PÊCHERIES ATLANTIQUES DU QUÉBEC INC. 1862-5038	82 10 25	Montréal
PESTI PRO INC. 1862-4577	82 10 21	Longueuil
LES PLACEMENTS CANDEBEC INC. 1862-6226	82 10 25	Montréal
LES PLACEMENTS MARCEL BÉRARD INC. 1862-6895	82 10 28	Trois-Rivières
PLACEMENTS MAXIME INC. 1862-6960	82 10 29	Laval
LES PLACEMENTS MICHEL GRAVEL INC. 1862-6085	82 10 25	Chicoutimi
LES PLACEMENTS R.E.L. INC. 1862-6903	82 10 28	Québec
LES PLACEMENTS ROYMY INC. 1862-6432	82 10 27	Joliette
LES PLIAGES MASKINONGÉ INC. 1862-4957	82 10 25	Trois-Rivières
PLOMBERIE & GICLEURS GUILCO INC. 1862-5152	82 10 27	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AU POINT SERVICE TÉLÉPHONIQUE K.R.T.-RIMOUSKI INC. 1862-4833	82 10 22	Kamouraska
PRINCIPE AUTOMOBILES INC. 1862-6242	82 10 26	Laval
LE PRO DU PINCEAU INC. 1862-4940	82 10 25	Trois-Rivières
LES PRODUCTIONS VIDÉOPHONIC INC. 1862-6267	82 10 26	Québec
PROMOTIONS GELMEC INC. 1862-5293	82 10 29	Roberval
RÉNOVATION BELLE-VILLE INC. 1862-1334	82 10 22	Québec
LES RESTAURANTS JOSEPH INC. 1862-6069	82 10 25	Longueuil
SALLE DE QUILLES AMOS INC. 1862-4726	82 10 22	Abitibi
SALON DE COIFFURE PLACE ST-LUC INC. 1862-4338	82 10 20	Roberval
SERVICE DE PONTS ROULANTS G.L. INC. 1861-9189	82 10 13	Québec
SERVICES D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES K & G LTÉE *K & G BUILDING MAINTENANCE SERVICES LTD.* 1862-4288	82 10 20	Montréal
SIDHABEC INC. 1862-6788	82 10 27	Montréal
SOGESPIERRE INC. 1862-6333	82 10 27	Montréal
SPORTS VERSAILLES INC. 1862-1326	82 10 22	Montréal
STATION-SERVICE DU FAUBOURG INC. 1862-1144	82 10 20	Québec
LE STÉRÉOPHILE INC. 1862-4759	82 10 22	Montréal
SYS-MIK INC. 1862-4858	82 10 22	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TÉLÉVISEUR SMITH (1982) INC. *SMITH T.V. SALES & SERVICE (1982) INC.* 1862-6952	82 10 29	Montréal
TRANSMISSION CLAUDE BREAULT (1982) INC. 1862-4924	82 10 25	Longueuil
TRANSPORT ANDRÉ LABELLE INC. 1862-6614	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT BÉNARD ET LAFORTUNE INC. 1862-6176	82 10 26	Longueuil
TRANSPORT BERNIÈRES INC. 1862-6689	82 10 27	Québec
TRANSPORT BERTHIER ROY INC. 1862-6663	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT DANIEL FRÉCHETTE INC. 1862-6671	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT JACQUES FRÉCHETTE INC. 1862-6564	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT JEAN-MARC BENOIT INC. 1862-6580	82 10 27	Iberville
TRANSPORT JEAN-MARC DESROCHERS INC. 1862-6598	82 10 27	Laval
TRANSPORT LIONEL VACHON & FILS INC. 1862-4601	82 10 21	Beauce
TRANSPORT MARIO VADEBONCOEUR INC. 1862-6655	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT MAURICE LACHAPELLE INC. 1862-6622	82 10 27	Richelieu
TRANSPORT PIERRE SENNEVILLE INC. 1862-6630	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT ROBERT BERTHELET INC. 1862-6556	82 10 27	Longueuil
TRANSPORT ROGER LALONDE INC. 1862-6572	82 10 27	Montréal
TRANSPORT STÉPHANE VAN DEN BREMT INC. 1862-6648	82 10 27	Laval
TRANSPORT WILLIAM BOUCHER INC. 1862-6606	82 10 27	Longueuil
TRANSPORTS CELLARD LTÉE 1862-4023	82 10 18	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TRÉPANIER & FILS (ROUYN) INC. 1862-4585	82 10 21	Rouyn-Noranda
TRIOPTO INC. 1862-4437	82 10 20	Montréal
VIDÉO MISSION 2001 INC. 1862-6929	82 10 28	Montréal
J.J. VIEL INC. 1862-4148	82 10 19	Saint-Hyacinthe
A. VINCENT INC. 1861-6987	82 09 27	Joliette

25481-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
RENÉ BOUCHER INC. 1240-2004	57 10 23	82 10 27	
CINÉMA OPÉRA INC. 1358-0006	74 07 22	82 10 21	GESTION MARC LAROCHE INC.
LA COMPAGNIE DE CARCAJOU LTÉE ... 1243-1185	61 02 22	82 10 27	
LES CONSULTANTS LAPOINTE, BEAUCHAMPS, REYNOLDS, CÔTÉ & DEROME INC. 1510-9416	78 02 03	82 10 26	
LES ENTREPRISES CODIAC INC. 1637-0710	79 06 15	82 10 26	
LES ENTREPRISES CUSSON ET PAULIN LTÉE 1346-1215	73 11 14	82 10 27	
LES ENTREPRISES I.S.P. INC. 1628-8029	78 08 04	82 10 26	
GESTION G.T.R. LTÉE 1264-4720	69 02 13	82 10 26	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LOCATION DE VÉHICULES NADEAU INC. 1214-1735	71 06 18	82 10 25	
BERTRAND LORD INC. 1463-8993	75 12 23	82 10 27	HORTIBEAUCE INC.
MACHINERIES AGRICOLES G.M.R. INC. 1634-1919	79 03 05	82 10 27	
MARCHÉ MODERNE LTÉE 1100-8471	53 08 14	82 10 27	
MOTEL-HÔTEL ROND-POINT INC. 1159-1310	61 03 24	82 10 27	
TOUSIGNANT & ASSOCIÉS INC. 1286-3999	69 01 23	82 10 26	

25481-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
LES ENTREPRISES BARNABÉ INC. 1862-8206	LES ENTREPRISES BARNABÉ INC. .. COMPO MEUBLE INC.	82 11 01	Québec
GEOFFRION, LECLERC INC. 1862-8495	GEOFFRION, LECLERC INC. ..... GRENIER, RUEL & CIE INC.	82 11 01	Montréal
MELANÇON, BOYER ET ASSOCIÉS INC. 1860-0072	LES ASSURANCES DORÉ, ARCHAMBAULT, BLOUIN, BOYER & ASSOCIÉS INC. MELANÇON, BOYER ET ASSOCIÉS INC. LA BERGERIE RAMBOUILLET INC.	82 08 02	Trois-Rivières
MOTEL-HÔTEL ROND-POINT INC. . 1862-8115	MOTEL-HÔTEL ROND-POINT INC. ... HÔTEL-MOTEL LE KÉBÉCOIS (1979) INC.	82 10 31	Québec
NORFRUIT INC. 1862-5418	LES FRUITS & LÉGUMES GAGNÉ & FILS INC. 1862-5269, QUÉBEC INC.	82 11 01	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
PLAZA MARIEVILLE INC. 1862-6945	PLAZA MARIEVILLE INC. ..... PROVOST EXPRESS & TRANSPORT INC. LES ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES L.P. INC.	82 11 01	Saint-Hyacinthe

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1846-6524 QUÉBEC INC. 1846-6524	81 06 01	82 10 21	1) De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CAPRICE INC. *CAPRICE ENTERPRISES INC.*; 2) du capital-actions.
1852-0205 QUÉBEC INC. 1852-0205	81 11 11	82 10 22	Du district: Saint-Hyacinthe
1853-6623 QUÉBEC INC. 1853-6623	81 12 29	82 10 27	De la dénomination sociale: LES AMBULANCES MALARTIC INC.
1854-0062 QUÉBEC INC. 1854-0062	82 01 12	82 10 28	De la dénomination sociale: ÉQUIPEMENTS LOURDS SYLIN INC.
1858-2858 QUÉBEC INC. 1858-2858	82 05 25	82 10 22	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES SYL-SAINT LTÉE
1858-6727 QUÉBEC INC. 1858-6727	82 06 09	82 10 25	De la dénomination sociale: STATION SERVICE CLAUDE VILLENEUVE INC.
1859-2667 QUÉBEC INC. 1859-2667	82 06 29	82 10 21	Du district: Terrebonne
1860-6871 QUÉBEC INC. 1860-6871	82 08 24	82 10 26	De la dénomination sociale: LES FILMS VISION 4 INC.
1861-5377 QUÉBEC INC. 1861-5377	82 09 27	82 10 27	De la dénomination sociale: MACLAV INC.
1861-6698 QUÉBEC INC. 1861-6698	82 09 24	82 10 25	De la dénomination sociale: GESTION LEMARMO INC.
AGENCE LES FLORALIES INC. 1647-0296	80 08 08	82 10 21	De la dénomination sociale: RESTAURANT DU MARCHÉ AUX PUCES 640 INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AIREAUTEC INC. 1230-5777	72 04 07	82 10 21	Du capital-actions
HENRIETTA ANTONY INC. 1128-9006	67 03 21	82 10 26	Du capital-actions
B.C. ÉLECTRONIQUE INC. 1221-9424	71 04 19	82 10 25	Du capital-actions
LUC BRIEN INC. 1642-5498	80 03 31	82 10 26	Du district: Longueuil
R. BROUILLARD ET FILS INC. 1462-3516	76 01 06	82 10 25	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CANADA DACTYLOGRAPHE INC. 1104-6695	54 01 25	82 10 25	Du capital-actions
CENTRE D'AUTOBUS SCOLAIRES LOTBINIÈRE INC. 1861-5450	82 09 28	82 10 22	De la dénomination sociale: TRANSPORT LOTBINIÈRE INC.
LA COMPAGNIE DE PAPIER Q.N.S. LIMITÉE 1171-7360	38 07 08	82 10 25	Du district: Hauterive
LA COMPAGNIE DE PRODUITS FAVORITE LIMITÉE 1142-2490	33 06 14	82 10 25	Du capital-actions
COMPAGNIE PHARMACO-CHIMIQUE, INC. 1117-2111	57 09 19	82 10 26	Du capital-actions
COTATIONS D'ANNUITÉ J.C. MATTE & FILS LTÉE 1351-4203	73 12 27	82 10 25	De la dénomination sociale: COURTAGE D'ANNUITÉ J.C. MATTE & FILS LTÉE
DÉ-KO PLUS INC. 1849-7685	81 08 25	82 10 27	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
ENCAMH INC. 1510-9895	78 02 10	82 10 25	Du capital-actions
LES ENTREPRISES DOLMEN INC. 1467-3248	76 05 20	82 10 27	Du district: Laval
LES ENTREPRISES LAGACÉ (1982) INC. 1860-6988	82 08 25	82 10 29	Du capital-actions
LES ÉQUIPEMENTS MARCEL DUBÉ INC. 1625-5366	78 04 18	82 10 25	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
EXCAVATION ST-JOSEPH INC. 1644-8227	80 05 26	82 10 26	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 3
FAUX CADRES JACLOR INC. 1631-8404	78 11 30	82 10 27	De la dénomination sociale: 1631-8404 QUÉBEC INC.
FERME ALPHÈGE MORIN ET FILS INC. 1844-5114	81 03 20	82 10 27	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10
JACQUES FORTIN INC. 1356-2178	74 05 01	82 10 25	Du capital-actions
NELSON FOURNIER INC. 1151-4569	68 09 06	82 10 28	Du capital-actions
GESTION ARBI LTÉE 1368-3107	74 05 17	82 10 21	Du capital-actions
GESTION FONDREX INC. 1648-1566	80 10 06	82 10 29	De la dénomination sociale: INDUSTRIES FONDREX INC.
LES IMMEUBLES BOSWELL INC. 1857-8617	82 05 07	82 10 25	Du capital-actions
LES IMMEUBLES IMPÉRIAL INC. 1861-2341	82 09 09	82 10 20	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES INTER-MÉTRO INC.
LES IMMEUBLES R.T. ARMAND INC. .. 1849-6984	81 08 21	82 10 25	Du capital-actions
LITHOGRAPHIE ROSEMONT INC. 1846-1418	81 05 07	82 10 25	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
MANAC INC. 1174-8167	66 10 17	82 10 21	Du capital-actions
LES MARAÎCHERS UNIS DE LOTBINIÈRE INC. 1858-9135	82 06 18	82 10 21	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10; 3) des dispositions.
LES MEUBLES PRINCEVILLE INC. 1853-1707	81 12 09	82 10 21	De la dénomination sociale: LES MEUBLES PRINCEVILLE INC. *PRINCEVILLE FURNITURE INC.*
MICRO-LOGIC D'APPLICATIONS M. L. A. INC. 1848-8676	82 08 16	82 10 21	Du district: Montréal
NORFRUIT INC. 1862-5269	82 10 28	82 10 29	De la dénomination sociale: 1862-5269 QUÉBEC INC.
OSSIO & MUNOZ LTÉE 1858-7238	82 06 16	82 10 21	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
PRODUITS CHIMIQUES NEW RECORD INC. 1845-9669	81 04 30	82 10 25	Du capital-actions
RE/MAX-PRESTIGE INC. 1857-8047	82 05 06	82 10 27	1) Du district: Montréal; 2) du capital-actions.
SERVICE DE PLOMBERIE VERVILLE INC. 1628-0034	78 07 05	82 10 29	De la dénomination sociale: MARCEL VERVILLE INC.
STRUBEC INC. 1641-8758	80 03 24	82 10 26	Du district: Québec
SYSTÈMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DRUMMOND INC. 1636-4838	79 05 25	82 10 27	De la dénomination sociale: AGRO-ÉNERGIE DU QUÉBEC INC.
TECHNITRANS INC. 1502-9028	81 09 15	82 10 21	De la dénomination sociale: JEAN-PIERRE QUIJANO & ASSOCIÉS INC.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
LES INVESTISSEMENTS G.M.H.T. INC. 1862-1177	Constitution	82 10 21	82 11 02

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LA 27E PROMOTION DES SCIENCES APPLIQUÉES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC. 1862-1805	82 10 18	Université de Sherbrooke Sherbrooke
L'AÉRO-CLUB « AVIATION 2000 » 1861-5625	82 10 21	105, rue Côté ouest, Alma
ALLIANCE DES PROFESSEURS DE DANSE DU QUÉBEC INC. 1862-3256	82 10 21	5049, Lambarenne, Saint-Léonard
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE DISRAËLI INC. ... 1862-3603	82 10 25	Disraeli
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE GRANADA INC. 1861-3752	82 09 28	Granada
ASSOCIATION DE PLEIN-AIR THÉ DES BOIS 1861-5146	82 10 15	9594, Mille-Îles Saint-François, Laval
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTRONIQUE DU C.E.G.E.P. ST-LAURENT (A.E.E.C.SL) 1861-5104	82 10 12	625, boulevard Sainte-Croix Montréal
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN MINES ET MÉTALLURGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. 1861-5971	82 10 01	Pavillon Pouliot, local 0705 Université Laval, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (AEGUL) 1862-3033	82 10 20	Cité Universitaire, Pavillon de Koninck, Sainte-Foy
L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES D'OTTER LAKE INC. *OTTER LAKE VOLONTARY FIRE BRIGADE ASSOCIATION INC.* 1862-3314	82 10 21	Otter-Lake
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU BRAS DU NORD, SECTEUR VALIN 1855-2133	82 02 22	Falardeau
ASSOCIATION DES VENDEURS DU MARCHÉ PUBLIC DE VICTORIAVILLE INC. 1862-3611	82 10 25	1, boulevard Jutras ouest, Victoriaville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION ÉTUDIANTE EN GESTION ET INTERVENTION TOURISTIQUES (A.E.G.I.T.) 1861-7589	82 10 04	405, rue Ste-Catherine est, Université du Québec à Montréal, Montréal
L'ASSOCIATION JEAN-VIC 1860-7473	82 09 24	233, Chassé, Asbestos
ASSOCIATION LES CHABLIS 1861-5963	82 10 01	Avenue du Hibou, Stoneham
ASSOCIATION MONTRÉALAISE DES ARTS ET DES TRADITIONS POPULAIRES (A.M.A.T.P.) 1862-3264	82 10 20	Montréal
LA BASE DE PLEIN-AIR DES OUTAOUAIS INC. 1861-7548	82 10 04	Hull
LA BRISE AU LAC 1862-1565	82 10 29	Lac-au-Saumon
CARREFOUR DES PITCHOU 1861-0139	82 09 09	13926, rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles
CARREFOUR JEUNESSE OPTIMISTE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 1861-3463	82 09 23	4240, rue Ontario est, Montréal
CENTRE CIVIQUE DE VALLEYFIELD INC. 1862-3173	82 10 20	50, rue Jacques-Cartier, Valleyfield
CERCLE DES FERMIÈRES DE PABOS-MILLS 1862-3165	82 10 20	Pabos-Mills
CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN D'HALTÉROPHILIE 1982 INC. 1861-7837	82 10 06	Salaberry-de-Valleyfield
LE CHOEUR PRÉLUDE INC. 1861-7506	82 10 04	8, rue Picasso, Jonquière
CLUB BALLON-BALAI MASCULIN DE ST-ISIDORE INC. 1862-5590	82 10 28	131, rang Grande-Ligne, Saint-Isidore
LE CLUB DE HOCKEY LES AMBASSADEURS DE SHERBROOKE INC. 1862-1417	82 10 14	Sherbrooke
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE 1862-3306	82 10 21	1451, 3e Avenue, Acton-Vale
CLUB DES AMATEURS DE SPORT DE GRANBY INC. ... 1854-3264	82 08 05	38, Lasnier, Granby
LE CLUB DES HUIT PÊCHEURS INC. 1862-3553	82 10 22	41, rue Dauphin, Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB RADIO AMATEUR WEST ISLAND 1860-1377	82 08 09	157, Sedgefield, Pointe-Claire
CLUB T.S.D. KARATÉ DOJO DE VALLEYFIELD INC. 1862-3645	82 10 25	Salaberry-de-Valleyfield
COMITÉ LOISIRS DE LA TOURELLE 1860-5717	82 08 26	Saint-Joachim-des-Tourelles
COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL DE VILLE ÎLE PERROT INC. 1861-7894	82 10 25	7, rue Richer, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
LA COMMISSION DU HOCKEY MINEUR DE ST-LOUIS-DE-FRANCE 1862-3157	82 10 20	650, route des Pins, Saint-Louis-de-France
CONCEPT ECO-PLEIN-AIR LE BALUCHON INC. 1862-1912	82 10 19	2810, Rabouin, Saint-Paulin
LES ÉCLAIRS DE ST-HUBERT INC. 1861-3281	82 09 22	1744, rue Walnut, app. 3, Saint-Hubert
L'ENCLAVE SOCIALE DE LA RÉGION SENNETERRE-BARRAUTE 1862-3009	82 10 19	Senneterre
LE FESTIVAL INTERNATIONAL QUÉBÉCOIS DU SPECTACLE POUR ENFANTS INC. 1862-3272	82 10 21	Montréal
LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA GASPÉSIE INC. 1861-1640	82 09 16	80, boulevard Gaspé, Gaspé
LA FONDATION DU THÉÂTRE DU TRIDENT INC. 1861-7860	82 10 07	Québec
GARDERIE BÉBÉJOU 1860-9644	82 09 13	Gatineau
GARDERIE DE LA COLLINE 1861-1855	82 09 20	1035, de la Chevrotière, Québec
GROUPE SPORTIF DES LAOTIENS DU QUÉBEC: « LAOS » 1861-5062	82 10 08	1755, Crevier, app. 1, Saint-Laurent
LES HABITATIONS ST-ANDRÉ-AVELLIN INC. 1862-1656	82 10 15	Saint-André-Avellin
LIGUE DE HOCKEY COMMERCIALE DE CHIBOUGAMAU INC. 1861-7514	82 10 04	102, rue des Oblats, Chibougamau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE RACINE-SUR-LE-LAC INC. 1862-1920	82 10 19	173, boulevard St-Michel, Mistassini
LIGUE LES MARDIS GAIS INC. 1862-3330	82 10 21	4, côte de la Canoterie, app. 3, Québec
LOCAL #61 — TROIS-RIVIÈRES DE L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS ET INDIENS SANS-STATUT (QUÉBEC) INC. 1860-9586	82 09 10	227, rue Hertel, Trois-Rivières
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE SAINT-NAZAIRE, DORCHESTER, QUÉBEC 1862-3728	82 10 26	Saint-Nazaire
OEUVRE VINCENT DE ST-GEORGES-OUEST 1858-3880	82 06 14	250, 18e Rue, Saint-Georges-Ouest
OPTION TRAVAIL INC. 1860-9990	82 09 15	Laval
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1898 CHIBOUGAMAU 1861-3539	82 09 23	Rang 3, canton de McKenzie, Chibougamau
OROMO ASSOCIATION D'AIDE DU QUÉBEC 1862-3348	82 10 21	Montréal
PRODUCTIONS KAMATO 1862-3041	82 10 19	Montréal
RALLIEMENT DES JEAN-RABELIENS ET JEAN-RABELIENNES 1861-5674	82 09 29	1501, rue Jarry est, app. 306, Montréal
LE RALLYE DE LA CAPITALE INC. 1861-7886	82 10 07	777, boulevard Charest ouest, Québec
REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, UNIVERSITÉ LAVAL 1862-3736	82 10 26	Pavillon Vandry, Université Laval, local 0219, Sainte-Foy
REGROUPEMENT DES SANS-EMPLOIS DE VICTORIAVILLE 1862-1953	82 10 19	Victoriaville
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PHLÉBOLOGIE 1859-9977	82 08 10	916, boulevard St-Joseph est, Montréal
SOCIÉTÉ DE PROMOTION CULTURELLE ET TECHNIQUE DU QUARTIER PETIT CHAMPLAIN 1861-5708	82 09 30	61, rue Petit-Champlain, Québec
SOUCIEUX GHANÉENS DU QUÉBEC INC. ..... *CONCERNED GHANAIANS OF QUÉBEC INC.* 1861-0253	82 09 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
THÉÂTRE À FLEUR DE POT 1860-7820	82 10 12	Montréal
LE THÉÂTRE DES ALENTOURS 1861-3760	82 09 28	305, de la Colline, Lac-Etchemin

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** COMPAGNIE DE PROSPECTION SISMIQUE DU CANADA INC. 1283-7977	82 10 18
** TRANSPORTS BUTLER LTÉE 1208-0404	82 10 28

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** BIJOUTIERS GOULD LTEE 1982-5041	82 10 25	M. William B. Gould 35, av. Prince Edward Pointe-Claire	460, rue Ste-Catherine ouest bureau 501 Montréal
** SERVICES DE PUBLICITE CRITERION INC. 1638-8431	82 10 21	M. Willie Germain 5562, Jean-Paul-Cardinal Montréal-Nord	5562, Jean-Paul-Cardinal Montréal-Nord

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

25481-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES VIGNOBLES	82 11 01	2480, boul. Roland-Therrien, Longueuil

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

25482-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE FAUBOURG	82 10 28	840, boul. Normandie, St-Jean-sur-Richelieu

Le protonotaire adjoint, district d'Iberville,
SERGE HÉBERT.

25482-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CLUB AUTOMOBILE TRIUMPH CANADA 1506-8034	82 10 20	Aucune
CLUB DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOS MODIFIÉES DE GRANBY INC. 1506-2177	82 10 05	Aucune
CLUB OPTIMISTE ST-JACQUES DE MONTRÉAL 1267-8579	82 10 22	Aucune

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
SYNDICAT D'INVESTISSEMENTS DE HULL INC. 1252-9103	82 10 04	Aucune

Le directeur,
25481-o HUBERT GAUDRY.

Associations coopératives — Loi sur les

COOP D'HABITATION LA LOGE (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOP D'HABITATION LA LOGE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Mercier.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25549-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE SERVICES EN BIENS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE SERVICES EN BIENS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC », dont le siège social est situé à Sainte-Foy, QC, dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25546-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION CADET ROUSSEL D'ALMA
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION CADET ROUSSEL D'ALMA », dont le siège social est situé à Alma, QC, dans la circonscription électorale de Lac-Saint-Jean.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25547-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA PAIX DE PTE-ST-CHARLES
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA PAIX DE PTE-ST-CHARLES », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Sainte-Anne.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25600-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DU FOYER DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DU FOYER DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU », dont le siège social est situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jean.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25548-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA P'TITE FABRIQUE » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA P'TITE FABRIQUE » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Maisonneuve.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25550-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-LOUIS DE HULL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-LOUIS DE HULL », dont le siège social est situé à Hull, QC, dans la circonscription électorale de Hull.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25551-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE BRUNET (COFUB)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE BRUNET (COFUB) », dont le siège social est situé à Mont-Laurier, QC, dans la circonscription électorale de Labelle.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25552-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Le Club de Placements d'Asbestos
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a décrété la dissolution de « Le Club de Placements d'Asbestos », conformément à l'article 54*c* de la Loi sur les syndicats coopératifs.

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25481-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Église évangélique baptiste Eben-Ezer

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 15 septembre 1982, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, M. Emmanuel Sanon, agent d'assurance, 12645, 39e Avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal, M. St-Elme Valcin, boucher, 7751, 2e Avenue, appartement 1, Montréal, M. Pierre Violant François, chauffeur, 12202, Armand Bombardier, Rivière-des-Prairies, Montréal, Mme Marie Reine Laurent, infirmière auxiliaire, 10195, Christophe-Colomb, Montréal, et M. Serge Fontaine, professeur, 141, Chapleau, Dollard-des-Ormeaux.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé au 8770, boulevard Saint-Michel, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
25481-o 1861-1541

M.R.C. du Haut-Saint-Maurice

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 8 septembre 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 9-82 intitulé: « Règlement établissant l'imposition et la perception d'un droit

dans les territoires non organisés de la M.R.C. du Haut-Saint-Maurice », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication dudit avis.

La Tuque, le 8 septembre, 1982.

Le secrétaire-trésorier,
25515-o GAÉTAN DUCHESNEAU.

Ville de Jonquière
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie d'une émission de 113 000,00 $ de l'ex-cité de Jonquière (maintenant ville de Jonquière), datée du 1er janvier 1969 et venant à échéance le 1er janvier 1989, pour les fins des Règlements 687 et 710 de ladite municipalité.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Jonquière a l'intention de racheter et rachètera le 1er janvier 1983, après tirage au sort conformément aux dispositions de l'émission précitée, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus les intérêts courus à la date de rachat, savoir:

Numéros des obligations	Montant
M 091	1 000,00 $
M 097	1 000,00
M 110	1 000,00
Total:	3 000,00 $

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées dans toute succursale de la province de Québec et au bureau principal à Toronto de la Banque Nationale du Canada.

Avis public est également donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement rappelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er janvier 1983.

Jonquière, le 10 novembre 1982.

Le greffier,
25617-o RENÉ PERRON.

Paroisse Coeur-Immaculé-de-Marie, de Mont-Laurier

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Jean Gratton, évêque de Mont-Laurier, a, par décret daté du 30 septembre 1982, changé les limites de la « paroisse Coeur-Immaculé-de-Marie, de Mont-Laurier » du diocèse de Mont-Laurier.

L'évêque de Mont-Laurier,
JEAN GRATTON.
25481-o 1538-2088

Paroisse Notre-Dame-de-Fourvière, de Mont-Laurier

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Jean Gratton, évêque de Mont-Laurier, a, par décret daté du 30 septembre 1982, changé les limites de la « paroisse Notre-Dame-de-Fourvière, de Mont-Laurier » du diocèse de Mont-Laurier.

L'évêque de Mont-Laurier,
JEAN GRATTON.
25481-o 1538-2054

Placements Co-op
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a décrété la dissolution de « Placements Co-op » conformément à l'article 54c de la Loi sur les syndicats coopératifs.

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25481-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ville Saint-Pierre
Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément à la procédure adoptée par ville Saint-Pierre, cette dernière rachètera, le 1er janvier 1983, un montant de 13 000,00 $ (treize mille dollars) d'obligations échéant le 1er janvier 1990, à même son émission d'obligations originale de 233 000,00 $ datées du 1er janvier 1970, portant intérêts au taux de 9 % l'an payable semi-annuellement le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, émises aux termes de son Règlement no 416.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 1 000,00 $

Nos M87, M92, M95, M104, M107, M119, M126, M163, M171, M182, M184, M217, M225.

Les obligations sus-mentionnées cesseront de porter intérêt au 1er janvier 1983 et devront être présentées pour remboursement.

Ville Saint-Pierre, le 3 novembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
25483-o GÉRARD GOYETTE.

Succession Joseph-Arthur Cadorette

Avis est, par les présentes, donné que dame Annette Lefebvre-Cadorette, domiciliée au 182, de la Station, Laurier-Station, comté de Lotbinière, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs Benoist, Richard et Nathalie Cadorette, nommée à cette fonction par jugement de la Cour supérieure du district de Québec rendu le 7 septembre 1982 (dossier numéro 200-14-000643-816), a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant André Bergeron, notaire au 387, Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, en date du 1er octobre 1982 et dont copie a été enregistée au bureau de la division d'enregistrement de Lotbinière, le 6 octobre 1982, sous le numéro 146963, la succession de monsieur Joseph-Arthur Cadorette, en son vivant rentier, domicilié au numéro 182, de la Station, Laurier-Station, comté de Lotbinière, décédé le 5 mars 1982, sans laisser de testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant André Bergeron, notaire, le 12 octobre 1982 et peut être consulté à son bureau, aux heures normales d'affaires, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Laurier-Station, le 3 novembre 1982.

Le procureur,
25484-o ANDRÉ BERGERON, *notaire.*

Le Syndicat d'Épargne des Laitiers du Québec
(Loi sur les syndicats coopératifs)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a décrété la dissolution de « Le Syndicat d'Épargne des Laitiers du Québec » conformément à l'article 54*c* de la Loi sur les syndicats coopératifs.

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25481-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'Économie des Employés de la Commission de transport de la Communauté Urbaine de Montréal

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 25 mars 1981 par la « Caisse d'Économie des Employés de la Commission de transport de la Communauté Urbaine de Montréal » changeant son groupe qui était « les employés de la Commission de Transport de Montréal et leurs familles » en celui de « les employés et retraités de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal ».

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25601-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse d'Économie Drumbusforms Credit Union

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 18 juin 1980 par « La Caisse d'Économie Drumbusforms Credit Union » changeant son groupe qui était « les employés de la Compagnie Drummond Business Forms Ltd et les employés de Les Éditions Graphiques Incorporé » en celui de « les employés de la compagnie « Drummond, Formules d'Affaires Ltée Drummond Business Forms Ltd » et les employés de la compagnie « Litho Prestige (1980) Inc. ».

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25602-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'économie Henri-Bourassa

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 26 juin 1979 par la « Caisse d'économie Henri-Bourassa » changeant son groupe qui était « les employés des corporations, institutions ou sociétés suivantes:

— le personnel enseignant et les employés de la commission scolaire régionale Henri-Bourassa,

— les employés de l'Hôpital Ste-Croix de Mont-Laurier »

en celui de « les employés des corporations, institutions ou sociétés suivantes:

— La Commission Scolaire Régionale Henri-Bourassa,

— La Commission Scolaire Pierre-Neveu,

— La Commission Scolaire de la Haute-Gatineau,

— Hôpital Notre-Dame de Ste-Croix,

— Centre Local des Services Communautaires des Hautes-Laurentides,

— Les Services Alimentaires Cormier et Joanis Inc. ».

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25603-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'entraide économique de Magog-Orford

Le ministre des Institutions financières et Coopératives décrète, en vertu des articles 109 et suivants de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, la dissolution de la Caisse d'entraide économique de Magog-Orford à compter de la publication du présent décret à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25481-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'entraide économique de Vaudreuil-Soulanges

Le ministre des Institutions financières et Coopératives décrète, en vertu des articles 109 et suivants de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, la dissolution de la Caisse d'entraide économique de Vaudreuil-Soulanges à compter de la publication du présent décret à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 9 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
25481-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Edgar Robert Arbour

Par le certificat numéro 82-411 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Edgar Omer Arbour, né le 24 juin 1926, en celui de Joseph Edgar Robert Arbour.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Blanche Simone Bélanger

Par le certificat numéro 82-412 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Blanche Bélanger, née le 14 janvier 1956, en celui de Marie Blanche Simone Bélanger.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Anne Lucille D'Amours

Par le certificat numéro 82-430 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Lucille Courberon, née le 14 mars 1919, en celui de Marie Anne Lucille D'Amours.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Laurent Joseph Nicolas Desbois

Par le certificat numéro 82-413 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lawrence Joseph Nicolas Desbois, né le 8 octobre 1947, en celui de Laurent Joseph Nicolas Desbois.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Raphaël Gaétan Després

Par le certificat numéro 82-427 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raphaël Gaétan Gagnon, né le 5 mai 1956, en celui de Joseph Raphaël Gaétan Després.

Sainte-Foy, le 3 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeannette Hermance Armande Dumont

Par le certificat numéro 82-414 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannette Hermance Dumont, née le 22 novembre 1925, en celui de Marie Jeannette Hermance Armande Dumont.

Sainte-Foy, le 3 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marguerite Francine Gélinas

Par le certificat numéro 82-428 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marguerite Francine Beausoleil, née le 15 octobre 1948, en celui de Marguerite Francine Gélinas.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Thérèse Céline Lyne Grisé

Par le certificat numéro 82-415 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Céline Grisé, née 11 juillet 1959, en celui de Marie Thérèse Céline Lyne Grisé.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Antoinette Léa Joanne Jodouin

Par le certificat numéro 82-416 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Antoinette Léa Jodouin, née le 10 février 1964, en celui de Marie Antoinette Léa Joanne Jodouin.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Christian Joyal

Par le certificat numéro 82-435 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Christian Dufault, né le 26 janvier 1964, en celui de Joseph Christian Joyal.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Rose Vartanouche Kaprielian

Par le certificat numéro 82-417 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vartanouche Kaprielian, née le 17 juillet 1935, en celui de Rose Vartanouche Kaprielian.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

King Chi Kenneth Ma

Par le certificat numéro 82-418 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de King Chi Ma, né le 30 juin 1958, en celui de King Chi Kenneth Ma.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Fabian Mark McKinnon

Par le certificat numéro 82-426 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fabio Marcos Antonio Cossiga, né le 15 mars 1954, en celui de Fabian Mark McKinnon.

Sainte-Foy, le 3 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Marcelle Michelle Miville-Deschênes

Par le certificat numéro 82-431 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmelle Michelle Deschênes, née le 26 juin 1951, en celui de Marie Marcelle Michelle Miville-Deschênes.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

David Otmar

Par le certificat numéro 82-432 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Otmar Djurkovic, né le 3 juin 1927, en celui de David Otmar.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

James Alexander Otmar

Par le certificat numéro 82-434 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de James Alexander Djurkovic, né le 14 septembre 1960, en celui de James Alexander Otmar.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Louise Helen Otmar

Par le certificat numéro 82-433 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louise Helen Djurkovic, née le 29 août 1958, en celui de Louise Helen Otmar.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Normand Carmin Paquet

Par le certificat numéro 82-419 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Normand Carman Paquet, né le 8 janvier 1937, en celui de Joseph Normand Carmin Paquet.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lucille Claudette Francine Renaud

Par le certificat numéro 82-429 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Claudette Danielle Bertrand, née le 25 octobre 1958, en celui de Marie Lucille Claudette Francine Renaud.

Sainte-Foy, le 2 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Anthony Carmine Riccio

Par le certificat numéro 82-420 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carmine Riccio, né le 16 septembre 1950, en celui de Anthony Carmine Riccio.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Stella Stefana Rizzuto

Par le certificat numéro 82-421 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stefana Rizzuto, né le 10 août 1958, en celui de Stella Stefana Rizzuto.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marc Savaria

Par le certificat numéro 82-425 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie Yvonne Nicole

Savaria, née le 20 février 1953, en celui de Marc Savaria.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Bohdan Stephen Théodore Sklar

Par le certificat numéro 82-437 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bohdan Stephen Theodore Szklar, né le 7 février 1954, en celui de Bohdan Stephen Théodore Sklar.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Philip Spensieri

Par le certificat numéro 82-424 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Filomeno Spensieri, né le 11 juin 1958, en celui de Philip Spensieri.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Marie Monique Clérinda Claire St-Amant

Par le certificat numéro 82-422 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clérinda Monique St-Amant, née le 5 juillet 1936, en celui de Marie Monique Clérinda Claire St-Amant.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Augustin Claver Claude St-Pierre

Par le certificat numéro 82-423 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Augustin Claver St-Pierre, né le 9 septembre 1942, en celui de Joseph Augustin Claver Claude St-Pierre.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Alain Roger Patrick Venne

Par le certificat numéro 82-436 du 2 novembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alain Roger Patrick Panchuk, né le 31 août 1956, en celui de Joseph Alain Roger Patrick Venne.

Sainte-Foy, le 4 novembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
25482-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Dahan Aaron

Avis est donné que Dahan Aaron, agronome, domicilié et résidant au 1871, Père-Daniel à Trois-Rivières, district judiciaire de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Dahan Aaron-Henry.

Trois-Rivières, le 27 octobre 1982.

Le requérant,
25408-46-2-o DAHAN AARON.

Paul Clarence Agnesi

Avis est, par les présentes, donné que Paul Clarence Agnesi, sans emploi, né le 15 décembre 1945, résidant et domicilié au 1635, Neilson, Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Johnson.

Greenfield-Park, le 27 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
LAMARRE, LAPORTE,
25485-47-2-o BISSONNETTE & DARVEAU.

Joseph Aimé Arsenault

Avis est donné que Joseph Aimé Arsenault, domicilié et résidant au 3485, rue Papineau, appartement 203, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Émile Arsenault.

Montréal, le 21 octobre 1982.

Le procureur du requérant,
25453-46-2-o GILLES DUPONT.

Monique Beaulieu

Prenez avis que Monique Beaulieu, étudiante, 470, 15e Rue à Saint-Georges-Ouest, Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monique Boulanger.

Saint-Georges-de-Beauce, le 20 octobre 1982.

La requérante,
25454-46-2-o MONIQUE BEAULIEU.

Marie-Joseph Bergeron

Avis est, par les présentes, donné que Marie-Joseph Bergeron résidant au 25, rue Bois, Hébertville-Station, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Josée Bergeron. Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 20 septembre 1982.

Les procureurs de la requérante,
MALTAIS, TREMBLAY &
25486-47-2-o GAUTHIER, *avocats.*

Robert Boisvenu

Avis est, par les présentes, donné que Robert Boisvenu, domicilié et résidant à Havre-des-Îles, appartement 1115, Laval, district de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Robert Monet.

Montréal, le 2 novembre 1982.

Les procureurs du requérant,
25561-47-2-o ROBITAILLE, MALO.

André Brassard

Avis est donné, par la présente, que André Brassard, domicilié au 2087, rue Jacques-Cartier à Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Brassard-Aubin.

Jonquière, le 1er novembre 1982.

Le requérant,
25409-46-2-o ANDRÉ BRASSARD.

Joseph Émile Pierre Brodeur

Prenez avis que Joseph Émile Pierre Brodeur, domicilié et résidant au 2271, rue Marmier, appartement 7, Longueuil, QC, J4K 4V1, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Pierre Émile Brodeur.

Longueuil, le 21 octobre 1982.

Le requérant,
25455-46-2-o PIERRE BRODEUR.

Charles-Émile Doyon

Avis est donné que Charles-Émile Doyon, opérateur de machinerie lourde, domicilié et résidant au 1257, Notre-Dame nord, Sainte-Marie, comté de Beauce, district judiciaire de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Charlemagne Doyon.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.

Sainte-Marie de Beauce, le 2 novembre 1982.

Les procureurs du requérant,
25487-47-2-o SYLVAIN, PARENT, GOBEIL.

Joseph Elzéar Louis Ferdinand Drouin

Prenez avis, par la présente, que Joseph Elzéar Louis Ferdinand Drouin, domicilié au 5, Samuel-Holland, appartement 568, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant d'ajouter à ses prénoms celui de Fernand.

Québec, le 1er novembre 1982.

Le requérant,
25371-46-2-o JOSEPH E.L. FERDINAND DROUIN.

Mélanie Dufort

Avis est donné que Louise Sansfaçon, ménagère, résidant et domiciliée au 12796, Saint-Georges, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, et Michel Dufort, résidant et domicilié au 615, 27e Avenue, appartement 10, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant le nom de leur enfant Mélanie Dufort en celui de Mélanie Dufort Sansfaçon.

Montréal, le 17 juin 1982.

Le procureur des requérants,
25398-46-2-o HÉLÈNE LEDUC, *avocate.*

Louis François Dupuis

Avis est donné que Louis François Dupuis, domicilié et résidant au 186, rue Victoria, appartement 3, Victoriaville, district judiciaire d'Arthabaska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant ses prénom et nom en ceux de Jean-Louis Métivier.

Victoriaville, le 4 novembre 1982.

Les procureurs du requérant,
DENAULT, ALLARD, DUBOIS,
25562-47-2-o CARON, ARPIN.

Mariette Fréchette

Prenez avis que Mariette Fréchette née le 26 juin 1945, résidant et domiciliée au 6200, boulevard Danube, Précieux-Sang, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Fréchette.

Montréal, le 30 avril 1981.

Le procureur de la requérante,
25397-46-2-o DANIELLE BAROT.

Georgiane Gagnon

Avis est, par la présente, donné que dame Georgiane Gagnon, domiciliée et résidant au 197, rue Riverin, Matane, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jo-Anne Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Matane, le 3 novembre 1982.

Les procureurs de la requérante,
25516-47-2-o POIRIER & PROULX.

Yvon Gervais

Prenez avis que Yvon Gervais, demeurant au 4050 de la 1re Avenue à Saint-Georges-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvon Bourque.

Saint-Georges-de-Beauce, le 12 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
25488-47-2-o MORIN & PÉPIN.

Kassamali Kassam

Prenez avis que Kassamali Kassam, domicilié et résidant au 1800, rue Bercy, appartement 801, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ali Kassam-Karmali.

Montréal, le 24 août 1982.

Les procureurs du requérant,
25354-46-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Marie Francine Johanne Lacroix

Prenez avis que Marie Francine Johanne Lacroix, sans emploi, résidant et domiciliée au 77 B, rue des Érables, Valleyfield, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Francine Johanne Côté.

Valleyfield, le 28 octobre 1982.

Les procureurs de la requérante,
25410-46-2-o MASSÉ, GINGRAS, SAVAGE, LABERGE.

Joseph Ulric Landry

Avis est donné que Joseph Ulric Landry, foreur, 10, rue Alfred-Poulin, Baie-Comeau, district de Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ulric Girard.

Baie-Comeau, le 26 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
ROULEAU, CARRIER,
25372-46-2-o BLOUIN & ASSOCIÉS.

Michèle Lapierre

Avis est donné que Michèle Lapierre, secrétaire, domiciliée au numéro 2873, rue de la Rivière, ville de La Baie, secteur Port-Alfred, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Michèle Tremblay.

La Baie, le 5 novembre 1982.

Le procureur de la requérante,
25593-47-2-o JACQUES CÔTÉ, *notaire.*

Marie-Irène Lemieux

Prenez avis que Marie-Irène Lemieux, 224, rang Craig, C.P. 39, Saint-Patrice-de-Beaurivage, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Irène Dumont.

Québec, le 1er novembre 1982.

Le procureur de la requérante,
25436-46-2-o ME RAYNOLD BÉLANGER, C.R.

Philippe Napoléon Levesque

Prenez avis que Philippe Napoléon Levesque, connu sous le nom d'Antoine Levesque, domicilié et résidant au 205, rue Rouleau, appartement 10, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Antoine Levesque et qu'aucune autre personne vivante ne sera affectée par ce changement de nom.

Rimouski, le 26 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
RACINE, POIRIER,
25584-47-2-o MARCHAND & CÔTÉ.

Élisabeth Lyman, Dominique Lyman, Anne-Marie Lyman, Nicholas Lyman

Avis est donné que Élisabeth Lyman, Dominique Lyman, Anne-Marie Lyman ainsi que Nicholas Lyman, tous domiciliés et résidant au 60, rue Gaudreault, Repentigny, province de Québec, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant leurs noms en ceux de Élisabeth Papageorges, Dominique Papageorges, Anne-Marie Papageorges et Nicholas Papageorges.

Anjou, le 26 octobre 1982.

Le procureur des requérants,
25594-47-2-o ME PIERRE DAVID.

Joseph Victor Jacques Martel

Avis est donné que Joseph Victor Jacques Martel, étudiant, domicilié et résidant au 56, boulevard Loranger, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Victor Jacques Ricard.

Cap-de-la-Madeleine, le 28 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
25411-46-2-o CRÊTE & RICARD.

Michelle Matte

Avis est, par les présentes, donné que Michelle Matte, domiciliée et résidant au 1528, Saint-Paul, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Matte.

Ancienne-Lorette, le 1er novembre 1982.

La requérante,
25441-46-2-o MICHELLE MATTE.

Laurent Mercier

Avis est, par la présente, donné que Laurent Mercier, résidant au 832, de Mons, Sainte-Foy, QC, G1V 4M1, s'adressera au ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorrain Mercier.

Sainte-Foy, le 26 octobre 1982.

Le requérant,
25339-46-2-o LAURENT MERCIER.

Sivalingum Sanguni Nair

Avis est donné que Sivalingum Sanguni Nair, comptable, domicilié et résidant au 5420, rue Montclair, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice en vue d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Danny Nair.

Montréal, le 26 octobre 1982.

Le procureur du requérant,
25528-47-2-o JEAN M. DESROSIERS, *avocat.*

Marie Juliette Perron

Avis est donné que Marie Juliette Perron, domiciliée au 2317, Choquette, appartement 1, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Juliette Lily Leley Perron.

Québec, le 1er novembre 1982.

Les procureurs de la requérante,
25412-46-2-o PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

Martin David Poiré

Avis est, par les présentes, donné que Martin David Poiré, domicilié et résidant au 1097, rue Saint-Eugène, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martin David Normand.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Martin David Poiré.

Charlesbourg, le 26 avril 1982.

Les procureurs du requérant,
25489-47-2-o BERGERON, LEMAY & BROCHU.

Natalie Colette Poiré

Avis est, par les présentes, donné que Natalie Colette Poiré, domiciliée et résidant au 1097, rue Saint-Eugène, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natalie Colette Normand.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Natalie Colette Poiré.

Charlesbourg, le 26 avril 1982.

Les procureurs de la requérante,
25490-47-2-o BERGERON, LEMAY & BROCHU.

Joseph Georges Nelson Poulin

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Georges Nelson Poulin, domicilié au 50, rue Cormier, appartement 414, Aylmer, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Georges Nelson Blakeney.

Aylmer, le 18 octobre 1982.

Le procureur du requérant,
25413-46-2-o ME DIANE THIBAUDEAU.

Violaine Proulx

Avis est, par les présentes, donné que Violaine Proulx, domiciliée et résidant au 360, Calédonia, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Violaine Maurice.

Dorval, le 3 novembre 1982.

La requérante,
25585-47-2-o VIOLAINE PROULX.

Charles Ronny Rodrigue

Avis est donné que Charles Ronny Rodrigue, manoeuvre, demeurant dans le rang Saint-Thomas à Saint-Benoît-Labre, comté de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Charles Ronny Tonny Rodrigue.

Saint-Georges-de-Beauce, le 28 octobre 1982.

Le procureur du requérant,
25414-46-2-o MARTIN GILBERT, *notaire.*

Thomas Henry Samuel Sample

Prenez avis que Thomas Henry Samuel Sample, chômeur, résidant et domicilié au 5090, Bannantyne, appartement 2, Verdun, district de Montréal, province de

Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thomas Henry Samuel Eddie Scott.

Montréal, le 26 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
25355-46-2-o GRENIER, ST-PIERRE & THERRIEN.

Joanne St-Pierre

Avis est donné que Joanne St-Pierre demeurant au 16, Jean-de-Brébeuf, Loretteville, QC, G2A 2V8, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Johan St-Pierre. Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne.

Loretteville, le 8 novembre 1982.

La requérante,
25604-47-2-o JOANNE ST-PIERRE.

Jean Joseph Léonide Vachon

Avis est donné que Jean Joseph Léonide Vachon, camionneur, domicilié et résidant à rue Principale, Saint-Luc, comté de Dorchester, district judiciaire de Beauce, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Joseph Lionel Vachon.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom.

Sainte-Marie de Beauce, le 2 novembre 1982.

Les procureurs du requérant,
25491-47-2-o SYLVAIN, PARENT, GOBEIL.

Abraham Wales

Prenez avis que Abraham Wales, retraité, résidant et domicilié au 438, Lemoyne à Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ray Wales.

Montréal, le 28 octobre 1982.

Les procureurs du requérant,
25415-46-2-o MES CORBEIL, HOWARD & GAGNE.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

A.B.C. PLACEMENTS INC.

Prenez avis que la compagnie « A.B.C. PLACEMENTS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 9 novembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25595-o ROBERT CARRIER, *notaire.*

ACCEBA REALTY LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ACCEBA REALTY LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Hampstead, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 août 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25529-o GARBER & REINBLATT.

ALPHA BUREAU D'ADMINISTRATION MÉDICALE INC.

Prenez avis que « ALPHA BUREAU D'ADMINISTRATION MÉDICALE INC. », R.R. 1, Sainte-Véronique, comté de Labelle, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1982.

La secrétaire,
25553-o ALIETTE PINSONNEAULT.

ARCAND & ARCAND INC.

Prenez avis que la compagnie « ARCAND & ARCAND INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Amos, le 5 novembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25596-o JEAN DROUIN, *notaire.*

ASSOCIATION NOTRE-DAME DE LA PAIX INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION NOTRE-DAME DE LA PAIX INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 octobre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25537-o LOUISE CYR, *notaire.*

AUGER & AUGER LTÉE

Prenez avis que la compagnie « AUGER & AUGER LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25492-o MARTINEAU WALKER.

AYZEE INVESTMENT CORP.

Avis est donné que « AYZEE INVESTMENT CORP. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25493-o MARTINEAU, WALKER.

MAURICE BYRNE INC.

Prenez avis que la compagnie « MAURICE BYRNE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-de-Beauce, le 2 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25494-o DUTIL, DEBLOIS, GARNEAU & ST-LAURENT.

LES PLACEMENTS CANABEC LTÉE
CANABEC INVESTMENTS LTD.

Avis est donné que la compagnie « LES PLACEMENTS CANABEC LTÉE — CANABEC INVESTMENTS LTD. », constituée le 28 août 1951, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 27 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25557-o LÉTOURNEAU, STEIN & AMYOT, *avocats.*

CLUB JEUNESSE DE L'AUTRE CÔTÉ

Prenez avis que la corporation « CLUB JEUNESSE DE L'AUTRE CÔTÉ » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-Ouest, le 2 novembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25517-o CLAUDE RANCOURT, *notaire.*

LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE
DE FINANCEMENT LTÉE
COMMERCIAL FINANCE CORPORATION LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE FINANCEMENT LTÉE — COMMERCIAL FINANCE CORPORATION LTD. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25589-o LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

CORPORATION RELADO INC.

Prenez avis que la « CORPORATION RELADO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 novembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25586-o ME PIERRE DUREAULT.

JULES COURNOYER INC.

Prenez avis que la compagnie « JULES COURNOYER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 20 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25495-o MICHEL LEMIRE ET ASSOCIES.

LE DÉPANNEUR D.F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LE DÉPANNEUR D.F. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 28 octobre 1982.

Le président,
25518-o DENIS FOISY.

LE DOMAINE DU CANYON, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE CHASSE ET PÊCHE INC.

Prenez avis que la compagnie « LE DOMAINE DU CANYON, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE CHASSE ET PÊCHE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Forestville, le 18 octobre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25538-o MARIO SAMSON, *stagiaire aide juridique.*

DORÉ, ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie « DORÉ, ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 novembre 1982.

Le secrétaire,
25554-o J.E. ARCHAMBAULT.

LES DRAPERIES PICARD INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DRAPERIES PICARD INC. », ayant son siège social au 10835, place Moisan, Montréal-Nord, QC, H1G 4N6, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rigaud, le 1er novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25496-o DANIS, BOYER & LALLEMAND, *notaires.*

DUGAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DUGAS INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Laval, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
DE GRANPRÉ, COLAS, DESCHÊNES, GODIN, PAQUETTE, LASNIER
25597-o & ALARY.

ENTREPRISES LAVIRE INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES LAVIRE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 4 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25530-o DEVEAU, PAQUET, LAVOIE ET ASS.

ENTREPRISES MONTPALE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES MONTPALE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 octobre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25519-o PAUL MARTEL.

ENTREPRISES ROSENFIELD LTÉE

Avis est donné que « ENTREPRISES ROSENFIELD LTÉE » demandera au ministre des Institutions finan-

cières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25539-o MARTINEAU, WALKER.

LES ENTREPRISES SHP LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES ENTREPRISES SHP LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
25531-o MERCIER & ROBB.

CHARLES E. FROSST & CO.

Prenez avis que la compagnie « CHARLES E. FROSST & CO. », corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25587-o CLARKSON, TÉTRAULT.

GALI INTERNATIONAL INC.

Prenez avis que la compagnie « GALI INTERNATIONAL INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 novembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25555-o DAVID I. SCHATIA, *avocat.*

JACQUES LAFORTUNE & FRÈRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « JACQUES LAFORTUNE & FRÈRES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25532-o SPIEGEL & KRAVETZ.

W.H. LEAVOY ET FILS LTÉE
W.H. LEAVOY & SONS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que « W.H. LEAVOY ET FILS LTÉE — W.H. LEAVOY & SONS LIMITED », compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
25556-o FELDMAN & ROSS.

LAURENT MOLINI INC.

Prenez avis que la compagnie « LAURENT MOLINI INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er novembre 1982.

Le président,
25570-o LAURENT MOLINI.

MAURICE NICHOLSON LTÉE
MAURICE NICHOLSON LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « MAURICE NICHOLSON LTÉE — MAURICE NICHOLSON LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Valleyfield, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25588-o DOHENY MACKENZIE.

NORTHPARK INVESTMENT LTD.

Avis est donné que « NORTHPARK INVESTMENT LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25497-o MARTINEAU, WALKER.

PERRIER, DAOUST ET ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la corporation « PERRIER, DAOUST ET ASSOCIÉS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 10 septembre 1982.

Pour la compagnie,
25498-o BELLEFLEUR, CHARTRAND, TÉTRAULT.

LES PLACEMENTS GILLES LONGTIN LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS GILLES LONGTIN LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1982.

La secrétaire,
25558-o GISÈLE LONGTIN.

PRODUCTION ADAPTEL INC.

Prenez avis que la compagnie « PRODUCTION ADAPTEL INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 28 juillet 1982.

Le procureur de la compagnie,
25520-o ME JULES DUPRÉ, C.R.

LES PRODUITS DE PAPIER EF-EF VILLE MARIE LTÉE

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PRODUITS DE PAPIER EF-EF VILLE MARIE LTÉE, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville Saint-Laurent, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 octobre 1982.

Le secrétaire,
25499-o STANLEY ARANOFF.

LES PRODUITS DE PAPIER VILLE MARIE LTÉE

Avis vous est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PRODUITS DE PAPIER VILLE MARIE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 octobre 1982.

Le secrétaire de la compagnie,
25500-o STANLEY LESSER.

LES RÉNOVATIONS GILLES DUQUETTE INC.

Prenez avis que la corporation « LES RÉNOVATIONS GILLES DUQUETTE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 septembre 1982.

Pour la compagnie,
25501-o BELLEFLEUR, CHARTRAND, TÉTRAULT.

S. ROSENBERG INC.

Avis est, par les présentes, donné que « S. ROSENBERG INC. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 octobre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25559-o JEAN HUOT, *avocat.*

SERVICES DE GESTION HOLLY INC.

Prenez avis que « SERVICES DE GESTION HOLLY INC. » demandera au ministre des Institutions financiè-

res et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 novembre 1982.

Le président,
25521-o JACK LETOVSKY.

LES SERVICES DE NETTOYAGE FRANÇOIS LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES SERVICES DE NETTOYAGE FRANÇOIS LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25502-o MASSEY, HUOT, BEAUCHAMP & ASSOCIÉS.

SOCIÉTÉ BIOSPA INC.

Prenez avis que la compagnie « SOCIÉTÉ BIOSPA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 28 octobre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25540-o FRANÇOIS DESLANDES, *notaire.*

SOCIÉTÉ DE GESTION ACTE INC.

Prenez avis que la corporation « SOCIÉTÉ DE GESTION ACTE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 septembre 1982.

Pour la compagnie,
25503-o BELLEFLEUR, CHARTRAND, TÉTRAULT.

SUPERMARCHÉ G & C INCORPORÉ

Prenez avis que la compagnie « SUPERMARCHÉ G & C INCORPORÉ » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Saint-Paul, le 10 septembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
25504-o DENYS DUCHAINE, *notaire.*

TOSCANA FURNITURE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « TOSCANA FURNITURE INC. », constituée en société en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 octobre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
25505-o FRUMKIN, FELDMAN & GLAZMAN.

ZIRCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ZIRCO INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Zurich, le 28 octobre 1982.

La secrétaire,
25533-o GERTRUD ZOLLER.

Compagnies minières — Loi sur les

UNERGIE INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a été accordé par le ministre des Institutions financières et Coopératives des lettres patentes supplémentaires en date du 2 novembre 1982, à la compagnie « NEW UNGAVA COPPER CORPORATION LIMITED (No personal liability) » changeant sa dénomination sociale en celle de « UNERGIE INC. » et modifiant les dispositions des lettres patentes.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
25481-o 1249-2369

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Joseph Stanley Desmarais

Succession de Desmarais, Joseph Stanley, en son vivant du 2445, chemin Sunset, appartement 501, ville Mont-Royal, décédé le 7 mai 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25534-o

Succession Arthur Dion

Succession de Dion, Arthur, en son vivant du 4355, rue Amos, Montréal-Nord, décédé le 12 octobre 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25522-o

Succession Jean-Paul Lafrance

Succession de Lafrance, Jean-Paul, en son vivant du 8806, rue Hochelaga, appartement 10, Montréal, décédé le 12 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25523-o

Succession Fernand Levesque

Succession de Levesque, Fernand, en son vivant du 3090, de la Pépinière, Montréal, décédé le 12 octobre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25535-o

Succession Terry MacDonald

Succession de MacDonald, Terry, en son vivant de R.R. no 2, Lennoxville, décédé le 27 mars 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25506-o

Succession Sylvain Marcotte

Succession de Marcotte, Sylvain, en son vivant de Landrienne, Abitibi, décédé le 2 mai 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à

l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25536-o

Succession Jean-Claude Pelchat

Succession de Pelchat, Jean-Claude, en son vivant du 1043, boulevard Vachon, appartement 4, Sainte-Marie de Beauce, décédé le 19 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25571-o

Succession Adrien Pominville

Succession de Pominville, Adrien, en son vivant du 555, rue Legendre, appartement 20, Montréal, décédé le 14 octobre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 25524-o

Demande(s) à la Législature

Henri Patry et Aldéa Pitt

Avis est, par la présente, donné que Henri Patry et Aldéa Pitt, tous deux de la ville de Montréal, province de Québec, demanderont au Parlement du Canada, lors de sa prochaine session ou lors d'une des deux sessions suivantes, qu'il adopte une loi d'intérêt privé les autorisant à s'épouser nonobstant l'article 125 du Code civil de la province de Québec. Henry Patry est le frère de Rosaire Patry dont le mariage à madame Aldéa Pitt a été dissous par un jugement irrévocable de divorce.

Montréal, le 19 octobre 1982.

Les procureurs des demandeurs,
25166-44-4-o PILON, LAGACÉ & MAJOR.

Ville de Plessisville

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Plessisville s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, notamment pour:

1. Autoriser la ville à construire, aménager et exploiter un établissement destiné au recyclage des déchets, à conclure à cette fin une entente avec toute autre municipalité ou organisme et à accorder des subventions à tout organisme, public ou privé, s'occupant de récupération et de recyclage des déchets;

2. Valider certains règlements adoptés depuis 1964;

3. Majorer le taux de la taxe d'eau pouvant être imposée sur les lots non bâtis, avec effet depuis le 1er janvier 1982;

4. Majorer le montant que la ville peut affecter chaque année pour promouvoir l'industrie du tourisme et pour favoriser l'établissement et l'expansion d'industries;

5. Majorer le montant à payer pour éviter l'émission d'une sommation dans le cas d'infraction à un règlement municipal relatif à la circulation, au stationnement ou à la sécurité publique;

6. Permettre à la ville de réglementer ou prohiber la circulation ou le stationnement sur tout terrain, après entente avec le propriétaire;

7. Permettre à la ville de réglementer ou prohiber les jeux mécaniques ou électroniques et les arcades de jeux;

8. Permettre à la ville de réglementer les boutiques où l'on offre en vente des marchandises à caractère érotique et les salons de massage;

9. Décréter que les frais encourus par la ville pour faire enlever une nuisance sont assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble concerné;

10. Autoriser la ville à accorder des subventions pour la restauration de bâtiments utilisés à des fins résidentielles ou commerciales;

11. Autoriser la ville à accorder des subventions destinées à compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la restauration d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une subvention municipale;

12. Permettre à la ville de conserver les amendes recouvrées devant la Cour municipale;

13. Permettre à la ville d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble requis pour fins de réserve foncière ou d'habitation;

14. Permettre à la ville de créer une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition et l'administration d'immeubles d'habitation;

15. Permettre à la ville d'acquérir tout immeuble nécessaire à la réalisation harmonieuse du centre-ville et, pour les mêmes fins, d'y ériger des édifices et les administrer ou les louer à des fins résidentielles, commerciales ou publiques;

16. Permettre à la ville d'acquérir, même à l'extérieur de son territoire, tout immeuble nécessaire à l'établissement et à l'exploitation de dépotoirs à neige;

17. Constituer un fonds de stabilisation des dépenses de déneigement;

18. Permettre à la ville de créer un fonds de réserve aux fins de financer le programme d'auto-assurance de la ville;

19. Permettre la constitution de sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales;

20. Abroger certaines dispositions désuètes de la Charte de la ville;

21. Toute autre fin jugée utile ou nécessaire par l'Assemblée nationale.

Montréal, le 21 octobre 1982.

Les procureurs de la ville de Plessisville,
25160-44-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville

Prenez avis que la corporation municipale de Saint-Charles-de-Mandeville a l'intention de présenter à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé, établissant de façon claire et précise les limites territoriales de la municipalité afin de clarifier toute ambiguïté découlant de l'article 2 du chapitre 9 des Lois de 1907, concernant l'annexion à cette même municipalité d'un territoire provenant de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon et permettant aussi à la corporation municipale de Saint-Charles-de-Mandeville, d'annexer à son territoire les lots 94 à 113, incluant le lot 97A, du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon s'ils ne sont pas déjà inclus dans les limites territoriales de la municipalité.

Joliette, le 22 octobre 1982.

Les procureurs,
25424-46-4-o GAGNON, BAZINET & ASSOCIÉS.

Ville de Shawinigan

Prenez avis que la ville de Shawinigan s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec lui demandant d'adopter un projet de loi concernant l'autorisation d'acquérir l'usine de Dupont Canada de Shawinigan.

Shawinigan, le 14 octobre 1982.

Les procureurs,
25055-44-4-o GRENIER, LECLERC & GOULET.

Succession Arthur Bousquet

Avis est, par les présentes, donné que la Fiducie du Québec, société de fiducie dûment constituée en vertu des lois du Québec, agissant en sa qualité de mandataire de l'exécutrice testamentaire de la succession de M. Arthur Bousquet, dame Alice Goineau Bousquet, domiciliée au 2491 de la rue Elsdale à Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée autorisant la Fiducie du Québec, aux termes du testament de M. Arthur Bousquet fait le 22 janvier 1975, d'empiéter sur le capital de ladite succession afin de payer les soins médicaux qui pourront être nécessités à cause de maladie sérieuse et prolongée de ladite exécutrice testamentaire, dame Alice Goineau Bousquet.

Montréal, le 21 octobre 1982.

Les procureurs de la requérante,
25161-44-4-o LAVERY O'BRIEN.

Succession Joseph-Albert Tardif

Avis est, par les présentes, donné que madame Yvette Tardif, messieurs Armand et Daniel Tardif, tous trois (3) légataires universels de Joseph-Albert Tardif, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée, de façon à ce qu'ils puissent toucher immédiatement leur part de capital du résidu de la succession de Joseph-Albert Tardif, part qui leur revient en vertu du testament fait par ce dernier, sous la forme dérivée de la Loi d'Angleterre, le 25 janvier 1965.

Chicoutimi, le 21 octobre 1982.

Les procureurs des requérants,
25380-46-4-o BOUCHARD, LAROUCHE ET BRASSARD.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

E. Pronovost Inc.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « E. Pronovost Inc. », tenue à La Sarre, le 15e jour de septembre 1982, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Martial Lupien a été nommé liquidateur.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
25507-o 1257-3739

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Calvaire d'Oka
Oka

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter du 3 mars 1982, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Un territoire situé dans la partie nord de la paroisse de L'Annonciation, faisant partie du cadastre officiel de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, division d'enregistrement des Deux-Montagnes.

Tous les lots et leurs subdivisions présentes et à venir renfermées dans les limites suivantes, à savoir:

Partant du coin sud-est du lot deux cent sept (207) dudit cadastre; de là, toujours en référence au même cadastre officiel, passant par les lignes et les démarcations suivantes, en continuité les unes des autres; une ligne droite reliant le coin sud-est du lot deux cent sept (207) et le coin nord-ouest de la subdivision cent quarante-sept du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-147); une partie de la ligne nord-ouest (clôture) de la subdivision cent quarante-sept du lot originaire cent-quatre-vingt-quinze (195-147) jusqu'à son intersection avec le coin nord de la subdivision cent cinquante-deux du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-152); la ligne nord-ouest de la subdivision cent cinquante-deux du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-152); la ligne ouest de la subdivision cent cinquante et un du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-151); la ligne sud-ouest de la subdivision cent cinquante du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-150); de là, en direction générale sud-ouest (clôtures) sur partie du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195 ptie) pour des distances d'environ 565 et 249 pieds; de là, en direction générale nord-ouest (clôtures) sur partie du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195 ptie) pour une distance de 57 pieds; de là, en direction générale ouest (clôture) sur partie du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195 ptie) pour une distance de 150 pieds jusqu'à un point situé sur la ligne est (clôture) de la subdivision cent quatre-vingt-dix-sept du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-197); de là, en direction sud, le long de la ligne est (clôture) de la subdivision cent quatre-vingt-dix-sept du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-197) sur une distance d'environ 65 pieds; de là, en direction générale sud-ouest, le long d'une clôture jusqu'à l'intersection de ladite clôture avec la ligne ouest de la resubdivision deux de la subdivision cent quatre-vingt-treize du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-193-2); de là, en direction générale sud-ouest, le long d'une clôture, jusqu'à l'intersection de ladite clôture avec la ligne ouest (clôture) de la resubdivision un de la subdivision cent quatre-vingt-treize du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-193-1); de là, une ligne droite joignant le coin nord-est (clôture) de la redivision un de la resubdivision un de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-1-1); la ligne nord de la redivision un de la resubdivision un de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-1-1) (clôture); de là, en direction générale ouest sur la subdivision cent

quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191), le long d'une clôture jusqu'au coin nord-est de la resubdivision dix-neuf de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-19) (rue); la ligne nord de la resubdivision dix-neuf de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-19) (rue); la ligne sud de la resubdivision deux de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-2); les lignes sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest de la subdivision cent quatre-vingt-quatorze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-194) jusqu'à l'intersection sud-est de la subdivision deux du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (199-2); les lignes sud-est (clôtures) de la resubdivision deux de la subdivision trois du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (199-3-2) (rue), la subdivision trois du lot originaire deux cent (200-3) (rue), partie du lot originaire deux cent un (201 ptie), les lots deux cent deux, deux cent trois, deux cent quatre, deux cent cinq, deux cent six et deux cent sept (202, 203, 204, 205, 206 et 207) jusqu'au point de départ.

Sont inclus dans ce territoire partie du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195 ptie), partie de la subdivision cent quatre-vingt-dix-sept du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-197 ptie), partie de la resubdivision deux de la subdivision cent quatre-vingt-treize du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-193-2), partie de la resubdivision un de la subdivision cent quatre-vingt-treize du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-193-1 ptie), partie de la subdivision cent quatre-vingt-douze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-192 ptie), partie de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191 ptie), la resubdivision deux de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-2) et de la subdivision cent quatre-vingt-quatorze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-194) dudit cadastre.

Propriétaires:

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

« Une partie non subdivisée du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (ptie 195) du cadastre officiel de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, division d'enregistrement des Deux-Montagnes, partie de la subdivision cent quatre-vingt-onze dudit lot (195-191 ptie), partie de la subdivision cent quatre-vingt-douze dudit lot (195-192 ptie), partie de la resubdivision un de la subdivision cent quatre-vingt-treize dudit lot (195-193-1 ptie) et partie de la subdivision cent quatre-vingt-dix-sept dudit lot (195-197 ptie) ».

Les Placements Oka Limitée

« La subdivision cent quatre-vingt-quatorze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-194) et la resubdivision deux de la subdivision cent quatre-vingt-onze du lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-191-2) du cadastre officiel de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, division d'enregistrement des Deux Montagnes ».

Okaba Anstalt

« Partie de la resubdivision deux de la subdivision cent quatre-vingt-treize dudit lot originaire cent quatre-vingt-quinze (195-193-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, division d'enregistrement des Deux-Montagnes ».

Québec, le 4 novembre 1982.

Le ministre des Affaires culturelles,
25576-o CLÉMENT RICHARD.

Four à pain
Saint-Luc

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter du 22 décembre 1981, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-aprés désigné, savoir:

« Un four à pain construit sur un immeuble situé à Saint-Luc, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro sept du lot originaire vingt-trois (23-7), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc, division d'enregistrement de Saint-Jean avec dessus construite notamment une bâtisse comportant un four à pain ».

Québec, le 4 novembre 1982.

Le ministre des Affaires culturelles,
25576-o CLÉMENT RICHARD.

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec* le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement oridinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 5 novembre 1982.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME.

Cad. 82-10

Cédule A

Cadastre de la paroisse des Écureuils, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, Cap-Santé.

248147

Cadastre de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Yamaska, Saint-François-du-Lac.

249355

Cadastre de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, comprenant les blocs 1 à 6, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, Rimouski.

249313 à 249315

Cadastre du canton de Bonne-Espérance, comprenant le lot 24, village de la Baie-aux-Saumons, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, Sept-Îles.

249730

Cadastre du canton de Gendreau, comprenant le lot 171, bloc B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, Ville-Marie.

250414

Cadastre du canton de Bickerdike, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, Québec

250107

Cadastre du canton de Provost, comprenant le bloc 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée

au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, Berthierville.

237983

Cadastre du canton de Simard, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, Chicoutimi.

249200 et 249923

Cadastre du canton de Tonti, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, Cap-Santé.

249342

25609-o

Divers

Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 07-79 du ministre de l'Énergie et des Ressources concernant certains terrains réservés pour fin de travaux d'inventaires et de recherches miniers

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 301 de la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13), le ministre de l'Énergie et des Ressources peut, par ordonnance, réserver à la couronne pour fin de travaux d'inventaires et de recherches miniers tout terrain où les droits de mine lui appartiennent;

ATTENDU QUE par l'Ordonnance numéro 07-79 du 13 novembre 1979, le ministre a ordonné que soient réservés à la couronne, pour fin de travaux d'inventaires et de recherches miniers, certains terrains des cantons de Cuvier et de Barlow;

ATTENDU QUE ces terrains, dont la description est donnée à l'annexe A de cette ordonnance, ne sont plus requis pour des travaux d'inventaires et de recherches miniers;

IL EST ORDONNÉ:

Que l'Ordonnance numéro 07-79 du ministre de l'Énergie et des Ressources, datée du 13 novembre 1979 et publiée à la *Gazette officielle du Québec* le 8 décembre 1979, soit modifiée par la suppression, à l'annexe A, des canton, district, rangs et lots suivants:

« 2. Région de Chibougamau

Canton de Cuvier, Abitibi-Est:

Rang II: lots 39 à 42 ainsi que le lit du lac, tel que montré sur le plan.
½ nord: lots 43 à 49 inclus, lots 50 à 60 inclus
½ nord: lot 61

Rang III ½ sud: lots 39 à 42 inclus, lots 43 à 53 inclus, lot 60
½ sud: lot 61

Canton de Barlow, Abitibi-Est:

Rang II: lots 2 à 20 inclus
Rang III, ½ sud: lots 1 à 7 inclus »

QUE cette ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 5 novembre 1982.

Le directeur général de l'exploration géologique et minérale,
ANDRÉ F. LAURIN.

25609-o

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Henri de Mascouche
Changement de siège social

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que conformément à la Loi sur les assurances du Québec, il a approuvé, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, le règlement spécial de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Henri de Mascouche, décrétant le changement d'adresse de son siège social.

La nouvelle adresse du siège social de la compagnie devra se lire maintenant comme suit: 2319, Saint-Henri, Mascouche, QC.

Québec, le 8 novembre 1982.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

25609-o

La Philadelphia Manufacturers, compagnie d'assurance mutuelle (dénomination sociale française utilisée par Philadelphia Manufacturers Mutual Insurance Company
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Philadelphia Manufacturers, compagnie d'assurance mutuelle (dénomination sociale française utilisée par Philadelphia Manufacturers Mutual Insurance Company) a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages aux catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Aviation
— Garantie
— Grêle
— Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé au 1325, Morris Road, P.O. Box 1880, Valley Forge, Pennsylvania, U.S.A. 19482, et son principal établissement d'affaires au Québec au 625, avenue Président-Kennedy, bureau 305, Montréal, QC, H3A 1L8.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Donné à Québec, le 5 novembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
25481-o JACQUES M. ROY.

Mony Reinsurance Corporation
Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que Mony Reinsurance Corporation a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Contre la maladie ou les accidents
— Automobile
— Biens
— Bris des machines
— Garantie
— Contre la grêle
— Responsabilité

Activités limitées à la réassurance.

Le siège social de la compagnie est situé au 306, South State Street City of Dovers, Delaware 19901, United States, et son bureau principal au Québec est situé au 1500, de Maisonneuve ouest, 3e étage, Montréal, QC, H3G 1N1.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 8 novembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
25481-o JACQUES M. ROY.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL CINQUIÈME SAISON

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL LAURIZON-LAURENTIEN », en date du 2 juin 1982, modifiant les lettres patentes émises le 16 août 1971, changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE D'ACCUEIL CINQUIÈME SAISON ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
25481-o 1228-6563

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE ROYAL BANK MORTGAGE CORPORATION

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, le 20e jour d'octobre 1982, un permis à la corporation « SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE — ROYAL BANK MORTGAGE CORPORATION », l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chap. S-30).

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, est Richard L. Fillmore, de Montréal.

Le siège social et le bureau principal de la corporation dans la province de Québec sont situés au 1, place Ville-Marie, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'agent principal,
25162-44-4-o RICHARD L. FILLMORE.

Soumissions — Demandes de

Ville de Blainville
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Richard Blouin, greffier, à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, ville de Blainville, comté de Groulx, QC, jusqu'à 14 h, le lundi 6 décembre 1982 et l'adjudication se fera à 19 h 30 le même jour, pour l'achat de 1 096 000 $ d'obligations de la ville de Blainville, datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 1 096 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	45 000 $
29 décembre 1984	50 000
29 décembre 1985	54 000
29 décembre 1986	60 000
29 décembre 1987	63 000
29 décembre 1988	55 000
29 décembre 1989	60 000
29 décembre 1990	66 000
29 décembre 1991	71 000
29 décembre 1992	79 000
29 décembre 1992	493 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Blainville ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Blainville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 041 000 $; 675 — 55 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes à 14 h, le lundi 6 décembre 1982 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30 le même jour, à la salle du Conseil, 990, chemin du Camp-Bouchard, ville de Blainville, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Blainville, comté de Groulx, le 8 novembre 1982.

Le greffier,
RICHARD BLOUIN.

Hôtel de ville
1000, rue de la Mairie
ville de Blainville
comté de Groulx, QC, J7C 3B5
téléphone: 430-2442, code 514 25577-o

Ville de Jonquière
(Jonquière)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné René Perron, greffier, à l'hôtel de ville, 2890, place Davis, secteur Arvida, ville de Jonquière, comté de Jonquière, QC, jusqu'à 19 h, le lundi 6 décembre 1982 pour l'achat de 3 839 000 $ d'obligations de la ville de Jonquière, datées du 10 janvier 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 10 juillet et 10 janvier de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 janvier 1983.

Tableau d'amortissement — 3 839 000 $

Année	Capital
10 janvier 1984	191 000 $
10 janvier 1985	210 000
10 janvier 1986	230 000
10 janvier 1987	256 000
10 janvier 1988	283 000
10 janvier 1989	314 000
10 janvier 1990	350 000
10 janvier 1991	391 000
10 janvier 1992	437 000
10 janvier 1993	281 000
10 janvier 1993	896 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Jonquière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 janvier 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 411 000 $; 152 — 50 000 $ prog. de dégagement de terrain; 329 — 200 000 $ tr. d'aménagement; 334 — 190 000 $ achat d'un camion à incendie; 351 — 53 000 $ réaménagement d'une intersection; 381 — 1 100 000 $ rénovation du palais des sports; 393 — 835 000 $ achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le lundi 6 décembre 1982 à l'hôtel de ville, 2890, place Davis, secteur Arvida, ville de Jonquière, comté de Jonquière, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Jonquière, comté de Jonquière, le 10 novembre 1982.

Le greffier,
RENÉ PERRON.

Hôtel de ville
2890, place Davis
secteur Arvida
ville de Jonquière
comté de Jonquière, QC, G7X 7W7
téléphone: 547-6631, code 418 25610-o

Ville de La Malbaie
(Charlevoix)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de La Malbaie » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 359 000 $ d'obligations de la ville de La Malbaie datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 359 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	8 000 $
29 décembre 1984	9 000
29 décembre 1985	10 000
29 décembre 1986	11 000
29 décembre 1987	12 000
29 décembre 1988	9 000
29 décembre 1989	11 000
29 décembre 1990	11 000
29 décembre 1991	12 000
29 décembre 1992	14 000
29 décembre 1992	252 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de La Malbaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu des règlements suivants: 330 — 218 000 $; 340 — 126 500 $ renouvellements d'emprunt; 454 — 14 500 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 décembre 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 280, rue Nairn, ville de La Malbaie, comté de Charlevoix, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Malbaie, comté de Charlevoix, le 8 novembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER ARPIN.

Hôtel de ville
280, rue Nairn
ville de La Malbaie
comté de Charlevoix, QC, G0T 1J0
téléphone: 665-3747, code 418 25578-o

Ville de Lachenaie
(L'Assomption)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lachenaie » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 617 000 $ d'obligations de la ville de Lachenaie datées du 10 janvier 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 10 juillet et 10 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 janvier 1983.

Tableau d'amortissement — 617 000 $

Année	Capital
10 janvier 1984	35 000 $
10 janvier 1985	39 000
10 janvier 1986	44 000
10 janvier 1987	49 000
10 janvier 1988	55 000
10 janvier 1988	395 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Lachenaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 janvier 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 588 150 $; 546 — 28 850 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 décembre 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 3355, boulevard Saint-Charles, ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, le 8 novembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
LUC AMIREAULT.

Hôtel de ville
3355, boul. Saint-Charles
ville de Lachenaie
comté de L'Assomption, QC, J6W 3T8
téléphone: 471-3677, code 514 25579-o

Cantons unis de Mansfield et Pontefract
(Pontiac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations des cantons unis de Mansfield et Pontefract » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 514 000 $ d'obligations des cantons unis de Mansfield et Pontefract datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 514 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	21 000 $
29 décembre 1984	26 000
29 décembre 1985	30 000
29 décembre 1986	36 000 $
29 décembre 1987	42 000
29 décembre 1987	359 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

Les cantons unis de Mansfield et Pontefract s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu des règlements suivants: 118 — 114 000 $ acq. et rén. d'une maison pour la louer au CLSC; 124 — 400 000 $ aq. station de pompage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 décembre 1982 à 20 h, au bureau du secrétaire-trésorier, Fort-Coulonge, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cantons unis de Mansfield et Pontefract, comté de Pontiac, le 9 novembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
DON MARION.

Bureau du secrétaire-trésorier
case postale 880
Fort-Coulonge, QC, J0X 1V0
téléphone: 683-2944, code 819 25611-o

Ville de Port-Cartier
(Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Port-Cartier » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 633 000 $ d'obligations de la ville de Port-Cartier datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 633 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	8 000 $
29 décembre 1984	9 000
29 décembre 1985	11 000
29 décembre 1986	12 000
29 décembre 1987	13 000
29 décembre 1987	580 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu du règlement suivant: 425 — 633 000 $ égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 décembre 1982 à 19 h 30, au centre Sacré-Coeur, 36, rue Plante, ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, le 8 novembre 1982.

Le greffier,
VILMOND COUTURE.

Hôtel de ville
40, avenue Parent
ville de Port-Cartier
comté de Duplessis, QC, G5B 2G5
téléphone: 766-2343, code 418 25580-o

Ville de Rigaud
(Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Rigaud » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 238 000 $ d'obligations de la ville de Rigaud datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 238 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	10 000 $
29 décembre 1984	12 000
29 décembre 1985	13 000
29 décembre 1986	15 000
29 décembre 1987	16 000
29 décembre 1988	18 000
29 décembre 1989	19 000
29 décembre 1990	22 000
29 décembre 1991	24 000
29 décembre 1992	28 000
29 décembre 1992	61 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Rigaud s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu des règlements suivants: 324 — 113 000 $ aqueduc, égouts, éclairage etc.; 336 — 125 000 $ aqueduc, pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 décembre 1982 à 16 h, à l'hôtel de ville, 102, rue Saint-Pierre, ville de Rigaud, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rigaud, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 10 novembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME MARIELLE D'AOUST.

Hôtel de ville
102, rue Saint-Pierre
ville de Rigaud
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC, J0P 1P0
téléphone: 451-5342, code 514 25612-o

Ville de Sainte-Adèle
(Rousseau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Adèle » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 542 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Adèle datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 8 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 2 542 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	49 000 $
29 décembre 1984	55 000
29 décembre 1985	62 000
29 décembre 1986	69 000
29 décembre 1987	78 000
29 décembre 1987	2 229 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Adèle s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu des règlements suivants: 353-1978 — 3 900 $; 356-1978 — 1 700 $; 357-1978 — 1 050 $; 358-1978 — 1 550 $; 361-1978 — 2 700 $ ouverture de rues; 434-1979 — 200 000 $ tr. de rue, acquisition de lots; 452-1979 — 80 000 $ acquisition de lots (rue, stationnement); 455-1980 — 89 500 $ honoraires professionnels; 479-1980 — 30 000 $ système de ventilation au garage municipal; 482-1981 — 1 586 500 $ amél. à l'usine de filtration; 482A-1981 — 200 000 $ amél. à l'usine de filtration; 487-1981 — 30 600 amén. d'un stationnement; 488-1981 — 180 000 $ achat d'un camion et d'un chargeur; 489-1981 — 100 000 $ tr. complémentaire à l'usine de filtration; 494-1982 — 25 000 $ inst. de gicleurs automatiques; 495-1981 — 9 500 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 8 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 8 décembre 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1381, boulevard Sainte-Adèle, ville de Sainte-Adèle, comté de Rousseau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Adèle, comté de Rousseau, le 11 novembre 1982.

Le greffier,
MICHEL ROUSSEAU.

Hôtel de ville
1381, boulevard Sainte-Adèle
ville de Sainte-Adèle
comté de Rousseau, QC, J0R 1L0
téléphone: 229-2921, code 514 25613-o

Paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir
(Iberville)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 410 000 $ d'obligations de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir datées du 29 décembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 8 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 décembre 1982.

Tableau d'amortissement — 410 000 $

Année	Capital
29 décembre 1983	17 000 $
29 décembre 1984	19 000
29 décembre 1985	21 000
29 décembre 1986	24 000
29 décembre 1987	27 000
29 décembre 1987	302 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 décembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu du règlement suivant: 192 — 410 000 $ aqueduc, construction d'un poste de comptage, de chloration et de surpression.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 8 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 8 décembre 1982 à 20 h 30, au bureau municipal, 7, chemin du Vide, paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, comté d'Iberville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, comté d'Iberville, le 10 novembre 1982.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME JACQUELINE DESLAURIERS.
Bureau municipal
7, chemin du Vide
paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir
comté d'Iberville, QC, J0L 1P0
téléphone: 460-7838, code 514 25614-o

Ville de Thetford-Mines
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Thetford-Mines » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 027 000 $ d'obligations de la ville de Thetford-Mines datées du 5 janvier 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 5 juillet et 5 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 décembre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 janvier 1983.

Tableau d'amortissement — 1 027 000 $

Année	Capital
5 janvier 1984	59 000 $
5 janvier 1985	66 000
5 janvier 1986	74 000
5 janvier 1987	82 000
5 janvier 1988	92 000
5 janvier 1989	103 000
5 janvier 1990	115 000
5 janvier 1991	129 000
5 janvier 1992	145 000
5 janvier 1993	162 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

La ville de Thetford-Mines s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 janvier 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations sont émises en vertu du règlement suivant: 890 — 1 027 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 décembre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 décembre 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 144, rue Notre-Dame sud, ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, le 8 novembre 1982.

Le greffier,
YVES LAMOTHE.

Hôtel de ville
144, rue Notre-Dame sud
ville de Thetford-Mines
comté de Frontenac, QC, G6G 5T3
téléphone: 335-2981, code 418 25581-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. (CSN)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 4 février 1980, il a autorisé le changement de nom de « CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE QUÉBEC, INC. (C.S.N.) », dont la constitution a été autorisée le 24 septembre 1965, avec siège social situé à Québec, en celui de « CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. (CSN) », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
25508-o 1304-4169

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 16 septembre 1982, autorisé le « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE NICOLET-MAURICIE (U.P.A.) » à changer sa dénomination sociale en celle de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA) ».

Bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 21 septembre 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.
25598-o 1363-5123

SYNDICAT DU VÊTEMENT DE QUÉBEC INC. (C.S.D.)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 13 août 1976, il a autorisé le changement de nom de « L'UNION CATHOLIQUE DES OUVRIERS EN CONFECTION DE QUÉBEC », dont la constitution a été autorisée le 26 février 1935, avec siège social situé à Québec, en celui de « SYNDICAT DU VÊTEMENT DE QUÉBEC INC. (C.S.D.) », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
25509-o 1457-7258

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 500-02-041975-801
415-18-000039-828

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social situé à Toronto et un bureau au 1200, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PAULINE et ROSAIRE GAUTHIER, résidant et domiciliés au 159, rue Victoria à Victoriaville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé dans la ville de Victoriaville, mesurant cinquante-trois pieds (53 pi) de largeur en avant, sur la rue Victoria, sur une profondeur de soixante pieds (60 pi), connu et désigné au cadastre officiel révisé du canton d'Arthabaska, formant la paroisse de Sainte-Victoire comme étant la partie nord-est de la resubdivision un de la subdivision neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie N.-E. 99-9-1), et borné comme suit: en front, au nord-est par la rue Victoria, sur le côté du nord-ouest par la subdivi-

sion huit du lot originaire quatre-vingt-dix-neuf (99-8), au sud-ouest par la partie sud-ouest de la resubdivision un de la subdivision neuf du lot originaire quatre-vingt-dix-neuf, et du côté sud-est par la resubdivision un de la subdivision cinq du lot originaire quatre-vingt-dix-neuf et par la resubdivision deux de la subdivision neuf du lot originaire quatre-vingt-dix-neuf (nos 99-5-1 et 99-0-2); avec la maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 159 de la rue Victoria, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 8 504,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard des Bois-Francs, Arthabaska, le MARDI ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 4 novembre 1982. 25541-o

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000126-820
415-18-000040-826

CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social situé au 1658, rue Saint-Calixte à Plessisville, partie demanderesse, contre SERGE BEAUDOIN, résidant et domicilié au 2280, rue Simoneau à Plessisville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic à Inverness, mis en cause.

« Une propriété située sur le côté nord-ouest de l'avenue Simoneau, en la ville de Plessisville, comté de Mégantic, mesurant dix-sept mètres et trente-sept centièmes (17,37 m) correspondant à cinquante-sept pieds (57 pi) de fond ou de largeur, par trente-cinq mètres et cinq centièmes (35,05 m) correspondant à cent quinze pieds (115 pi) de profondeur, convenue et désignée au cadastre « Amendé » du village de Plessisville, comme étant la subdivision numéro trente-cinq du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (no 189-35), avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 710,00 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, Dublin, Inverness, le MARDI ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 4 novembre 1982. 25542-o

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000318-815
415-18-000033-821

CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social situé au 1658, rue Saint-Calixte à Plessisville, partie demanderesse, contre JEAN-LOUIS GUAY, commerçant, résidant et domicilié au 1771, rue Saint-Calixte à Plessisville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic à Inverness, mis en cause.

« 1. Un terrain ou emplacement situé en la ville de Plessisville, du côté nord-est de l'avenue Saint-Édouard, mesurant, mesures anglaises, cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur, connu et désigné au cadastre « Amendé » du village de Plessisville, comme étant la subdivision numéro vingt-huit du lot originaire numéro cent trente-huit (138-28), avec maison à logements dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Une lisière de terrain mesurant, mesures anglaises, cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et vingt et un pieds et cinquante centièmes de pied (21,50 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, connue et désignée au cadastre « Amendé » du village de Plessisville comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro cent trente-huit (138-29-1), sans bâtisse.

L'immeuble décrit au paragraphe 1 est affecté d'une servitude de vue en faveur du lot cent trente-huit-vingt-six et jouit d'une servitude de vue contre le même lot, laquelle servitude réciproque de vue résulte d'un acte de servitude enregistré le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-cinq, sous le numéro 118588. »

La mise à prix est fixée à 18 232,50 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, Dublin, Inverness, le MERCREDI DOUZIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 4 novembre 1982. 25543-o

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000320-81
415-18-000034-829

CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social situé au 1658, rue Saint-Calixte à Plessisville, partie demanderesse, contre JEAN-LOUIS GUAY, commerçant, résidant et domicilié au 1769, rue Saint-Calixte à Plessisville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic à Inverness, mis en cause.

« Une propriété située en la ville de Plessisville, comté de Mégantic, au croisement nord des rues Saint-Calixte et Saint-Louis, de figure irrégulière, connue au cadastre « amendé » du village de Plessisville comme étant la subdivision numéro trois du lot originaire numéro dix-sept (no 17-3). Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et portant les numéros d'immeuble 1544 et 1548 de l'avenue Saint-Louis, et 1759, 1761, 1763, 1765, 1769 et 1771 de la rue Saint-Calixte.

Sauf et à distraire de la propriété ci-dessus une lisière de terrain mesurant quatre pieds (4 pi) de largeur par soixante et un pieds (61 pi) de profondeur entre les subdivisions numéros un et deux du même lot originaire numéro dix-sept, laquelle a été vendue par Léo Beaudette à Aimé Hainse, selon contrat enregistré sous le no 96616.

Tel que le tout a été borné et déterminé par des procès-verbaux de bornage faits par A. Saint-Pierre, a.-g., le 26 septembre 1963 (R. Beauchesne, A. Roberge et E. Lehoux) et par Michel Benjamin, a.-g., le 3 décembre 1971 (Dion & Frère et F. Laflamme), rectifié le 12 juin 1972 (avec F. Laflamme seulement) et le 10 avril 1975 (Gemma Hainse).

L'emprunteur déclare que la bâtisse de Dion & Frère empiète de neuf pouces (9 po) par quatre-vingt-dix pieds (90 pi) sur le terrain hypothéqué et que cet empiètement a été accepté par Léo Beaudette dans un acte de convention fait le six juin mil neuf cent soixante-douze, devant C.B. Chartier, notaire, et enregistré à Inverness, le 13 juin 1972, sous le no 121667, avec droit de drainage et d'accès pour entretien et réparation. La propriété ci-dessus décrite comprend six logements, deux magasins, un entrepôt et deux garages. »

La mise à prix est fixée à 27 802,50 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, Dublin, Inverness, le MERCREDI DOUZIÈME jour de JANVIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 4 novembre 1982. 25544-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-016866-814
760-18-000050-824

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal dans les ville et district de Montréal, ayant une succursale au 179, boulevard d'Anjou, Châteauguay, QC, partie demanderesse, contre BERNARD PIGEON, restaurateur, résidant et domicilié à Châteauguay, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Principale de Châteauguay, mesurant cinquante pieds de largeur en avant et en arrière sur ses lignes nord et sud, sur cent trente-huit pieds de profondeur sur ses lignes est et ouest, connu et désigné comme étant la partie ouest du lot numéro cent soixante-douze de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 — ptie O. 172) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, et borné comme suit: en avant au sud par ladite rue Principale, à l'arrière au nord par une partie du lot

numéro 248-160 et par une partie du lot numéro 248-161, d'un côté à l'ouest par une partie du lot numéro 248-173 et de l'autre côté à l'est par le restant dudit lot numéro 248-172, conformément à ce qui est indiqué sur le plan officiel et dans le livre de renvoi. Avec le bâtiment de deux étages en brique qui y est construit et porte le numéro d'immeuble 182, rue Principale, dans ladite ville de Châteauguay, lequel bâtiment comporte un mur mitoyen avec la propriété adjacente.

Avec une servitude réciproque de droit de vue existant à la charge et au profit de l'emplacement décrit ci-dessus et vendu en vertu des présentes, et à la charge et au profit de l'emplacement adjacent à l'ouest, connu et désigné comme étant la partie est du lot numéro cent soixante-treize de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 — ptie E. 173) sur ledit cadastre, avec le bâtiment de deux étages en brique qui y est construit, le tout tel qu'il a été établi aux termes de l'acte de prêt consenti au vendeur par la Banque d'épargne de Montréal et reçu par le notaire soussigné le huitième jour de janvier mille neuf cent soixante-trois, lequel acte a été dûment inscrit à la division d'enregistrement de Châteauguay sous le numéro 99962.

Toutes les mesures susmentionnées sont en mesures anglaises et plus ou moins. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 7 641,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 4 novembre 1982. 25615-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000057-829
760-05-000594-794

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, QC, partie demanderesse, contre YVAN (IWAN) HARBUS, demeurant au 105, Pascal, Châteauguay, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Pascal, à Châteauguay, connu et désigné comme étant la resubdivision du lot numéro trois de la subdivision du lot numéro un du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-1-3) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay.

Avec le bâtiment qui y est construit et qui porte le numéro d'immeuble 105, rue Pascal, dans ladite ville de Châteauguay (ledit bâtiment est en voie de construction).

En l'état où le tout se trouve actuellement avec tous les droits, circonstances, dépendances, servitudes apparentes ou non apparentes qui s'y rattachent, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur. »

La mise à prix est fixée à 10 276,87 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le SEIZIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 4 novembre 1982. 25616-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-016164-829
760-18-000039-827

BOISERIES RAYMOND INC., corporation dûment constituée selon la loi, ayant son siège social au 9500, boulevard Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, partie demanderesse, contre ROBERT DAOUST, domicilié et résidant au 27, rue Caroline, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente-six (36) du lot originaire cent soixante-seize (176-36) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 32, rue Lavoie, Notre-Dame du Sourire. »

La mise à prix est fixée à 27 140,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 novembre 1982. 25563-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-016163-821
760-18-000038-829

BOISERIES RAYMOND INC., corporation dûment constituée selon la loi, ayant son siège social au 9500, boulevard Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, partie demanderesse, contre ROBERT DAOUST, domicilié et résidant au 27, rue Caroline, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente-sept (37) du lot originaire cent soixante-seize (176-37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 34, rue Lavoie, Notre-Dame du Sourire. »

La mise à prix est fixée à 27 255,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à NEUF heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 novembre 1982. 25566-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000338-820
760-18-000044-827

CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DE BELLERIVE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sont bureau principal au 120, rue Alexandre, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre ROBERT DAOUST, faisant affaires sous le nom de ROBERT DAOUST CONSTRUCTION, commerçant, domicilié et résidant au 27, rue Caroline, Valleyfield, district de Beauharnois, et DAME MANON LEGAULT, animatrice, domiciliée et résidant au 27, rue Caroline, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cent onze de la subdivision du lot quatre-vingt-quatorze (94-111) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur en front et soixante-sept pieds (67 pi) de largeur en arrière par une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi), avec bâtisse portant le numéro 97 de la rue Elsie à Salaberry-de-Valleyfield.

La mise à prix est fixée à 7 463,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 novembre 1982. 25564-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000213-825
760-18 000032-820

CAISSE POPULAIRE ST-CONSTANT, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 159, rue LaSalle, Saint-Constant, district de Montréal, partie demanderesse, contre MONIQUE CASTONGUAY, résidant et domiciliée au 245, rue des Cèdres, Dorion, faisant affaires sous les nom et raison sociale de LA SOLUTION PÂTISSERIE CHARCUTERIE ENRG., 136A, rue Saint-Charles à Dorion, et GILLES ARSENAULT, résidant et domicilié au 245, rue des Cèdres à Dorion, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la ville de Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro onze de la subdivision officielle de lot originaire numéro quatre cent cinquante-neuf (459-11) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 245, rue des Cèdres à Dorion. »

La mise à prix est fixée à 14 697,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 4 novembre 1982. 25567-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000421-821
S. 460-18-000221-828

GÉRARD LESSARD, contracteur, domicilié au numéro 15 de la terrasse Groulx à Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre CLERMONT BOUTHILLETTE, portier, et DAME PAULETTE DESMARAIS, ménagère, domiciliés au 104 de la rue Cyr à Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé à Granby, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quarante-sept aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby (547-96), avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 104 de la rue Cyr.

Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment l'existence d'un câble souterrain de la compagnie Bell Canada près de la ligne arrière dudit terrain. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 231,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby,

le MARDI ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 3 novembre 1982. 25565-o

VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 5 novembre 1982. 25560-o

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000254-821
405-18-000049-82

LA CAISSE POPULAIRE ST-SIMON DE DRUMMOND, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 975, rue Sainte-Thérèse, Drummondville, district de Drummond, partie demanderesse, contre RÉGINALD LAPLANTE, domicilié au 1239, rue Dionne, Drummondville, district de Drummond, et DAME ANNETTE GAGNON, épouse dudit Réginald Laplante, domiciliée au même endroit que ce dernier, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham sous les numéros cent trente-deux et cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-132 et -133). Avec toutes les bâtisses dessus construites et principalement une maison à logements multiples portant les numéros d'immeuble 1237 et 1239 de la rue Dionne. »

La mise à prix est fixée à 10 187,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 79, rue Commerciale, Chandler, district de Gaspé, partie demanderesse, contre MARC-ANDRÉ DUGUAY, domicilié et résidant à Pabos, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Sainte-Adélaïde-de-Pabos, connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots suivants:

a) Une partie du lot trente et un B, subdivision quatre (31-B-4 ptie), bornée au nord par partie du lot 31-B-4, au sud par la route 132, à l'est par partie du lot 31-B-5, à l'ouest par partie du lot 31-C-3;

b) Une partie du lot trente et un C, subdivision trois (31-C-3 ptie), bornée au nord par partie du lot 31-C-3, au sud par la route 132, à l'Est par partie du lot 31-B-4, et à l'ouest par partie du lot 31-C-3;

Tous deux du Premier Rang, au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (Sainte-Adélaïde-de-Pabos); mesurant quatre-vingt-quatorze pieds par cent soixante pieds de profondeur (94 pi × 160 pi); avec bâtisses dessus construites, notamment les établissements du commerce connu sous le nom de Jacques Bujold Enrg. appartenances, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 83 147,45 $, représentant 35 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice de Percé, le LUNDI DIXIÈME jour de JANVIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 2 novembre 1982. 25582-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000275-822

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 36, boulevard Grand-Pabos, Chandler, QC, partie demanderesse, contre CLAUDE FURLONG, faisant affaires sous la raison sociale de DÉVELOPPEMENT FURLONG ENR., à Chandler, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Une série de terrains situés dans la municipalité de Pabos (Sainte-Adélaïde-de-Pabos) connus et désignés comme étant:

a) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision six (43-3-6);

b) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision sept (43-3-7);

c) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision huit (43-3-8);

d) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision neuf (43-3-9);

e) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision dix (43-3-10);

f) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision treize (43-3-13), ainsi que quarante-deux B, subdivision deux, resubdivision sept (42-B-2-7);

g) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision quatorze (43-3-14), ainsi que quarante-deux B, subdivision deux, resubdivision six (42-B-2-6);

h) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision quinze (43-3-15), ainsi que quarante-deux B, subdivision deux, resubdivision cinq (42-B-2-5);

i) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision seize (43-3-16), ainsi que quarante-deux B, subdivision deux, resubdivision quatre (42-B-2-4);

k) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision dix-sept (43-3-17), ainsi que quarante-deux B, subdivision deux, resubdivision trois (42-B-2-3);

l) Lot quarante-trois, subdivision trois, resubdivision dix-huit (43-3-18), ainsi que quarante-deux B, subdivision deux, resubdivision deux (42-B-2-2);

Tous du Premier Rang au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (Sainte-Adélaïde-de-Pabos). Sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que chaque adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication pour chacun des lots mentionnés plus haut, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 11 966,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice à Percé, le LUNDI DIXIÈME jour de JANVIER 1983 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 2 novembre 1982. 25583-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000181-822

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 36, boulevard Grand-Pabos à Chandler, district de Gaspé, partie demanderesse, contre GALERIE DE L'AUTO CHANDLER INC, FURLONG INVESTMENT LTÉE, corporations légalement constituées, ayant leur bureau à Chandler, district de Gaspé, et CLAUDE FURLONG, domicilié et résidant à Chandler, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Une propriété à revenus (bureaux) située à Chandler, connue et désignée comme étant le lot soixante-quatorze, subdivision cent trente-neuf (74-139) du Premier Rang au cadastre officiel revisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler), avec bâtisse dessus construite (maison Nadeau), circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 7 389,90 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Une propriété commerciale située à Chandler, district de Gaspé, connue et désignée comme étant le lot soixante-quatorze, subdivision cent quarante (74-140) du Premier Rang au cadastre officiel revisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler), avec bâtisse dessus construite, notamment un édifice ayant servi de garage, circonstances et dépendances.

Une propriété à revenus (logements) située à Chandler, connue et désignée comme étant le lot soixante-quatorze, subdivision cent cinquante-quatre (74-154) du Premier Rang au cadastre officiel revisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler), avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 45 171,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le LUNDI DIXIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 2 novembre 1982. 25572-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
No 200-05-002519-820

CENTRE DE MATÉRIAUX USAGÉS ET NEUFS INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1727, boulevard de l'Aéroport, Ancienne-Lorette, district de Québec, partie demanderesse, contre LES CONTREPLAQUÉS G. RIOUX INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal dans la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un premier terrain connu comme étant une partie du lot numéro soixante-neuf (ptie 69), non subdivisée, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac-Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata, de figure trapézoïdale, et borné vers le nord par une partie du lot soixante-sept, vers l'est par une partie du lot soixante-neuf, vers le sud par d'autres parties dudit lot soixante-dix et vers le sud-ouest par le vieux chemin, mesurant quatre cent vingt-huit virgule trente-neuf mètres (428,39 m) vers le nord, cent dix-sept virgule zéro quatre mètres (117,04 m) vers l'est, trois cent soixante-huit virgule treize mètres (368,13 m) vers le sud et cent trente et un virgule soixante-cinq mètres (131,65 m) vers le sud-ouest, contenant en superficie quarante-six mille six cent treize virgule sept mètres carrés (46 413,7 m^2), ou quarante-six mille six cent treize mètres carrés et sept dixièmes.

Un deuxième terrain connu comme étant une partie du lot numéro soixante-dix (ptie 70), non subdivisée, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac-Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata, de figure triangulaire, borné vers le nord par le lot soixante-neuf, vers le sud-est par une autre partie du lot soixante-dix et vers le sud-ouest par le vieux chemin, mesurant soixante-dix-neuf virgule onze mètres (79,11 m) vers le nord, soixante-dix virgule cinquante-deux mètres (70,52 m) vers le sud-est et trente et un virgule vingt et un mètres (31,21 m) vers le sud-ouest, contenant en superficie mille quatre-vingt-dix-sept virgule sept mètres carrés (1 097,7 m^2), ou mille quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et sept dixièmes.

Un troisième terrain connu comme étant une partie du lot numéro soixante-dix (ptie 70), non subdivisée, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac-Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata, de figure irrégulière, borné vers le nord par le lot soixante-neuf, vers l'est par une partie du lot soixante-dix, vers le sud et le sud-est par le route dite de l'Église et vers le sud-ouest par une autre partie du lot soixante-dix appartenant à M. Gérard Rioux, mesurant deux cent quatre-vingt-neuf virgule zéro deux mètres (289,02 m) vers le nord, deux virgule quatre-vingt-quinze mètres (2,95 m) vers l'est, quarante et un virgule cinquante-huit mètres (41,58 m) vers le sud, quatre-vingt-six virgule cinquante-huit mètres (86,58 m), quatre-vingt-deux virgule vingt mètres (82,20 m) et trente-neuf

virgule cinquante-huit mètres (39,58 m) vers le sud-est, cent dix-sept virgule cinquante-neuf mètres (117,59 m) vers le sud-ouest, contenant en superficie onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule trois mètres carrés (46 413,7 m²), ou quarante-six mille six cent vingt-dix-neuf mètres carrés et trois dixièmes.

Les trois immeubles ci-dessus décrits avec et y compris les bâtisses présentement érigées sur lesdits immeubles ainsi que celles qui le seront à l'avenir, circonstances et dépendances.

Le lot de terre numéro soixante-neuf–dix-neuf (no 69-19) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac-Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve des servitudes d'utilité publique (téléphone et électricité) pouvant grever les immeubles ci-dessus décrits, et notamment les droits de Bell Canada suivant acte enregistré à Témiscouata le 16 février 1929, sous le no 73343, et ceux d'Hydro-Québec suivant actes enregistrés à Témiscouata, le 6 mars 1978, sous le no 218935, le 25 avril 1970, sous le no 176403 et le 6 mars 1978, sous le no 218934. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 22 519,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 5 novembre 1982. 25590-o

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000174-81
S. 219

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre RÉJEAN LACHAINE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Lachaine & Fils Enrg., Lac-des-Journalistes, Ferme-Neuve, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

1. « Une partie du lot numéro cinq A un dans le Deuxième Rang (5 A1-rg II) au cadastre officiel du canton de Gravel (Labelle). De forme quadrangulaire, mesurant deux cent cinquante (250) pieds de largeur du nord-ouest, au sud-est par la profondeur qu'il y a du chemin au lac. Borné vers le sud-ouest par le lac, vers le nord-est par le chemin et vers le nord-ouest et le sud-est par le résidu.

2. Une partie dudit lot numéro cinq A un dans le Deuxième Rang (5 A1-rg II) au cadastre officiel du canton de Gravel (Labelle). De forme quadrangulaire. mesurant deux cent cinquante (250) pieds du nord-ouest au sud-est; trois cents (300) pieds vers le nord-ouest; deux cent cinquante (250) pieds vers le sud-est, mesures anglaises et plus ou moins. Borné vers le sud-ouest par le chemin; vers le nord-ouest, vers le nord-est et le sud-est par le résidu dudit lot.

N.B.: Les terrains ci-haut décrits sont situés à deux cent soixante-quinze pieds (275) au nord-ouest du chemin du rang Un (1), Gravel.

Avec les bâtisses y érigées. »

La mise à prix est fixée à 35 920,15 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le ONZIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 5 novembre 1982. 25591-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 700-05-000158-828
S. 244

ROMÉO LAURIER, domicilié et résidant au 435 de l'Accueil, appartement 3, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre PATRICK BERGERON, domicilié au 5800, rue Charlevoix, appartement 2, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un emplacement faisant partie du lot numéro cinquante-quatre (ptie no 54) du rang 1, (rg 1), au cadastre officiel du canton de Labelle, mesurant cent pieds (100 pi) en front, au sud-est sur une profondeur de quatre-vingts pieds et six pouces (80 pi 6 po) dans la ligne nord-est, et une profondeur de quarante-sept pieds et six pouces (47 pi 6 po) dans la ligne sud-ouest, mesures anglaises, plus ou moins, et borné cet emplacement comme suit: en front, sud-est par le chemin public, d'un côté, au nord-est par l'emplacement de Lionel Nadon ou représentants; d'autre côté, au sud-ouest par une autre partie du même lot no 54; et en arrière, au nord-ouest par la rivière Maskinongé; avec bâtisse dessus construite, ainsi que l'ameublement s'y trouvant à l'intérieur tel que vu par l'acquéreur; ainsi que le tout se trouve actuellement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, et avec droit de passage dans le chemin privé conduisant du chemin public au lac Cameron, tel que mentionné dans l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 91342. »

La mise à prix est fixée à 5 100,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le DOUZIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 5 novembre 1982. 25592-o

Mingan

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
Nos 650-05-000208-828
650-18-000027-82

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée en vertu des Lois régissant les banques à charte, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 390, rue Brochu à Sept-Îles, partie demanderesse, contre JULIEN CHRÉTIEN, demeurant et domicilié au 307, Arnaud, appartement 211, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse, et GISÈLE DOIRE CHRÉTIEN et LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD. et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot F-deux-A-deux-deux (lot-F-2-A-2-2), rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé, selon l'article 688.1 du Code de procédure civile, à 13 888,00 $, soit 25 % du montant de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi qui est de 1,12, et payable soit en argent ou par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, palais de justice, 425, Laure, Sept-Îles, le CINQUIÈME jour de JANVIER 1983 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
MADELEINE BÉRUBÉ, *huissier.*

Bérubé & Lévesque, huissiers
619, Brochu, local 101
Sept-Îles, G4R 2X7
Tél.: 962-5267. 25573-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
Nos: 650-05-000192-824
650-18-000019-82

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée en vertu des Lois régissant les banques à charte, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 390, rue Brochu, Sept-Îles, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE PICARD & J. C. & F. PICARD INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Gallix, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Saguenay, mis en cause.

a) « Un immeuble connu et désigné comme étant la partie ouest du lot neuf du rang B (partie ouest du lot 9, rang B) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Leneuf, de forme irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot huit (lot 8), vers l'est par une autre partie du lot neuf (lot 9) appartenant au ministère des Transports, emprise de la route nationale 138, vers le sud par une partie du lot dix (lot 10), vers l'ouest par du terrain non cadastré du canton de Leneuf, mesurant 45,54 mètres au nord, 58,80 mètres suivant un arc de cercle de 842,77 mètres de rayon à l'est, 47,30 mètres au sud et 51,45 mètres à l'ouest, contenant une superficie totale de 2 566,82 mètres carrés.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot dix du rang B (lot 10, rang B) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Leneuf, sauf et à distraire cette partie dudit lot exproprié par le ministère des Transports tel qu'il appert d'un dépôt d'expropriation enregistré au bureau d'enregistrement de Baie-Comeau, le 30 mars 1976, sous le numéro 90980, et l'enregistrement numéro 114945 du bureau d'enregistrement de la division de Saguenay, en date du 19 juin 1980, qui se décrit comme suit: une partie du lot dix du rang B (partie du lot 10, rang B), de forme irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord par le lot neuf (lot 9), propriété du ministère des Terres et Forêts, mesurant le long de cette limite 44,8 pieds à l'est par la route nationale 138 actuelle, mesurant le long de cette limite 31,4 pieds et à l'ouest par une autre partie dudit lot, propriété de Jean-Claude Picard, mesurant le long de cette limite 236,9 pieds. Cette parcelle de terrain contient une superficie de 7 846 pieds, mesures anglaises, équivalant à 180 millièmes d'acre, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 349,25 $ pour l'item *a)* et à 5 461,00 $ pour l'item *b)* soit 25 % du montant de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi qui est de 1,27, et payables, soit en argent ou par chèques visés.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, palais de justice, 425, Laure, Sept-Îles, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1983 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
MADELEINE BÉRUBÉ.

Bérubé & Lévesque, huissiers
619, Brochu, local 101
Sept-Îles, G4R 2X7
Tél.: 962-5267 25574-o

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000295-825

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 8, boulevard des Îles, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre NORMAND CORMIER, domicilié et résidant au 95, rue Broadway, Moncton, Nouveau-Brunswick, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, Baie-Comeau, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trois cent quatorze du lot originaire bloc G (G-314) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro 55, boulevard Audubon, ville de Port-Cartier, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 10 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,00.

Pour être vendu au bureau du greffier municipal, 40, rue Parent, Port-Cartier, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS.

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 25510-o

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000339-821

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 8, boulevard des Îles, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre CLAUDE LAPIERRE, domicilié et résidant au 188, rue Bissot, appartement 23, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Baie-Comeau, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-treize du lot originaire bloc Quatre (4-93) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro six (6), rue Élie-Rochefort, ville de Port-Cartier, et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 8 375,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,00.

Pour être vendu au bureau du greffier municipal, au 40, rue Parent, Port-Cartier, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à ONZE heures.

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS.

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél: 962-4966 25511-o

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000294-828

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 8, boulevard des Îles, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre NORMAND PROULX, demeurant et domicilié au 13, rue Wood, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Baie-Comeau, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision huit (8) du lot originaire bloc Un (1) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro treize (13), rue Wood, ville de Port-Cartier, et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 4 375,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,00.

Pour être vendu au bureau du greffier municipal, 40, rue Parent, Port-Cartier, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS.

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 25512-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
Nos 650-05-000087-826
650-18-000025-82

JOS GIRARD & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 169 de la rue Napoléon à Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre BLANCHE MARCOUX MERCIER, défenderesse, demeurant et domiciliée à Tête-à-la-Baleine, district de Mingan, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cent quinze (lot 115) du village de Tête-à-la-Baleine,

aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Céry, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 12 090,00 $, soit 25 % du montant de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi qui est de 1,56, et payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, palais de justice, 425, Laure, Sept-Îles, le SIXIÈME jour de JANVIER 1983 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
MADELEINE BÉRUBÉ.

Bérubé & Lévesque, huissiers
619, Brochu, local 101
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-5267 25575-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006704-827

BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre FERNAND CHOUINARD, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de ville de Laval, quartier Vimont, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante et un (651-165) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 48, 9e Avenue, Vimont, ville de Laval, QC. Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 10 450,62 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 novembre 1982. 25605-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007973-819

BRICA CONSTRUCTION INC., demanderesse, contre LES TERRASSES BELLAVISTA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal au 1600, boulevard Saint-Martin, Laval, district de Montréal, défenderesse, et LES TERRASSES ST-BASILE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal au 1600, boulevard Saint-Martin, Laval, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, édifice Montval, 201, place Charles-Lemoyne, Longueuil, province de Québec, mis en cause, et LES ENTREPRISES SIDCA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal au 1600, boulevard Saint-Martin, ville de Laval, district de Montréal, mise en cause, et BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une succursale au complexe Desjardins, ville et district de Montréal, a/s King & Haberkorn, opposante.

Un terrain situé à Saint-Basile-le-Grand, et connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-neuf (ptie 469-127) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly.

Bornée vers le nord-ouest par le lot 469-126 (rue Principale), vers le nord-est par une partie du lot 469-127, vers le sud-est et le sud par le lot 469-128 (chemin Saint-Louis), vers le sud-ouest par le lot 469-129 (chemin Bellavista) tous dudit cadastre.

Mesurant soixante-quatre pieds et cinquante-sept centièmes de pied (64,57 pi) le long d'une courbe de cinquante pieds (50 pi) de rayon dans sa ligne ouest, deux cent soixante-quatorze pieds et dix-huit centièmes de pied (274,18 pi) vers le nord-ouest, trois cent soixante-dix-sept pieds et quarante et un centièmes de pied (377,41 pi) vers le nord-est, deux cent soixante-dix-huit pieds et cinquante-six centièmes de pied (278,56 pi)

vers le sud-est, quatre-vingt-deux pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (82,78 pi) le long d'une courbe de cinquante pieds (50 pi) de rayon dans sa ligne sud, deux cent vingt-six pieds et vingt et un centièmes de pied (226,21 pi) vers le sud-ouest.

Contenant en superficie cent neuf mille six cent vingt-sept pieds carrés (109 627 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

Tel que plus amplement décrit à un plan et une description technique préparés par Roland Lemay, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 1980, sous le numéro 2-762-12083-D-5 de ses dossiers, lesquels demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés par les parties avec et en présence du notaire soussigné.

La mise à prix est fixée à 11 200,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 octobre 1982. 25606-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 019340 791 (alias)

GILLES BENOIT, demandeur, contre SYDNEY SPINNER et LES HÉRITIERS DE FEU SYDNEY SPINNER, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire soixante-quinze aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève. »

La mise à prix est fixée à 3 900,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 octobre 1982. 25607-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 016284 810

LES MATÉRIAUX BO-FER LTÉE, demanderesse, contre GESTION KATER INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Orléans en la ville de Montréal et composé comme suit:

a) de l'extrême partie nord-ouest du lot numéro six cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (no 18 ptie N.-O. 615) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, de forme triangulaire, mesurant cinquante centièmes de pieds (0,50 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest sur vingt-sept pieds et quatre-vingt-six centièmes de pieds (27,86 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, formant une superficie de sept pieds carrés (7 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au sud-ouest par la rue Orléans (lot 18-619); au sud-est par le résidu dudit lot no 18-615 et au nord-ouest par le lot no 18-616 du même cadastre;

b) du lot numéro six cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-616) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga; à déduire cependant dudit lot l'extrême partie sud-est, de forme triangulaire, mesurant quatre-vingt-dix centièmes de pieds (0,90 pi) de largeur dans sa ligne nord-est sur cinquante pieds et quatorze centièmes de pieds (50,14 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et cinquante pieds et quinze centièmes de pieds

(50,15 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest, formant une superficie de vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pieds carrés (22,5 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée ladite partie comme suit: au nord-est par la ruelle (lot no 18-581); au nord-ouest par le résidu dudit lot 18-616; et au sud-est par le lot no 18-615 dudit cadastre, ladite partie a été échangée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1128158. Avec toutes constructions y érigées et notamment une maison portant les numéros d'immeuble 2435, 2437 et 2439 de ladite rue Orléans, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 11 655,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 août 1982. 25608-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015633-793

SERVAY MANAGEMENT LTD, demanderesse, contre LES IMMEUBLES PARIBON INC. *ET AL.*, défendeurs, et MERCORE INVESTMENT et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Les Immeubles Paribon Inc.:

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Denis, Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision du lot originaire numéro quatorze (14-21) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste. Avec le bâtiment de trois étages qui y est construit et qui porte le numéro municipal 4485, rue Saint-Denis.

Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Denis, Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro quatorze sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la municipalité de village de Saint-Jean-Baptiste. Avec le bâtiment de trois étages qui y est construit et qui porte les numéros municipaux 4479 et 4481, rue Saint-Denis. »

La mise à prix est fixée à 39 405,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 octobre 1982. 25618-o

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-0000855-82
S. 155-18-000081-823

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 555, route 170, secteur Arvida, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, demanderesse, contre LE TOIT 2000 (LAC ST-JEAN) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 774, rue Principale, Saint-Prime, district de Roberval, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Roberval, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision trois cent trente-huit du lot originaire numéro soixante-dix (ptie 70-338) aux plan et livre de renvoi officiels du rang B du cadastre du canton de Roberval, mesurant quarante pieds et cinq centièmes (40,05 pi) dans chacu-

ne de ses lignes sud-est et nord-ouest et cent dix pieds (110 pi) dans chacune de ses lignes sud-ouest et nord-est et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers le sud-est, au lot soixante-dix — trois cent quarante-deux, vers le sud-ouest, au résidu dudit lot soixante-dix — trois cent trente-huit, vers le nord-ouest, au lot soixante-dix — deux cent quatre-vingt-dix-huit (la rue), et enfin, vers le nord-est, aux lots soixante-dix — trois cent trente-neuf et soixante-dix — trois cent quarante, le tout, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le mur sud-ouest de la maison est mitoyen. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 14 560,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 27 octobre 1982. 25513-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000854-82
S. 155-18-000082-820

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 555, route 170, secteur Arvida, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, demanderesse, contre LE TOIT 2000 (LAC ST-JEAN) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 774, rue Principale, Saint-Prime, district de Roberval, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Roberval, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision trois cent trente-huit et de la subdivision trois cent trente-sept du lot originaire numéro soixante-dix (ptie 70-337 et ptie 70-338) aux plan et livre de renvoi officiels du rang B du cadastre du canton de Roberval, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mesurant trente-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (39,95 pi) dans chacune de ses lignes sud-est et nord-ouest et cent dix pieds (110 pi) dans chacune de ses lignes sud-ouest et nord-est et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers le sud-est, aux lots soixante-dix-trois cent quarante-trois et soixante-dix-trois cent quarante-deux, vers le sud-ouest, au résidu dudit lot soixante-dix-trois cent trente-sept, vers le nord-ouest, au lot soixante-dix-deux cent quatre-vingt-dix-huit (la rue), et enfin vers le nord-est, au résidu dudit lot soixante-dix-trois cent trente-huit, le tout, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le mur nord-est de la maison est mitoyen. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 14 560,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 27 octobre 1982. 25525-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000421-822

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 228, rue Hériot, Drummondville, district de Drummond, partie demanderesse, contre LUCIEN DEMERS, résidant à parc Bonneville, Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un emplacement faisant partie du lot cadastral numéro dix-huit C du Cinquième Rang (ptie 18 C, rg V) du canton de Shipton, mesurant cent trente pieds (130 pi) de largeur en front sur la route nationale numéro 5 et s'étendant d'égale largeur sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi). Ce terrain est borné en front, au sud-est, par la route nationale numéro 5, du côté nord-est à une distance de cent quatre-vingt-treize pieds (193 pi) (en avant sur la route nationale numéro 5) du

terrain appartenant à Lionel Girardin et décrit au long en l'acte de vente enregistré à Richmond, numéro 69532, et à une distance de deux cent treize pieds (213 pi) (en arrière du terrain présentement vendu) du terrain appartenant audit Lionel Girardin et décrit au long en l'acte de vente enregistré à Richmond, numéro 69532, d'un côté, au sud-ouest, et en arrière, au nord-ouest, par le terrain appartenant au vendeur (Léo Marcotte) et partie du même lot. Le tout en mesures anglaises. Tel que le tout se trouve présentement, avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 10 372,39 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, hôtel de ville, 746, Principale nord, Richmond, QC, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 22 octobre 1982. 25514-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-046365-818

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1, place du Commerce, Île-des-Soeurs, district de Montréal, partie demanderesse, contre ROGER CHAMPAGNE, résidant et domicilié au 7, Lac-de-la-Montagne-Noire, Lantier, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un morceau de terre sis et situé dans le canton d'Archambault, dans le district électoral de Joliette-Montcalm, dans ladite province de Québec, contenant d'après arpentage, 2 428 mètres carrés (0,60 acre), y compris la partie de la réserve de soixante mètres affectant le terrain octroyé.

Plus ou moins, sujet à la réserve ordinaire pour les chemins publics, ledit morceau de terre pouvant être autrement décrit comme suit, savoir:

La parcelle cinq (5) du lot quarante-huit (48), du rang Un (1) de l'arpentage primitif du canton d'Archambault, correspondant au lot quarante-huit tiret cinq (48-5) du rang Un (1) du cadastre officiel du canton d'Archambault.

La mise à prix est fixée à 6 101,78 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 novembre 1982. 25526-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001291-823

ÉBÉNISTERIE LE CLOUTIER INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 134A, route 117, Piedmont, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre UMBERTO PIETRINFERNO, domicilié et demeurant au 1380, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

La moitié indivis d'un immeuble plus amplement décrit comme suit:

Lots de terre connus et désignés comme étant les numéros seize, dix-sept, dix-huit A, dix-huit B, dix-neuf A, dix-neuf B et vingt (lots 16, 17, 18-A, 18-B, 19-A, 19-B et 20), du Dixième Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite dans le comté de Terrebonne. Avec les constructions dessus érigées; tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives,

passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 9 831,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 novembre 1982. 25527-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001948-828

LÉAS LONGPRÉ & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 5883, chemin Sainte-Catherine en la municipalité de Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE B.C.P. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1351, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement ayant front sur la rue des Luminaires en la ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant les subdivisions un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-1, 55-2, 55-3, 55-4, 55-5, 55-6, 55-7, 55-8, 55-9, 55-10, 55-11, 55-12, 55-13, 55-14, 55-15, 55-16, 55-17, 55-18, 55-19, 55-20, 55-21, 55-22, 55-23, 55-24, 55-25, 55-26, 55-27, 55-28) dans le Troisième Rang du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

Contenant une superficie de treize mille neuf cent vingt-deux mètres carrés et neuf centièmes de mètre carré (13 922,09 m²). Avec vingt-sept (27) unités de logement en construction, circonstances et dépendances y érigées.

La mise à prix est fixée à 8 538,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 novembre 1982. 25545-o

Vente(s) pour taxes

Ville d'Amos

Avis est, par la présente, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 18 octobre 1982, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dus à la ville d'Amos, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de la ville d'Amos, au 182, 1re Rue est à Amos, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles pour lesquels les taxes municipales et scolaires, tant générales que spéciales de l'année 1981 et des années antérieures, auront été payées avant le moment de la vente.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Les immeubles ci-après décrits qui sont tous situés dans les limites de la ville d'Amos seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la ville d'Amos et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable en argent comptant ou par chèque certifié.

No de matricule Nom et adresse	Description
8430-0581-79-5454 Acmodo Inc., 81, 6e Rue ouest, Amos, J9T 2V3	Lot P.-25b-4, rang 10, Figuery

Un immeuble de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision 4 du lot originaire 25b (P.-25b-4) du rang 10, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Figuery, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant à partir de la limite ouest du lot 25b-3, le long de la ligne séparant la partie 25b-4 du lot 25b-2, dans une direction ouest, 58 pieds et 6/10; de là, 122 pieds en direction nord; de là, 200 pieds en direction est; de là, 62 pieds en direction sud, puis de là, 120 pieds en direction ouest, de là, 60 pieds vers le sud jusqu'au point de départ et borné comme suit: au sud par le lot 25b-2 et le lot 25b-3; à l'ouest par le lot 25a-28; au nord par la partie 24-13 propriété de Bernard Trudel et par le lot 24-14, contenant une superficie de 16 971 pieds carrés, mesures anglaises.

8430-0681-21-5821 Aribec Ltée, 32, 7e Rue sud, Amos, J9T 2X9	Blocs 671, 672, 677 et 678
8430-0480-68-8529 Atelier de Soudure d'Amos Inc., rang 9, Figuery, Amos	Lot 22-3, rang 9, Figuery
8430-0682-61-3444 Bar Amos Inc., 182, 1re Avenue ouest, Amos, J9T 1V2	Blocs A2-14 et A2-17
8430-0582-57-7028 Bastien, Marcel, 272, rue Trudel, Amos, J9T 3E6	Lot 18-15, rang I, Dalquier
8430-0682-75-7507 Brousseau, Jean-Guy, 76, 4e Avenue ouest, Amos, J9T 1P8	Bloc 22-11
8430-0682-91-5463 Centre Commercial d'Amos Inc., 301, Harricana ouest, Amos	Bloc C
8430-0581-89-3151 Compagnie 100199 Canada Ltée, 81 sud, 6e Rue ouest, Amos, J9T 2V5	Bloc 34-2
8430-0583-10-5149 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Lots 19-8 et 20-1, rang 1, Dalquier
8430-0682-21-6530-02 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Blocs 27-16 et 27-17
8430-0682-67-9618-00 8430-0682-67-9618-01 8430-0682-67-9618-02 8430-0682-67-9618-03 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Blocs 58-1 à 58-6 inclusivement
8430-0682-84-7048 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Bloc 22-1
8430-0781-48-6986-02 8430-0781-48-6986-03 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Blocs 0-5 à 0-16 inclusivement
8430-0782-05-5712 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Blocs 19-12 et 19-13
8430-0782-45-0819 Dubuc, MM. Pierre et Jacques, 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1	Blocs 23-11 et P.-23-12

Propriété formée de la subdivision 13 du bloc 23 (23-13) et d'une partie de la subdivision 12 du bloc 23 (P.-23-12) aux plan et livre de renvoi pour le cadastre officiel du village (ville) d'Amos, division d'enregistrement d'Abitibi, cette partie mesurant à partir d'un point situé à l'intersection de la limite séparative de la subdivision 13 et de la subdivision 12 du bloc 23, le long de la 4e Avenue (bloc 184), 25 pieds dans une direction est; de là, 140 pieds en direction sud; de là, 25 pieds en direction ouest; de là, 140 pieds en direction nord jusqu'au point de départ et bornée comme suit: au nord par le bloc 184 (rue); à l'est par une partie de la subdivision 12 du bloc 23, propriété de MM. Pierre et Jacques Dubuc; au sud par la subdivision 21 du bloc 23 (ruelle) et à l'est par la subdivision 13 du bloc 23, cette partie ayant une superficie de 3 500 pieds carrés, mesures anglaises.

8430-0682-85-6884 Immeubles Dacat Ltée, 191, Principale nord, Amos, J9T 2L3	Bloc 57-2
8430-0582-81-8922-00 8430-0582-81-8922-02 Les Immeubles Loresco Inc., 81 sud, 6e Rue ouest, Amos, J9T 2V5	Blocs 31-15 et 31-16
8430-0385-33-3169 Letendre, Edgar, R.R. no 4, Amos, J9T 3A3	Lot P.-12b, rang II, Dalquier

Un emplacement de forme irrégulière situé au coin sud-est du lot douze-B du rang II du canton de Dalquier entre la limite

No de matricule Nom et adresse	Description

sud du chemin public traversant ledit lot et la limite nord de la ligne des hautes eaux du lac Gauvin et borné comme suit: au nord, en front, par le chemin public et mesurant 365 pieds plus ou moins dans cette ligne; à l'est par la limite est dudit lot; au sud par la limite des hautes eaux du lac Gauvin et à l'ouest par la limite est d'un fossé ou encore par une ligne parallèle à la limite est dudit lot et passant à 365 pieds plus ou moins de cette dernière.

8430-0682-55-6972
Les Logements Habitabec Enr., 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1 — Blocs P.-56-16 et 56-17

Propriété formée de la subdivision 17 du bloc 56 (56-17) et d'une partie de la subdivision 16 du bloc 56 (P.-56-16) aux plan et livre de renvoi pour le cadastre officiel du village (ville) d'Amos, division d'enregistrement d'Abitibi, cette partie mesurant à partir d'un point situé à l'intersection de la limite séparative de la subdivision 17 et de la subdivision 16 dudit bloc, le long de la limite sud de la subdivision 26 du bloc 56, plus ou moins 15 pieds dans une direction est; de là 142,5 pieds dans une direction sud; de là 15 pieds dans une direction ouest; de là 142,5 pieds dans une direction nord jusqu'au point de départ et bornée comme suit: au nord par la subdivision 26 du bloc 56; à l'est par une partie de la subdivision 16 du bloc 56, propriété de Gaétan Perreault; au sud par le bloc 184a; à l'est par la subdivision 17 du bloc 56, cette partie ayant une superficie de 1 987 pieds carrés.

8430-0581-59-4069
Les Logements Habitabec Enr., 108, 5e Avenue est, La Sarre, J9Z 2Y1 — Lot 24-55, rang 10, Figuery

8430-0682-80-8418
Lorrain, Eugene, 31, Principale sud, Amos, J9T 2J4 — Bloc K-6

Amos, le 28 octobre 1982.

Le greffier,
25440-46-2-o JEAN COTTEN, *notaire.*

Ville de Beloeil

Avis public est, par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Beloeil, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil de la ville de Beloeil, située au 777, rue Laurier à Beloeil, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires, et droits sur les mutations, s'il y a lieu, avec les intérêts et les frais, plus les frais encourus subséquemment à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire
1-006-016-000-8	26-41; 26-P. 40	Marius Raymond

Partie sud-ouest du lot 40 (26-P. 40) mesurant 20 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, bornée au sud-est par le boul. Cartier, au nord-ouest par partie du lot 26, au sud-ouest par le lot 26-41, au nord-est par le résidu du lot 26-40.

1-005-026-000-8	30-26; 30-27	Jean-Guy Sauvé

À distraire la partie sud-est de chacun des lots expropriés par le ministère de la Voirie.

1-011-013-000-1	26-280	Jean-Marie Laurence
1-015-020-000-3	26-220	Roch Benoit
1-021-009-000-6	P. 30	Dame May Izzard

Partie du lot 30, contenant 40 pieds de largeur sur 102 pieds de profondeur, plus ou moins, bornée au sud-ouest par la rue Choquette, au nord-est par partie du lot 30, au nord-ouest par partie du lot 30, et au sud-est par partie du lot 30.

2-004-032-000-2 2-004-033-000-1 2-004-034-000-0	32 P. 1	Les Investissements Hertel Inc.

Partie du lot 32-1, bornée vers le nord-est par le lot 32-398, vers le sud-est par partie du lot 32-1 expropriée, vers le sud-ouest par partie du lot 32-1-3 et par le lot 32-1-3-1, vers le nord-ouest par le lot 32-1-48, avec bâtisses portant les numéros d'immeubles 232, 234, 236, 238, 240 et 242 Sir-Wilfrid-Laurier.

4-001-047-000-9	70	Les Investissements Procrédit Inc.

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire
4-007-024-000-3	P. 114	Guy Phaneuf

Partie du lot 114 mesurant environ 45 pieds de largeur par environ 120 pieds de profondeur, plus ou moins, et bornée en front, au sud-est, par la rue St-Joseph; en arrière, au nord-ouest, par une ruelle; d'un côté, au sud-ouest, par la rue Malo; de l'autre côté, au nord-est, par autre partie du lot numéro 114.

4-018-025-000-9	41-75/76/77/78/79 41-80-1/81-1/82-1-1 39-13-2/13-3/31-2	Richard Dubreuil Inc.
4-027-004-000-5	91	Georges Lemire
4-027-028-000-7	P. 49/P. 49	Mme Lévis Parent

a) Partie du lot 49 mesurant 60 pieds de largeur sur environ 90 pieds de profondeur, plus ou moins, bornée au nord-est par la rue St-Jean-Baptiste, au sud-ouest par Mme Petitgrew ou ses représentants, au sud-est par une clôture séparant l'emplacement présentement décrit de celui de Elphège Martel ou ses représentants, au nord-ouest par partie du lot no 49 appartenant à Elphège Martel ou ses représentants;

b) Partie du lot 49 adjacent à celui plus haut décrit, mesurant 65 pieds de largeur dans ses deux lignes nord-est et sud-ouest et 40 pieds de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, plus ou moins, borné au nord-est par le terrain ci-dessus désigné, au sud-est par partie du lot 49, au sud-ouest et au nord-ouest par partie du lot 49.

4-027-029-000-6	P. 49	Dame Marthe Quirion

Partie du lot 49 sur le côté sud-ouest de la rue St-Jean-Baptiste, mesurant 60 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, plus ou moins, bornée au front par la rue St-Jean-Baptiste, en profondeur par partie du lot 49, du côté nord-ouest par partie du lot 49, du côté sud-est par partie du lot 49.

5-002-015-000-4	114-26	Simon Melrose
5-003-010-000-7	44-137	Raynald Gendron
5-020-030-000-7	44-155	Préfatel Inc.
5-020-031-000-6	43-175/44-154	Préfatel Inc.
5-020-032-000-5	43-174	Préfatel Inc.
5-020-033-000-4	43-173	Préfatel Inc.
5-020-034-000-3	43-172	Préfatel Inc.
5-020-035-000-2	43-171	Préfatel Inc.
5-020-036-000-1	43-170	Préfatel Inc.
5-020-054-000-8	44-145	Préfatel Inc.
5-020-055-000-7	44-144	Préfatel Inc.
5-020-056-000-6	44-143	Préfatel Inc.
5-020-057-000-5	44-142	Préfatel Inc.
7-010-009-000-3	129-76	Lucie Morin
7-010-012-000-8	128-140	Nick Miscione
7-019-001-000-2	127-135	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-019-002-000-1	127-136	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-019-003-000-0	127-137	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-019-004-000-9	127-138	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-019-005-000-8	127-139	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-064-000-4	127-169	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-065-000-3	127-168	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-066-000-2	127-167	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-067-000-1	127-166	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-068-000-0	127-165	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-069-000-9	127-164	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-044-070-000-6	127-163	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-001-000-5	127-141	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-002-000-4	127-142	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-003-000-3	127-143	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-004-000-2	127-144	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-005-000-1	127-145	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-006-000-0	127-146	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro
7-046-007-000-9	127-147	Frank Silvestri et Harold V. Bordonaro

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire
7-037-037-000-2	124-387	Marc Pelletier
7-044-027-000-0	127-156	Roger Cloutier
7-044-028-000-9	127-157	Roger Cloutier
7-044-029-000-8	127-158	Roger Cloutier
7-046-012-000-2	127-152	Roger Cloutier
7-046-013-000-1	127-151	Roger Cloutier
7-046-014-000-0	127-150	Roger Cloutier
7-046-015-000-9	127-149	Roger Cloutier
7-044-030-000-5	127-159	Normand Cloutier
7-044-031-000-4	127-160	Normand Cloutier
7-044-032-000-3	127-161	Normand Cloutier
7-044-033-000-3	127-162	Normand Cloutier
7-046-009-000-7	127-155	Normand Cloutier
7-046-010-000-4	127-154	Normand Cloutier
7-046-011-000-3	127-153	Normand Cloutier
7-044-058-000-2	127-175	Denis Robitaille
7-044-059-000-1	127-174	Denis Robitaille
7-044-060-000-8	127-173	Denis Robitaille
7-044-061-000-7	127-172	Denis Robitaille
7-044-062-000-6	127-171	Denis Robitaille
7-044-063-000-5	127-170	Denis Robitaille
7-050-006-001-0	P. 129	Mme G. Proulx Corbeil

Un terrain de forme presque rectangulaire, mesurant 69 pieds en front, dans sa ligne sud-est, le long d'une autre partie du lot 129 propriété de Roland Drapeau, 100 pieds en son côté sud-ouest le long des lots 129-17-1 et 129-18, 100 pieds en son côté nord-est le long d'une autre partie non subdivisée du lot 129 appartenant à Raymond Gagnon ou ses représentants, et 69,4 pieds à l'arrière, au nord-ouest, le long d'une autre partie non subdivisée du lot 129 appartenant au vendeur, mesures anglaises, plus ou moins, pour une superficie totale de 6 920 pieds carrés, plus ou moins.

7-058-002-038-9	132-124-1; 132-124-3	Ronald Potvin Inc.
7-058-002-039-7	132-124-2	Ronald Potvin Inc.
7-058-002-040-5	132-124-1; 132-125-2	Ronald Potvin Inc.
7-058-002-041-3	132-125-1	Ronald Potvin Inc.
7-070-017-000-7	132-137	Ronald Potvin Inc.
7-070-018-000-6	132-138	Ronald Potvin Inc.
7-070-023-000-9	132-145	Ronald Potvin Inc.
7-070-023-001-7	132-146	Ronald Potvin Inc.
7-061-002-000-3	138-P. 1	Syndicat Coopératif d'Habitation de Beloeil, Pré-Vert

La partie restante non subdivisée du lot 138-1, selon la Loi sur le cadastre.

7-061-036-001-1	138-55	Syndicat Coopératif d'Habitation de Beloeil, Pré-Vert
7-061-036-002-9	138-56	Syndicat Coopératif d'Habitation de Beloeil, Pré-Vert
7-061-037-000-2	P. 138	Syndicat Coopératif d'Habitation de Beloeil, Pré-Vert

Partie non subdivisée du lot 138, à distraire partie expropriée par le ministère des Transports.

7-061-030-000-9	138-29	Mlle Yahne Bray
7-063-001-000-0	138-9	Pierre Lamy
7-071-005-001-7	P. 133	Succession Léo Leclerc

Le lot numéro 133, à distraire le coin sud-ouest appartenant à Albert Bédard, la partie vendue au Gouvernement du Québec pour l'élargissement de la route 47 et les subdivisions selon la Loi sur le cadastre.

7-076-027-000-2	127-278	Embers & Brobel Enterprises Ltd
7-078-002-000-7	138-63	Henri Gottesmann
8-005-018-000-1	30-303; 32-240	Mme Luc Fontaine

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire

8-011-032-001-9 P. 196 Canada Ltée # 80615
Partie du lot 196 mesurant 125 pieds sur 559,41 pieds dans la ligne sud-est, 559,73 pieds dans la ligne nord-ouest, d'une superficie de 69 946 pieds carrés, et bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, vers le sud-est, et de l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-003-5 P. 196 Canada Ltée # 81593
Partie du lot 196 mesurant 125,10 pieds en front dans la ligne nord-est et 125 pieds à l'arrière dans la ligne sud-ouest, 552,41 pieds dans la ligne sud-est, 550,65 pieds dans la ligne nord-ouest, et contenant une superficie de 68 940 pieds carrés; bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, et sur un côté, au sud-est, et de l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-004-3 P. 196 Canada Ltée # 81593
Partie du lot 196 mesurant 125,10 pieds en front dans la ligne nord-est, 125 pieds à l'arrière dans la ligne sud-ouest, 550,65 pieds dans la ligne sud-est, 548,94 pieds dans la ligne nord-ouest, et contenant une superficie de 68 724 pieds carrés; bornée en front, dans la ligne nord-est, par la rue Bernard Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au sud-est, et sur l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-005-0 P. 196 Canada Ltée # 81594
Partie du lot 196 mesurant 125,10 pieds dans la ligne nord-est en front, 125 pieds dans la ligne sud-ouest à l'arrière, 548,94 pieds dans la ligne sud-est, 547,16 pieds dans la ligne nord-ouest, et contenant une superficie de 68 504 pieds carrés, bornée en front, dans la ligne nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au sud-est, et sur l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-006-8 P. 196 Canada Ltée # 80608
Partie du lot 196 mesurant 125 pieds de largeur par 534,52 pieds de profondeur dans la ligne sud-est, et 534,27 pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest et bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au sud-est, et sur l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196 et contenant une superficie de 66 799 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-027-4 P. 196 Canada Ltée # 85390
Partie du lot 196 mesurant 125 pieds de largeur par 534,52 pieds en profondeur dans la ligne nord-ouest et 534,77 pieds en profondeur dans la ligne sud-est et contenant une superficie de 66 830 pieds carrés, et bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au sud-est, et sur l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-028-2 P. 196 Canada Ltée # 85438
Partie du lot 196 mesurant 125 pieds de largeur par 534,21 pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest et 534,77 pieds de profondeur dans la ligne sud-est, et bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au nord-ouest, et sur l'autre côté, au sud-est, par d'autres parties du lot 196, contenant en superficie 66 768 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-029-0 P. 196 Canada Ltée # 80394
Partie du lot 196 mesurant 125 pieds de largeur par 533,77 pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest, et 534,21 pieds de profondeur dans la ligne sud-est, et contenant en superficie 66 737 pieds carrés, et bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au sud-est, et de l'autre côté, au nord-ouest, par d'autres parties du lot 196, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-030-8 P. 196 Canada Ltée # 88876
Partie du lot 196 mesurant 125,20 pieds de largeur, en front de la rue Bernard-Pilon, et 125 pieds de largeur à l'arrière, par 531,35 pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest et 533,77 pieds de profondeur dans la ligne sud-est, et bornée en front, au nord-est, par la rue Bernard-Pilon, à l'arrière, au sud-ouest, par partie du lot 197, sur un côté, au nord-ouest, et sur l'autre côté, au sud-est, par d'autres parties du lot 196, contenant une superficie de 66 570 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

8-011-032-026-6 P. 196 Dame Micheline Carpentier et Alessandro Lorusso
Partie du lot 196 mesurant 125 pieds dans sa ligne nord-est, 535,02 pieds dans sa ligne sud-est, 125 pieds dans sa ligne sud-ouest, et 534,77 pieds dans sa ligne nord-ouest, et bornée au nord-est par une autre partie du lot 196 (rue Bernard-Pilon), au sud-est par une autre partie du lot 196, au sud-ouest par une partie du lot 197 et au nord-ouest par une partie du lot 196, contenant en superficie 66 862 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire
8-011-032-055-5	P. 196	Dame Micheline Carpentier et Alessandro Lorusso

Partie du lot 196, ayant front sur la rue Bernard-Pilon, mesurant 125,01 pieds dans sa ligne nord-est, 547,16 pieds dans sa ligne sud-est, 125 pieds dans sa ligne sud-ouest et 545,42 pieds dans sa ligne nord-ouest, et bornée au nord-est par partie du lot 196 (rue Bernard-Pilon), au sud-est par une autre partie du lot 196, au sud-ouest par une partie du lot 197 et au nord-ouest par une partie du lot 196, contenant en superficie 68 287 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

8-022-125-000-6	P. 173	Crimar Establishment Schaan

Une terre située en la ville de Beloeil, connue et désignée comme étant une partie du lot cent soixante-treize (ptie 173) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, mesurant six cent quarante-six pieds et quarante-trois centièmes de pied (646,43 pi) en front, dans la ligne sud-est; trois mille quatre cent soixante-trois pieds et un dixième de pied (3 463,1 pi) dans la ligne nord-est, sept cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (762,5 pi) vers le nord; quatre mille deux cent soixante et onze pieds et quatre dixièmes de pied (4 271,4 pi) dans la ligne sud-ouest; pour une superficie de deux millions cent soixante-sept mille cinquante pieds carrés (2 167 050 pi²) ou cinquante-huit arpents et huit cent quatre-vingt-six millièmes d'arpent carré (58,886 arp²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Cette terre est bornée vers le sud-est par le boulevard L'Heureux, vers le nord-est par une partie du lot 172, vers le nord par une partie du lot 173 exproprié pour le passage de la route Transcanadienne (autoroute numéro 20), et vers le sud-est par une partie du lot 174.

À distraire un emplacement formant un carré dont les côtés ont chacun cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (191,83 pi) de longueur, borné vers le sud-est par le boulevard L'Heureux, vers le nord-est, le nord-ouest et le sud-ouest par l'immeuble présentement vendu, vers les limites de la ligne nord-est de cet emplacement se trouvant érigées les bâtisses et située à cent vingt-cinq pieds (125 pi) de la ligne de division entre les lots 173 et 174 en suivant le boulevard L'Heureux, et la ligne sud-ouest est située à trois cent vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (329,6 pi) de la ligne de division entre les lots 172 et 173 en suivant la ligne nord-ouest du boulevard L'Heureux.

8-025-006-000-3	186-32	Crimar Establishment Schaan
8-033-003-000-0	186-70	Crimar Establishment Schaan
8-033-004-000-9	186-69	Crimar Establishment Schaan
8-033-005-000-8	186-68	Crimar Establishment Schaan
8-033-010-000-1	186-82	Crimar Establishment Schaan
8-033-011-000-0	186-83	Crimar Establishment Schaan
8-033-012-000-9	186-84	Crimar Establishment Schaan
8-033-013-000-8	186-85	Crimar Establishment Schaan
8-033-014-000-7	186-86	Crimar Establishment Schaan
8-033-015-000-6	186-87	Crimar Establishment Schaan
8-033-016-000-5	186-88	Crimar Establishment Schaan
8-033-017-000-4	186-89	Crimar Establishment Schaan
8-036-004-000-2	186-97	Crimar Establishment Schaan
8-036-005-000-1	186-96	Crimar Establishment Schaan
8-036-006-000-0	186-95	Crimar Establishment Schaan
8-036-007-000-9	186-94	Crimar Establishment Schaan
8-036-008-000-8	186-93	Crimar Establishment Schaan
8-036-009-000-7	186-92	Crimar Establishment Schaan
8-036-010-000-4	186-91	Crimar Establishment Schaan
8-036-011-000-3	186-90	Crimar Establishment Schaan
8-036-017-000-7	186-101	Crimar Establishment Schaan
8-036-018-000-6	186-102	Crimar Establishment Schaan
8-036-019-000-5	186-103	Crimar Establishment Schaan
8-036-020-000-2	186-104	Crimar Establishment Schaan
8-037-005-000-9	186-108	Crimar Establishment Schaan
8-037-006-000-8	186-107	Crimar Establishment Schaan
8-037-007-000-7	186-106	Crimar Establishment Schaan
8-037-008-000-6	186-105	Crimar Establishment Schaan
8-037-014-000-8	186-112	Crimar Establishment Schaan
8-037-015-000-7	186-113	Crimar Establishment Schaan
8-037-016-000-6	186-114	Crimar Establishment Schaan
8-037-017-000-5	186-115	Crimar Establishment Schaan
8-039-005-000-5	186-119	Crimar Establishment Schaan
8-039-006-000-4	186-118	Crimar Establishment Schaan

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire
8-039-007-000-3	186-117	Crimar Establishment Schaan
8-039-008-000-2	186-116	Crimar Establishment Schaan
8-039-017-000-1	189-195, 186-122	Crimar Establishment Schaan
8-039-018-000-0	186-123	Crimar Establishment Schaan
8-039-019-000-9	186-124	Crimar Establishment Schaan
8-039-020-000-6	186-125	Crimar Establishment Schaan
8-039-021-000-5	186-126	Crimar Establishment Schaan
8-039-022-000-4	186-127	Crimar Establishment Schaan
8-039-023-000-3	186-128	Crimar Establishment Schaan
8-039-024-000-2	186-129	Crimar Establishment Schaan
8-039-025-000-1	186-130	Crimar Establishment Schaan
8-039-026-000-0	186-131	Crimar Establishment Schaan
8-039-027-000-9	186-132	Crimar Establishment Schaan
8-039-028-000-8	186-133	Crimar Establishment Schaan
8-040-026-000-8	189-210, 186-150	Crimar Establishment Schaan
8-040-027-000-7	186-149	Crimar Establishment Schaan
8-040-028-000-6	186-148	Crimar Establishment Schaan
8-040-029-000-5	186-147	Crimar Establishment Schaan
8-040-030-000-2	186-146	Crimar Establishment Schaan
8-040-031-000-1	186-145	Crimar Establishment Schaan
8-040-032-000-0	186-144	Crimar Establishment Schaan
8-040-033-000-9	186-143	Crimar Establishment Schaan
8-054-007-000-2	186-27	Crimar Establishment Schaan
8-054-008-000-1	186-28	Crimar Establishment Schaan
8-054-009-000-0	186-39	Crimar Establishment Schaan
8-054-010-000-7	186-30, 189-214	Crimar Establishment Schaan
8-055-002-000-4	186-77	Crimar Establishment Schaan
8-055-003-000-3	186-76	Crimar Establishment Schaan
8-055-004-000-2	186-75	Crimar Establishment Schaan
8-055-005-000-1	186-74	Crimar Establishment Schaan
8-055-006-000-0	186-73	Crimar Establishment Schaan
8-055-007-000-9	189-164, 186-72	Crimar Establishment Schaan
8-057-018-000-2	186-134	Crimar Establishment Schaan
8-057-020-000-8	186-136	Crimar Establishment Schaan
8-057-021-000-7	186-137	Crimar Establishment Schaan
8-057-022-000-6	186-138	Crimar Establishment Schaan
8-057-023-000-5	186-139	Crimar Establishment Schaan
8-057-024-000-4	186-140	Crimar Establishment Schaan
8-057-025-000-3	186-141	Crimar Establishment Schaan
8-057-019-000-1	186-135	Crimar Establishment Schaan
8-042-015-000-7	P. N-O de ½ S.-O. de 179	Construction Ltd 248812

Partie nord-ouest de la moitié sud-ouest du lot originaire no 179, ayant front sur le côté sud-est du chemin du rang des 24, de forme irrégulière, mesurant 220,9 pieds et 223,3 pieds formant un total de 444,2 pieds dans sa ligne brisée nord-ouest; 2 574,52 pieds, 303,67 et 1 559,27 pieds formant un total de 4 437,46 pieds dans sa ligne brisée nord-est; 388,07 pieds dans sa ligne sud-est; 3 225,87 pieds et 1 034,33 pieds formant un total de 4 260,4 pieds dans sa ligne brisée sud-ouest, contenant en superficie 1 732 115 pieds carrés, mesures anglaises, ou 47,067 arpents carrés plus ou moins, borné comme suit: au nord-ouest par le chemin du rang des 24, au nord-est par une autre partie du lot originaire no 179; au sud-est par une autre partie dudit lot originaire no 179; au sud-ouest par une partie du lot originaire no 181 et par le lot originaire no 180.

8-067-001-000-0	183-159	Pierre Daloze
8-067-002-000-9	183-160	Pierre Daloze
8-067-003-000-8	183-161	Pierre Daloze
8-067-004-000-7	183-162	Pierre Daloze
8-067-005-000-6	183-163	Pierre Daloze
8-067-006-000-5	183-164	Pierre Daloze
8-067-007-000-4	183-165	Pierre Daloze

No de rôle	Cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Propriétaire
8-067-008-000-3	183-114	Pierre Daloze
8-069-022-000-1	183-158	Pierre Daloze
4-001-038-000-0	P. 60, P. 61, P. 62, P. 66	Henri-Paul Allaire

Un emplacement situé le long de la rivière Richelieu, connu et désigné comme étant une partie du lot soixante (ptie 60), les lots soixante et un et soixante-deux (61 et 62) et une partie du lot soixante-six (ptie 66):

Partie du lot 60: bornée vers le nord-est par le lot 61 ci-dessous décrit, vers le sud-est suivant une ligne irrégulière par la rivière Richelieu, vers le sud-ouest par une partie du lot 60, vers l'ouest par la rue Richelieu (sans désignation cadastrale); mesurant cinquante-huit pieds et neuf dixièmes de pied (58,9 pi ou 17,95 m) vers le nord-est, cinq pieds (5 pi ou 1,52 m) vers le sud-est, cinquante-sept pieds et quatre centièmes de pied (57,04 pi ou 17,39 m) vers le sud-ouest, cinq pieds et quarante-cinq centièmes de pieds (5,45 pi ou 1,66 m) vers l'ouest; contenant en superficie deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés (290 pi² ou 26,9 m²).

Lot 61: borné vers le nord-est par le lot 62 ci-dessous décrit, vers le sud-est suivant une ligne irrégulière par la rivière Richelieu, vers le sud-ouest par la partie du lot 60 ci-dessus décrite, vers l'ouest par la rue Richelieu (sans désignation cadastrale); mesurant soixante-six pieds et neuf dixièmes de pied (66,9 pi ou 20,30 m) vers le nord-est, vingt et un pieds et huit centièmes de pied (21,08 pi ou 6,43 m) vers le sud-est, cinquante-huit pieds et neuf dixièmes de pied (58,9 pi ou 17,95 m) vers le sud-ouest, vingt-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (22,95 pi ou 7,0 m) vers l'ouest; contenant en superficie mille trois cent vingt-cinq pieds carrés (1 325 pi² ou 123,1 m²).

Lot 62: borné vers le nord-est par la partie du lot 66 ci-dessous décrite, vers le sud-est suivant une ligne irrégulière par la rivière Richelieu, vers le sud-ouest par le lot 61 ci-dessus décrit, vers l'ouest par la rue Richelieu (sans désignation cadastrale); mesurant soixante-seize pieds et cinq dixièmes de pied (76,5 pi ou 23,32 m) vers le nord-est, trente pieds (30 pi ou 9,14 m) vers le sud-est, soixante-six pieds et neuf dixièmes de pied (66,9 pi ou 20,39 m) vers le sud-ouest, vingt-sept pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (27,81 pi ou 8,48 m) vers l'ouest, contenant en superficie deux mille pieds carrés (2 000 pi² ou 185,8 m²).

Partie du lot 66: bornée vers le nord-est par une partie du lot 66, vers le sud-est suivant une ligne irrégulière par la rivière Richelieu, vers le sud-ouest par le lot 62 ci-dessus décrit, vers l'ouest par la rue Richelieu (sans désignation cadastrale); mesurant soixante-dix-huit pieds et un dixième de pied (78,1 pi ou 23,8 m) vers le nord-est, huit pieds et cinq dixièmes de pied (8,5 pi ou 2,59 m) vers le sud-est, soixante-seize pieds et cinq dixièmes de pied (76,5 pi ou 23,32 m) vers le sud-ouest, huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (8,92 pi ou 2,72 m) vers l'ouest; contenant en superficie six cent quarante-cinq pieds carrés (645 pi² ou 59,9 m²).

La superficie totale est de 4 260 pieds carrés ou 395,7 mètres carrés.

5-015-016-000-5	43-139	Jules Poliquin
7-070-012-000-2	133-109	Jacques Archambault et Mme F. Dagenais
7-009-009-000-5	127-180-1	Les Habitations Vaucressons Inc.

Prenez avis que dans le cas où les immeubles ci-dessus énumérés contiennent des bâtisses ou dépendances, la vente de ces immeubles sera faite avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites, et tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

L'acquéreur devra payer comptant ou par chèque certifié immédiatement après la vente.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Beloeil, le 8 novembre 1982.

Le greffier,
PAUL-R. CHOQUETTE, O.M.A.

25568-47-2-o

Ville de Dorion

Avis est, par la présente, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 12e jour d'octobre 1982, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Conseil de la ville de Dorion, 190, rue Saint-Charles, Dorion, le VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures, heure normale de l'Est.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles pour lesquels les taxes municipales et/ou scolaires ainsi que les taxes d'eau auront été payées avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits, qui sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil dans les limites de la ville de Dorion, seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la ville de Dorion et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes
Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil dans les limites de la ville de Dorion.

No de rôle	Nom et adresse	Description
6426 71 8371	Motel Martineau Inc. 205, boulevard de Lotbinière, Dorion (Vaudreuil)	140-38 ptie

Désignation: un emplacement situé en la ville de Dorion, comté de Vaudreuil, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante (140 ptie 38) aux livres de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, et borné à l'est par la rue Saint-Jean-Baptiste, au nord-est par le lot numéro 140-37 dudit cadastre, au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 140-38, au sud-ouest par le boulevard de Lotbinière, au sud-est par une partie du lot originaire numéro 138 dudit cadastre.

No de rôle	Nom et adresse	Description
6527 13 8027	Dame Jeanne Lapierre et Mlle Monique Trottier 30, rue Tooke, Dorion (Vaudreuil)	240 ptie

Désignation: un emplacement ayant front sur la rue Tooke, en la ville de Dorion, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, comme faisant partie du lot originaire numéro deux cent quarante (ptie 240) de figure irrégulière, et étant borné comme suit, savoir: en front vers le nord-ouest par la rue Tooke, en arrière vers le sud-est par une partie du lot 268 appartenant à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, d'un côté vers le nord-est par une partie du lot 239 dudit cadastre et de l'autre côté vers le sud-ouest par la partie du lot 240 appartenant à Gilles Martin suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 117919.

En foi de quoi j'ai signé ce présent document à Dorion, le 27 octobre 1982.

Le gérant-greffier,
25479-46-2-o ANDRÉ CHARTRAND.

Ville de Hauterive

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique dans la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville situé au 1000, Mingan à Hauterive, le MARDI SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et intérêts, plus les frais encourus ou qui pourraient être encourus.

Toutefois seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1982 et les années antérieures ainsi que les intérêts et les frais, auront été payés au moment de la vente.

Les immeubles seront vendus avec les bâtisses y dessus érigées, le tout tel qu'il se trouve présentement avec les servitudes passives ou actives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé libellé à l'ordre de « ville de Hauterive ». Les immeubles ainsi vendus seront sujets au droit de retrait de un (1) an, le tout conformément à la loi.

Numéro de rôle	Nom du propriétaire et adresse de l'immeuble	Description de l'immeuble
20-1-2	Immeubles Bellavance Inc. 819, boulevard Laflèche	F'-398, du bloc F'

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot F'-378, vers l'est par le bloc F' ptie, vers le sud par l'emprise d'une ligne de transmission (bloc F' ptie), vers l'ouest par la route nationale 138 (sans désignation cadastrale); mesurant vers le nord quatre-vingt-dix-sept mètres et huit cent quarante-quatre millièmes (97,844 m), vers l'est trente-deux mètres et huit cent quatre-vingt-quatorze millièmes (32,894 m), vers le sud cent cinquante-cinq mètres et trois cent quarante-quatre millièmes (155,344 m), vers l'ouest cent onze mètres et six cent vingt-quatre millièmes (111,624 m) sur un arc d'un rayon de trois cent un mètres et cinq cent trente-neuf millièmes (301,359 m); contenant en superficie six mille neuf cent quarante-huit mètres carrés et vingt-sept centièmes (6 948,27 m²).

Taxes municipales et intérêts	12 047,05 $
Taxes scolaires et intérêts	400,13
Total:	12 447,18 $

85-1	Hébert, Gaston 874, rue Bossé	F'-246, du bloc F'

De forme rectangulaire, borné au nord et à l'est par le bloc F' (prime) non subdivisé, au sud par la rue 7-228, à l'ouest par la rue F'-233; mesurant cent vingt (120) pieds de largeur par cent (100) pieds de profondeur; terminé à son coin sud-ouest par un arc de cercle d'un rayon de dix (10) pieds et contenant en superficie onze mille neuf cent soixante-dix-neuf pieds carrés (11 979 pi²).

Taxes municipales et intérêts	4 605,83 $
Taxes scolaires et intérêts	617,29
Total:	5 223,12 $

90-3	Meubles Stan Fortin Inc. 875, rue Bossé	7-116-3 et 7-117, du bloc 7

7-116-3: de forme régulière, borné au nord par le lot 7-228 rue Bossé, à l'est par le lot 7-116-2, au sud par le lot 7-234 ruelle, à l'ouest par le lot 7-117. Mesurant quinze (15) pieds de largeur par cent quarante-cinq (145) pieds de profondeur. Contenant en superficie deux mille cent soixante-quinze (2 175 pi²) pieds carrés.

7-117: borné vers le nord par le 7-228 rue, vers l'est par le 7-116-3, vers le sud par le 7-234 ruelle, et vers l'ouest par le 7-118, mesurant soixante-dix (70) pieds de largeur par cent quarante-cinq (145) pieds de profondeur, contenant en superficie dix mille cent cinquante pieds carrés (10 150 pi²).

Taxes municipales et intérêts	14 947,89 $
Taxes scolaires et intérêts	3 344,58
Total:	18 292,47 $

120-2	Immeubles Caron et Lajoie Enr. 311, rue Bossé	F-9, rg 1

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot F-48 rue, vers l'est par le lot F-10, vers le sud par le lot F-19 et vers l'ouest par le lot F-8; mesurant soixante-dix (70) pieds vers le nord, deux cent douze pieds et six-dixièmes (216,6) vers l'est, soixante-neuf pieds et neuf dixièmes (69,9) vers le sud et deux cent cinq (205) pieds vers l'ouest, contenant en superficie quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un pieds carrés, mesures anglaises (14 581 pi²).

Taxes municipales et intérêts	3 985,08 $
Total:	3 985,08 $

120-3-1	Girard, Guy 337, rue Bossé	F-8, rg 1

Bâtisse seulement.

Taxes municipales et intérêts	178,28 $
Taxes scolaires et intérêts	11,60
Total:	189,88 $

245-6	Tremblay, Jean-Maurice 1053, rue des Peupliers	7-205-28, du bloc 7

De forme rectangulaire, borné au nord par le lot 7-205-30 (rue), à l'est par le lot 7-205-27, au sud par le lot 7-205-10, à l'ouest par le lot 7-205-29, mesurant soixante-dix (70) pieds par cent (100) pieds de profondeur, contenant en superficie sept mille pieds carrés (7 000 pi²).

Taxes municipales et intérêts	8 017,71 $
Taxes scolaires et intérêts	1 391,15
Total:	9 408,86 $

378-4	Immeubles Roger Boudreau Inc. 964, rue Delanoe	7-1-6-8 ptie, du rang 1

De forme rectangulaire, borné au nord par le lot 7-1-6-6, à l'est par le lot 7-1-6-7-2 et 7-1-6-7-1, au sud par le lot 7-1-6-8-1, à l'ouest par le lot 8-1, rg 1, mesurant quatre-vingts pieds et cinq centièmes (80,05) de largeur par cent (100) pieds de profondeur, contenant en superficie huit mille cinq pieds carrés et quatre dixièmes (8 005,4 pi²).

Taxes municipales et intérêts	2 225,51 $
Taxes scolaires et intérêts	123,99
Total:	2 349,50 $

390-21	Lapointe, Bernard Boulevard Laflèche	12-1-9-2, rg 1

Terrain seulement. De forme parallélogrammique, borné au nord par le 12-1-3, à l'est par le 12-1-9-1, au sud par le 12-1 (non subdivisé), à l'ouest par le 12-1-5; mesurant cinquante (50) pieds au nord, onze pieds et huit dixièmes (11,8) à l'est, cinquante pieds (50) au sud, onze pieds et huit dixièmes (11,8) à l'ouest; contenant en superficie cinq cent quatre-vingts pieds carrés (580 pi²).

Taxes municipales et intérêts	28,30 $
Taxes scolaires et intérêts	2,37
Total:	30,67 $

390-23	Lapointe, Bernard 2509, boulevard Laflèche	12-1-6, rg 1

De forme rectangulaire, borné au nord par la route 15, à l'est par 12-1-5, au sud par 12-1 n.s., à l'ouest par 12-1-7; mesurant soixante-quinze pieds (75) de largeur par cent dix

Numéro de rôle	Nom du propriétaire et adresse de l'immeuble	Description de l'immeuble

(110) de profondeur; contenant en superficie huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²).

Taxes municipales et intérêts	937,81 $
Taxes scolaires et intérêts	51,88
Total:	989,69 $

390-24 Lapointe, Bernard — 12-1-7, rg 1
2523, boulevard Laflèche

De forme rectangulaire, borné au nord par la route 15, à l'est par 12-1-6, au sud par 12-1 n.s., à l'ouest par 12-1-8; mesurant soixante-quinze pieds (75) de largeur par cent dix pieds (110) de profondeur; contenant en superficie huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²).

Taxes municipales et intérêts	937,81 $
Taxes scolaires et intérêts	51,88
Total:	989,69 $

390-25 Lapointe, Bernard — 12-1-8, rg 1
2539, boulevard Laflèche

De forme rectangulaire, borné au nord par la route 15, à l'est par 12-1-7, au sud par 12-1 n.s., à l'ouest par 12-1 n.s.; mesurant soixante-quinze pieds (75) de largeur par cent dix pieds (110) de profondeur; contenant en superficie huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²).

Taxes municipales et intérêts	937,81 $
Taxes scolaires et intérêts	51,88
Total:	989,69 $

387-13 Immeubles Gasper Inc. — 10-1-27-6, rg 1
2160, rue Galleran

De forme irrégulière, borné vers le nord par les lots 10-1-6 et 10-1-7, vers l'est par le lot 10-1-27-5, vers le sud par le lot 10-1-10 (rue), vers l'ouest par le lot 10-1-27-7; mesurant vers le nord quatre-vingts pieds et neuf centièmes (80,09 pi, soit 24,41 m), vers l'est soixante-dix-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (79,45 pi, soit 24,22 m), vers le sud quatre-vingt-deux pieds (82,0 pi, soit 24,99 m) sur un arc d'un rayon de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et dix-sept centièmes (3 298,17 pi, soit 1 005,28 m), vers l'ouest soixante-seize pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (76,97 pi, soit 23,46 m); contenant en superficie six mille trois cent cinquante-huit pieds carrés, mesures anglaises (6 358 pieds carrés, soit 590,7 mètres carrés).

Taxes municipales et intérêts	1 076,22 $
Taxes scolaires et intérêts	13,64
Total:	1 089,86 $

387-14 Immeubles Gasper Inc. — 10-1-27-5, rg 1
2144, rue Galleran

De forme irrégulière, borné vers le nord par les lots 10-1-3 et 10-1-6, vers l'est par le lot 10-1-27-4, vers le sud par le lot 10-1-10 (rue), vers l'ouest par le lot 10-1-27-6, mesurant vers le nord quatre-vingts pieds et cinquante-trois centièmes (80,53 pi, soit 24,55 m), vers l'est quatre-vingts pieds (80,0 pi, soit 24,38 m), vers le sud vingt et un pieds (21,0 pi, soit 6,40 m) sur une droite, et soixante et un pieds (61,0 pi, soit 18,59 m) sur un arc d'un rayon de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et dix-sept centièmes (3 298,17 pi, soit 1 005,28 m), vers l'ouest soixante-dix-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (79,45 pi, soit 24,22 m) contenant en superficie six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés, mesures anglaises (6 497 pieds carrés, soit 603,6 mètres carrés).

Taxes municipales et intérêts	1 013,62 $
Taxes scolaires et intérêts	13,64
Total:	1 027,26 $

387-15 Immeubles Gasper Inc. — 10-1-27-4, rg 1
2128, rue Galleran

De forme rectangulaire, borné vers le nord par les lots 10-1-1 et 10-1-3, vers l'est par le lot 10-1-27-3, vers le sud par le lot 10-1-10 (rue), vers l'ouest par le lot 10-1-27-5; mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi, soit 22,86 m) de largeur par quatre-vingts pieds (80,0 pi, soit 24,38 m) de profondeur; contenant en superficie six mille pieds carrés, mesures anglaises (6 000 pieds carrés, soit 557,4 mètres carrés).

Taxes municipales et intérêts	1 007,71 $
Taxes scolaires et intérêts	12,93
Total:	1 020,64 $

387-16 Immeubles Gasper Inc. — 10-1-27-3, rg 1
2114, rue Galleran

De forme rectangulaire, borné vers le nord par les lots 10-1-1, 10-1-2 et 10-1-4, vers l'est par le lot 10-1-27-2, vers le sud par le lot 10-1-10 (rue), vers l'ouest par le lot 10-1-27-4; mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi, soit 22,86 m) de largeur par quatre-vingts pieds (80,0 pi, soit 24,38 m) de profondeur; contenant en superficie six mille pieds carrés, mesures anglaises (6 000 pieds carrés, soit 557,4 mètres carrés).

Taxes municipales et intérêts	1 007,71 $
Taxes scolaires et intérêts	12,93
Total:	1 020,64 $

387-17 Immeubles Gasper Inc. — 10-1-27-2, rg 1
2100, rue Galleran

De forme rectangulaire, borné vers le nord par les lots 10-1-4 et 10-1-5, vers l'est par le lot 10-1-27-1, vers le sud par le lot 10-1-10 (rue), vers l'ouest par le lot 10-1-27-3; mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi, soit 22,86 m) de largeur par quatre-vingts pieds (80,0 pi, soit 24,38 m) de profondeur; contenant en superficie six mille pieds carrés, mesures anglaises (6 000 pieds carrés, soit 557,4 mètres carrés).

Taxes municipales et intérêts	1 007,71 $
Taxes scolaires et intérêts	12,93
Total:	1 020,64 $

389-35 Immeubles Gasper Inc. — 11-1-107, rg 1
1217, rue Blondel

De forme rectangulaire, borné à l'est par le lot 11-1-106, au sud par les lots 11-1-114 et 11-1-113, à l'ouest par le lot 11-1-108, au nord par la rue 11-1-19, mesurant soixante-six pieds

Numéro de rôle	Nom du propriétaire et adresse de l'immeuble	Description de l'immeuble
	et quarante-deux centièmes (66,42) de largeur par cent (100) pieds de profondeur, contenant en superficie six mille six cent quarante-deux pieds carrés (6 642 pi²).	
	Taxes municipales et intérêts	770,59 $
	Taxes scolaires et intérêts	14,37
	Total:	784,96 $
370-9	Immeubles Gasper Inc. 1664, boulevard Joliet	5-1-54, rg 1
	De forme rectangulaire, borné au nord par 5-1 n.s., à l'est par 5-1-55, au sud par 5-1-17 (rue), à l'ouest par 5-1-53, mesurant soixante-dix pieds (70) de largeur par cent pieds (100) de profondeur; contenant en superficie sept mille pieds carrés (7 000 pi²).	
	Taxes municipales et intérêts	752,44 $
	Taxes scolaires et intérêts	15,09
	Total:	767,53 $

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, et situés dans la ville de Hauterive.

Hauterive, le 1er novembre 1982.

Le greffier,
GABRIEL-YVAN GAGNON.

25423-46-2-o

Ville de Malartic

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Malartic, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, au bureau du Conseil municipal à l'hôtel de ville de la susdite municipalité, le LUNDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et intérêts mentionnés dans l'état ci-dessous, et les frais qui seront subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais soient payés avant la vente:

Canton de Fournière

Propriétaires et numéro du cadastre	Taxes municipales et scolaires	Intérêt et frais	Total
Verrier, Fernand Lot 7, bloc 2	1 323,14 $	270,00 $	1 593,14 $
Carpentier, Pierre Lot 9, ptie 10, bloc 2	3 182,78	498,78	3 681,56
Leclerc, Gaétan Lot 46, bloc 2	1 921,93 $	117,01 $	2 038,94 $
Gervais, Armand Lot 62, bloc 2	3 051,31	440,19	3 491,50
Les Placements Dulang Inc. Lots 63, 64, 65, bloc 2	3 839,27	543,14	4 382,41
Boissonneault, Jean-Noël Lots 79, 80 ptie, bloc 2	3 168,44	438,20	3 606,64
Carbonneau, Laurier Lot 168, bloc 3	2 730,06	409,72	3 139,78
Graham, James Lots 171 à 174, bloc 3	1 599,18	359,75	1 958,93
Tremblay, Jean-Charles Lot 178, bloc 3	2 969,42	447,88	3 417,30
Roberge, Jacques et Raymond Lot 183, bloc 3	2 719,01	324,27	3 043,28
Grenier, Rosaire Lot 203, bloc 2	2 700,35	403,23	3 103,58
Katkauskas, Hélène (Daugill) Lot 239, bloc 3	960,97	68,66	1 029,63
Gervais, Armand, André et Jean-Guy Lot 241, bloc 3	924,93	147,33	1 072,26
Grenier, Estelle Lot 267, bloc 3	2 095,78	307,12	2 402,90
Avco Services Financiers Lot 289, bloc 2	4 741,34	768,26	5 509,60
Wall, Cecil Lot 314, bloc 3	1 688,07	181,47	1 869,54
Roberge, Jacques, R. et Bordeleau, G. Lot 316, bloc 3	1 697,62	132,53	1 830,15
Landry, Gérard Lot 324, bloc 3	470,07	83,35	553,42
Landry, Gérard Lot 325, bloc 3	3 222,77	464,41	3 687,18
Landry & Frères Lot 335, bloc 3	5 315,83	422,77	5 738,60
Mainville, Jutta (Katkauskas) Lot 337, bloc 3	463,88	20,45	484,33
Piché, Clément Lot 364, bloc 3	1 135,50	182,79	1 318,29
Carpentier, Pierre Lot 375, bloc 3	536,00	94,56	630,56
Carpentier, Gilles Lot 387, bloc 3	2 302,14	358,63	2 660,77
Bérubé, Serge Lot 401, bloc 3	2 610,28	450,25	3 060,53

Propriétaires et numéro du cadastre	Taxes municipales et scolaires	Intérêt et frais	Total
Carbonneau, Guy Verreault, D. Lot 490, bloc 3	523,04 $	35,72 $	558,76 $
Veillette, Aurèle Lot 544, bloc 3	2 204,09	252,43	2 456,52
Trépanier, Albert Lot 549, bloc 3	1 351,95	135,69	1 487,64
Langelier, Alfred Lot 569-4, bloc 3	1 157,50	182,38	1 339,88
Carpentier, Gilles Lot 572-4, bloc 3	2 053,28	325,90	2 379,18
Landry, Fernand *et al.* Lot 574-2, bloc 3	3 481,35	524,71	4 006,06
Bellavance, Georges Lot 588, bloc 3	940,04	53,08	993,12
Demers, Euclide Lot 597, bloc 3	1 371,64	165,15	1 536,79
Cloutier, Henri Lot 604-19, bloc 3	1 502,27	221,05	1 723,32
Roberge, Raymond et Jacques Lot 608-50, bloc 2	3 285,18	411,55	3 696,73
Rex Industriel Inc. Lots 27 à 31, bloc 15	8 010,33	518,03	8 528,36
Blain, René Lot 176, bloc 15	334,55	53,27	387,82
Carpentier, Pierre Lot 1, bloc 16	3 857,63	590,87	4 448,50
Carpentier, Pierre Lot 42, bloc 16	1 514,63	194,77	1 709,40
Dekeyser, Jean-Louis Lot 107, bloc 16	1 022,95	193,58	1 216,53
Carpentier, Pierre Tremblay, G. Lot 163, bloc 16	1 583,71	252,52	1 836,23
Hamel, Albert Lot 36, bloc 19	727,14	125,41	852,55
Lambert, Alphonse Lot 69, bloc 19	964,07	—	964,07
Frenette, Guy Lot 106, bloc 19	1 290,17	—	1 290,17
Desrochers, Maurice Lots 22 à 18	192,71	33,60	226,31
Massé, Jean-Marie Lot 143, bloc 3	1 732,85	255,45	1 988,30
Canton de Vassan			
Kentish, Joan (Honsberger) Lot 10, rg A	1 254,47	2,15	1 256,62
Dubé, Patrice Lot 8, rg 2	826,64	126,01	952,65

Malartic, le 1er novembre 1982.

Le greffier,
RÉJEAN HAMEL.

25451-46-2-o

Ville de Rigaud

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le Conseil municipal à ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêt et frais subséquents encourus ou à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Cette vente d'immeubles se tiendra le SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures, en la salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Rigaud, 102, rue Saint-Pierre, Rigaud, QC, que les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel du village de Rigaud, division d'enregistrement de Vaudreuil, tous situés dans les limites de la ville de Rigaud, que les immeubles sont vendus avec et sujets à toutes les servitudes actives ou passives apparentes ou occultes et s'il y a lieu, avec maison érigée.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Description des immeubles:

Propriétaire: Lyne Bedbrook, R.R.3, Wakefield, QC, et Richard Starr, adresse inconnue.
Un terrain vacant connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant une partie du lot originaire numéro cent six (106), contenant 7 050 pieds carrés, borné comme suit: en front vers le sud par les lots 102, 103 et 104, vers le nord par la rivière Rigaud, à l'ouest par une partie du lot 106 appartenant à Mme Alice Leduc, à l'ouest par une partie du lot 99.

Propriétaire: Mme Fernande Bourbonnais *in trust*, 1751, Saint-Christophe, Montréal, QC.

Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant les lots 27 et 28 de la subdivision originaire du lot numéro un (1-27) et (1-28), contenant 258 147 pieds carrés, borné comme suit: vers le nord par la rue de Lourdes, nord-ouest sur la rue Chabrol, au sud par les parties 1-18 et 1-18-1, à l'est par une partie du lot numéro un et un-vingt-huit (1 et 1-28).

Le lot 28 de la subdivision du lot originaire numéro un (1-28), contenant 20 562 pieds carrés, borné comme suit: vers le nord par la rue de Lourdes, vers l'est par le boulevard Saint-Viateur, vers le sud par une partie du lot originaire un (1) et à l'ouest par le lot un-vingt-sept (1-27).

Propriétaire: Nicole Brunet, 10, Drouin, Dollard-des-Ormeaux, QC.

a) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot 27 de la subdivision du lot numéro 111 (111-27), contenant 5 000

pieds carrés, borné en front vers le sud par la rue Joly, au nord par le lot 119, à l'ouest par le lot 111-40 et à l'est par le lot 111-26.

b) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot 26 de la subdivision du lot numéro 111 (111-26), contenant 5 000 pieds carrés, borné en front vers le sud par la rue Joly, au nord par le lot 119, à l'ouest par le lot 111-27 et à l'est par le lot 111-25.

c) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot 25 de la subdivision du lot numéro 111 (111-25), contenant 5 000 pieds carrés, borné en front vers le sud par la rue Joly, au nord par le lot 119, à l'ouest par le lot 111-26 et à l'est par le lot 111-24.

Propriétaire: Maurice O. Lalonde, 19 A, Hôtel-de-Ville, Rigaud, QC.
Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro 73 de la subdivision du lot numéro 111 (111-73), contenant 7 728 pieds carrés, borné en front par la rue Joly, au nord par le lot 111-74, à l'ouest par le lot 111-72 et à l'est par le lot 111-39.

Propriétaire: André Legault, 19, rue Bellevue, Rigaud, QC.

a) Un terrain connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro 27 de la subdivision du lot numéro 64 (64-27), contenant 8 580 pieds carrés, borné en front par la rue 64-28, au nord par le lot 64, à l'ouest par le lot 64-30-2 et à l'est par le lot 64-26. Avec la maison y érigée portant le numéro d'immeuble 19, rue Bellevue, Rigaud.

b) Un terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro 26 de la subdivision du lot 64 (64-26), contenant 8 750 pieds carrés, borné en front vers le sud par la rue 64-28, au nord par le lot 64, à l'ouest par le lot 64-27 et à l'est par le lot 64-25.

Propriétaire: David Santerre, 13, rue Brunet, Pointe-des-Cascades, QC.
Un terrain, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant une partie du lot numéro 120, contenant 30 000 pieds carrés, borné en front par la rue Agathe, au nord par une partie du lot 120 propriété de Mme Agathe C. Séguin, à l'est par le lot 127-7 et une partie du lot 127, à l'ouest par une autre partie du lot 120. Avec une bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 19, rue Agathe, Rigaud QC.

Propriétaire: Service Agricole Mar-Rom Inc, C.P. 196, Rigaud, QC.

a) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot soixante et un (61) de la subdivision cent neuf (109-61), contenant une superficie de 16 407 pieds carrés, borné en front vers le sud par la rue Chevrier, au nord par les lots 109-2 et 109-3, à l'ouest par le lot 109-60 et à l'est par la rue St-François.

b) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro quarante-sept de la subdivision cent dix (110-47), contenant cinq mille deux cent quarante-six pieds carrés (5 246 pi²).

c) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro un de la subdivision cent neuf (109-1), contenant 967 pieds carrés.

d) Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro deux (2) de la subdivision cent neuf (109-2), contenant 6 265 pieds carrés.

Un morceau de terrain vacant, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro quarante-huit de la subdivision cent dix (110-48), contenant trente-cinq (35) pieds carrés.

Les lots 110-47, 110-48, 109-1 et 109-2 sont bornés en front vers le sud par la rue St-François, au nord par les lots 109-3 et 110-46, à l'ouest par le lot 109-2 et à l'est par la rue Edgar.

Propriétaire: Jacques Faubert, 272, chemin de l'Anse-Rigaud.
Un terrain, connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme étant le lot numéro cent-trente-quatre (134) de la subdivision du lot numéro neuf (9) (9-134), contenant 1 554 pieds carrés, borné en front par la rue 9-117, au sud par une partie du lot numéro un (1) à l'ouest par le lot 9-116 et à l'est par le lot 9-133. Avec maison érigée portant le numéro d'immeuble 134 de la Noiseraie, Rigaud.

Rigaud, le 12 novembre 1982.

La secrétaire-trésorière,
25388-46-2-o MARIELLE D'AOUST, O.M.A.

Ville de Saint-Rédempteur

Avis public est, par les présentes, donné que le Conseil municipal de la ville de Saint-Rédempteur, par une résolution datée du 1er novembre 1982, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-après décrits en la salle de délibérations du Conseil située au 95, 19e Rue à Saint-Rédempteur pour satisfaire au paiement des arriérés de taxes avec les intérêts plus les frais subséquents encourus à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, le MERCREDI QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

Ces immeubles seront vendus sujets au droit de retrait d'un an avec bâtisses dessus érigées, circonstances, dépendances et sujets à toutes servitudes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de ces immeubles sera payable immédiatement et comptant, soit en argent, soit par chèque visé.

La Commission municipale du Québec a autorisé en date du 2 novembre 1982, une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Numéro du rôle	Propriétaire	Désignation cadastrale
4574-63-7050	Boivin, Raoul	4-12 P.

La douzième partie non subdivisée du lot originaire numéro 4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées. .

4574-39-8590	Carbonneau (Belleau), Aline	454-23

La subdivision 23 du lot originaire 454 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4574-85-7050	Investissements Rolandeau Inc.	393-67-1

La resubdivision 1 de la subdivision 67 du lot originaire 393 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4574-88-5520	Leblond, Buzzetti et Associés	1-122 et 2-B-29

La subdivision 122 du lot originaire numéro 1 et la subdivision 29B du lot originaire numéro 2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4674-12-5090	Lizotte, Michel et Tremblay, Micheline	7-86-2

La resubdivision 2 de la subdivision 86 du lot originaire numéro 7 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4574-97-0085	Lessard, Marc et Gilles	2-B-16

La subdivision 16B du lot originaire numéro 2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4574-97-1095	Lessard, Marc et Gilles	2-B-17

La subdivision 17B du lot originaire numéro 2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4572-14-0040	Paradis, Gilles	10 P.

Une partie du lot 10 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis borné comme suit: vers le nord-est par des parties subdivisées du même lot; vers le sud-ouest par la limite du territoire Bernières–Saint-Rédempteur; vers le nord-ouest par la ligne du lot 9 et vers le sud-est par la ligne du lot 11.

4674-12-5020	Poirier, André	7-78-2 et 7-79-1

La resubdivision 2 de la subdivision 78 du lot originaire numéro 7 ainsi que la resubdivision 1 de la subdivision 79 du lot originaire numéro 7 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis.

4573-83-4510	Rousseau et Rousseau, Construction	10-95-1

La resubdivision 1 de la subdivision 95 du lot originaire numéro 10 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

4573-65-6010	St-Pierre, Nelson	8-23

La subdivision 23 du lot originaire numéro 8 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes constructions y érigées.

Saint-Rédempteur, le 4 novembre 1982.

Le greffier,
HENRI LOUIS BEAUDOIN.

25469-46-2-o

Ville de Val-d'Or

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que le Conseil de ville de Val-d'Or, par une résolution portant le numéro 82-531 datée du 1er novembre 1982 a ordonné au greffier, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous décrits, avec toutes les bâtisses dessus construites, dépendances et circonstances, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, intérêts ainsi que pour payer les frais encourus pour et par la vente, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, le MERCREDI QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures, en la salle municipale de l'hôtel de ville, 855, 2e Avenue, Val-d'Or.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales devenues exigibles le ou avant le 31 décembre 1980 auront été payées avant le moment de la vente.

No du rôle Propriétaire	Description
0830 22 1035 Boivin, Réal	60-123, rg 8, canton de Dubuisson
0830 43 2236 Tomlin, John Neil	61-223-1, 61-386 et 61-387, rg 8, canton de Dubuisson

No du rôle Propriétaire	Description
0829 87 2931 Gauthier, M. et Boivin, R.	14-144, canton de Bourlamaque
0830 81 8088 Placements J.P. Bonneville	14-204 canton de Bourlamaque
0929 65 4090 95071 Canada Ltée	Partie de la subdivision 258 du bloc 34 du canton de Bourlamaque, mesurant 50 pieds dans sa largeur par 71.58 pieds dans son côté est et 71.47 pieds dans son côté ouest, et borné comme suit: au nord par le lot 34-403 étant une rue, à l'est par le lot 34-259, au sud par le résidu du 34-258, et à l'ouest par le lot 34-257.
0929 95 6169 Placements J.P. Bonneville	34-280, canton de Bourlamaque
0929 97 6607 Placements J.P. Bonneville	34-313, canton de Bourlamaque
1029 26 2753 Lepack Automobiles Inc.	34-352, canton de Bourlamaque
0929 29 7007 Brassard, Réjean	34-526, canton de Bourlamaque
0929 67 3875 Succ. Andrew Rzeszutek	34-557, canton de Bourlamaque
0932 21 6623 Morissette, Thérèse	15, rang B, canton de Bourlamaque
0929 91 1111 Placements J.P. Bonneville	94 et 95, canton de Bourlamaque
0429 34 2837 Chabot, Jean-Paul	Partie du lot originaire no 46 A du rang 8, canton de Dubuisson, mesurant 150 pieds en façade par 297 pieds de profond, borné comme suit: au nord et à l'est par le résidu du lot 46 A, au sud par la route provinciale no 117, et à l'ouest par la ligne séparative des lots 45A et 46A du rang 8 du même canton.
0629 47 7098 Limoges, Yvon	Subdivision 2 du lot originaire 54 A, distraction de la resubdivision 1 de la subdivision 2 du lot originaire 54 A (54-A-2-1) dans le rang 8, canton de Dubuisson.
0629 58 1909 Les Immeubles Limoges Inc.	Subdivision 3 du lot originaire 54A du rang 8, canton de Dubuisson, à distraire dudit emplacement: 1. Une partie du lot 54A-3 mesurant 240 pieds dans ses côtés est et ouest et 100 pieds dans ses côtés nord et sud et borné au nord, à l'ouest et au sud par le résidu du 54A-3, et à l'est par les lots 54A-4-18, 54A-4-17, 54A-4-16 et 54A-4-15, rang 8, canton de Dubuisson;

No du rôle Propriétaire	Description
	2. La partie sud du lot 54A-3 mesurant 110 pieds de largeur est-ouest par 213.85 pieds dans son côté ouest, et 160 pieds dans son côté est, borné au nord par le résidu du lot 54A-3, à l'est par le lot 54A-4, au sud par la route Provinciale et à l'ouest par le lot 54A-2, rg 8, canton de Dubuisson.
0627 38 4050 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 64, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1, 2, 3, 4 et 5 du même lot (64-1, 64-2, 64-3, 64-4 et 64-5).
0627 39 5020 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 65, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (65-1, 65-2, 65-3 et 65-4).
0627 39 5070 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 66, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (66-1, 66-2, 66-3 et 66-4).
0628 30 6040 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 67, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 5 du même lot (67-1, 67-2, 67-3, 67-4 et 67-5).
0628 31 6020 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 68, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (68-1, 68-2, 68-3 et 68-4).
0628 31 6070 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 69, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (69-1, 69-2, 69-3 et 69-4).
0628 32 6030 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 70, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (70-1, 70-2, 70-3 et 70-4).
0628 32 6090 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 71, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (71-1, 71-2, 71-3 et 71-4).
0628 33 6050 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Le lot originaire 72, rang 7, canton de Dubuisson, à distraire cependant les subdivisions 1 à 4 du même lot (72-1, 72-2, 72-3 et 72-4).

No du rôle Propriétaire	Description
0628 98 6875 Limoges, Yvon	84-15, rg 7, canton de Dubuisson
0628 98 9475 Limoges, Yvon	84-16, rg 7, canton de Dubuisson
0728 08 1974 Limoges, Yvon	84-17, rg 7, canton de Dubuisson
0728 08 4274 Limoges, Yvon	84-18, rg 7, canton de Dubuisson
0728 08 6873 Limoges, Yvon	84-19, rg 7, canton de Dubuisson
0728 08 9273 Limoges, Yvon	84-20, rg 7, canton de Dubuisson
0728 18 1672 Limoges, Yvon	84-21, rg 7, canton de Dubuisson
0728 18 4172 Limoges, Yvon	84-22, rg 7, canton de Dubuisson
0728 18 6971 Limoges, Yvon	84-23, rg 7, canton de Dubuisson
0628 64 3527 Limoges, Yvon	91-19 et 92-5, rg 7, canton de Dubuisson
0628 64 5226 Limoges, Yvon	91-20 et 92-6, rg 7, canton de Dubuisson
0628 64 7125 Limoges, Yvon	91-21 et 92-7, rg 7, canton de Dubuisson
0628 64 9025 Limoges, Yvon	91-22 et 92-8, rg 7, canton de Dubuisson
0628 74 0724 Limoges, Yvon	91-23 et 92-9, rg 7, canton de Dubuisson
0628 74 2524 Limoges, Yvon	91-24 et 92-10, rg 7, canton de Dubuisson
0628 74 4423 Limoges, Yvon	91-25 et 92-11, rg 7, canton de Dubuisson
0628 74 6223 Limoges, Yvon	91-26 et 92-12, rg 7, canton de Dubuisson
0628 74 8122 Limoges, Yvon	91-27 et 92-13, rg 7, canton de Dubuisson
0628 74 9922 Limoges, Yvon	91-28 et 92-14, rg 7, canton de Dubuisson
0628 84 4221 Limoges, Yvon	91-30 et 92-16, rg 7, canton de Dubuisson
0628 84 6421 Limoges, Yvon	91-31 et 92-17, rg 7, canton de Dubuisson
0628 84 8520 Limoges, Yvon	91-32 et 92-18, rg 7, canton de Dubuisson
0728 04 7115 Limoges, Yvon	91-52 et 92-28, rg 7, canton de Dubuisson
0728 04 5216 Limoges, Yvon	91-53 et 92-27, rg 7, canton de Dubuisson
0728 04 1517 Limoges, Yvon	91-55 et 92-25, rg 7, canton de Dubuisson
0628 94 8417 Limoges, Yvon	91-56 et 92-24, rg 7, canton de Dubuisson
0628 94 3019 Limoges, Yvon	91-59 et 92-21, rg 7, canton de Dubuisson

0728 01 6246
Raoul Duchesne & Fils Ltée
Partie non subdivisée du lot originaire 96 du rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par le lot 95, à l'est par la ligne séparative des lots 57 et 96, au sud par le lot 97 et à l'ouest par les lots 96-21, 96-11 et 96-15, tous du rang 7 du canton de Dubuisson.

0628 90 7880
Raoul Duchesne & Fils Ltée
Résidu du lot originaire 97, rang 7, canton de Dubuisson, borné à l'est par la ligne séparative des lots 97 et 57, au sud par le lot 98, à l'ouest par la limite est des subdivisions 10, 27 et 28 du même lot (97-10, 97-27 et 97-28), et au nord par la ligne séparative des lots 97 et 96, à distraire cependant les subdivisions 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 (97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16, 97-17, 97-18 et 97-19) tous du rang 7 du canton de Dubuisson.

0628 90 7818
Raoul Duchesne & Fils Ltée
Résidu non subdivisé du lot originaire 98, rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par le lot 97, à l'est par le lot 57, au sud par le lot 99, et à l'ouest par les subdivisions 15 à 18 du lot 98 (98-15, 98-16, 98-17 et 98-18), tous du rang 7, canton de Dubuisson.

0627 99 4060
Raoul Duchesne & Fils Ltée
Résidu non subdivisé du lot originaire 99, rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par le lot 98, à l'est par le lot 57, au sud par une ligne parallèle passant à 33 pieds de la limite sud du lot 99, et à l'ouest par la ligne est des subdivisions 13 et 14 du lot 99 (99-13 et 99-14), rang 7 du canton de Dubuisson.

0627 99 5000
Raoul Duchesne & Fils Ltée
Résidu non subdivisé du lot originaire 100, rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par une ligne parallèle passant à 33 pieds au sud de la ligne séparative des lots originaires 99 et

No du rôle Propriétaire	Description
	100 étant la limite sud de la rue Chabot, à l'est par le lot 57, au sud par le lot 101 et à l'ouest par la subd. 6 du lot 100 (100-6), à distraire 5 emplacements déjà vendus portant les nos 100-8, 100-9, 100-10, 100-11 et 100-12, rang 7, canton de Dubuisson.
0627 98 6030 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Résidu non subdivisé du lot originaire 101, rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par le lot 100, à l'est par le lot 57, au sud par une ligne parallèle passant à 33 pieds au nord de la ligne séparative des lots 101 et 102 étant aussi la limite nord de la rue Roy, et à l'ouest par le lot 101-11, à distraire les subd. 12 et 13 du lot 101 (101-12 et 101-13), rang 7, canton de Dubuisson.
0627 97 4070 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Résidu non subdivisé du lot originaire 102, rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par la ligne sud des lots 102-12 et 102-13 et par la rue Roy, à l'est par le lot 57, au sud par la ligne séparative des rangs 6 et 7, à l'ouest par la limite est des subd. 4 et 13 du lot 102 (102-4 et 102-13), rang 7, canton de Dubuisson.
0627 38 3000 Raoul Duchesne & Fils Ltée	Partie non subdivisée du lot originaire 104, rang 7, canton de Dubuisson, borné au nord par la ligne séparative des lots 104 et 64, à l'ouest par le lot 52, au sud par la ligne séparative des rangs 6 et 7, et à l'est par la ligne parallèle à la limite ouest du lot 103 (chemin public) et passant à 105 pieds de cette dernière.
9619 14 6602 Legault, Laurent	28 rang D, canton de Dubuisson.
0629 98 6123 Bolduc, Roland	56 A 10 rg 8, canton de Dubuisson.
0829 98 4785 Cossette, Irène et J. Paul	Partie ouest du lot no 41 de la subdivision du bloc originaire 14 du canton de Bourlamaque, mesurant ladite partie 38 pieds et 91 centièmes de largeur en front et à l'arrière du lot et 105 pieds de profondeur soit toute la profondeur du lot, le tout plus ou moins et mesures anglaises.
0429 24 3239 Labonté, Jérome	Partie de la subdivision 4 du lot originaire 45 A, rang 8, canton de Dubuisson, borné au nord par le lot 45A-6 (rue), à l'est par le résidu du lot 45A-4, au sud par la route Provinciale, à l'ouest par la ligne ouest du lot 45A-4 et mesurant en front 128,7 pieds par 297 pieds de profond.
0728 48 8094 Morissette, Thérèse Brochu	58-160, rg 7, canton de Dubuisson
1129 64 3080 Jet de Sable Abitibi	1281, canton de Bourlamaque
0929 86 1043 Lepack Automobiles Inc.	34-237, canton de Bourlamaque
0929 86 2540 Lepack Automobiles Inc.	34-238, canton de Bourlamaque
0929 86 3937 Lepack Automobiles Inc.	34-239, canton de Bourlamaque
0929 86 5939 Lepack Automobiles Inc.	34-240, canton de Bourlamaque
0929 86 0216 Lepack Automobiles Inc.	34-256, canton de Bourlamaque
0832 90 0819 Ayotte, Paul-Émile	4 rang B, canton de Bourlamaque
0627 58 2803 Raoul Duchesne & Fils Ltée	64-5 et 104-2, rg 7, canton de Dubuisson
0628 78 2381 Desrochers, Yolande	84-5, rg 7, canton de Dubuisson
0628 78 7480 Limoges, Yvon	84-7, rg 7, canton de Dubuisson
0628 78 9979 Limoges, Yvon	84-8, rg 7, canton de Dubuisson
0628 88 2279 Desrochers, Yolande	84-9, rg 7, canton de Dubuisson
0628 88 4779 Limoges, Yolande Desrochers	84-10, rg 7, canton de Dubuisson
0629 54 1572 Limoges, Yvon	Partie sud de la subdivision 3 du lot originaire 54 A, rang 8, canton de Dubuisson, borné au nord par le résidu du lot 54A-3 sur une longueur de 110 pieds, à l'est par partie du lot 54A-4-2 sur une longueur de 160 pieds, au sud par la route Provinciale sur une longueur de 122,45 pieds et à l'ouest par le lot 54A-2 sur une longueur de 213,85 pieds.
0728 13 1265 Limoges, Yvon	92-59 et 93-28, rg 7, canton de Dubuisson
0728 13 5869 Limoges, Yvon	92-61, rg 7, canton de Dubuisson
0628 73 2870 Limoges, Yvon	92-40 et 93-10, rg 7, canton de Dubuisson
0628 83 4468 Limoges, Yvon	92-46 et 93-16, rg 7, canton de Dubuisson

Ces descriptions apparaissent aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Val-d'Or et le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes audits immeubles.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Val-d'Or, QC, le 8 novembre 1982.

Le greffier,
25569-47-2-o J.A. CHOUINARD.

Errata

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05-028269-783

BANQUE DE MONTRÉAL contre YVAN MANSEAU

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 8407 de l'édition numéro 45 du 6 novembre 1982. Le dernier paragraphe aurait dû se lire comme suit:

« Pour être vendu au bureau d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval à L'Assomption, le MERCREDI QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à ONZE heures. »

25599-o

Paroisse de Sainte-Anne

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 8365 de l'édition numéro 45 du 6 novembre 1982. Au quatrième paragraphe nous aurions dû lire: « **Remplacer les lots 324-107 à 324-113 et 325-235** » au lieu de: « **Remplacer les lots 324-107 à 324-113 et 324-235** ».

25480-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

COOP D'HABITATION LA LOGE (MONTRÉAL) (*Formation*) 8740
COOPÉRATIVE DE SERVICES EN BIENS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC (*Formation*) 8740
COOPÉRATIVE D'HABITATION CADET ROUSSEL D'ALMA (*Formation*) 8740
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA PAIX DE PTE-ST-CHARLES (*Formation*) 8740
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU FOYER DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (*Formation*) 8740
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA P'TITE FABRIQUE » (MONTRÉAL) (*Formation*) 8741
COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-LOUIS DE HULL (*Formation*) 8741
COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE BRUNET (COFUB) (*Formation*) 8741

AVIS DIVERS

CLUB DE PLACEMENTS D'ASBESTOS (LE) (*Dissolution*) 8741
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE EBEN-EZER (*L.P.*) 8741
HAUT-SAINT-MAURICE, M.R.C. (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 8741
JONQUIÈRE, VILLE (*Rachat d'obligations*) 8742
PAROISSE COEUR-IMMACULÉ-DE-MARIE, DE MONT-LAURIER (*Changement de limites*) 8742
PAROISSE NOTRE-DAME-DE-FOURVIÈRE, DE MONT-LAURIER (*Changement de limites*) 8742
PLACEMENTS CO-OP (*Dissolution*) 8742
SAINT-PIERRE, VILLE (*Rachat d'obligations*) 8742
SUCCESSION JOSEPH-ARTHUR CADORETTE (*Bénéfice d'inventaire*) 8743
SYNDICAT D'ÉPARGNE DES LAITIERS DU QUÉBEC (LE) (*Dissolution*) 8743

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (*Changement de groupe*) 8743
CAISSE D'ÉCONOMIE DRUMBUSFORMS CREDIT UNION (*Changement de groupe*) 8743
CAISSE D'ÉCONOMIE HENRI-BOURASSA (*Changement de groupe*) 8743
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MAGOG-ORFORD (*Dissolution*) 8744
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES (*Dissolution*) 8744

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ARBOUR, JOSEPH EDGAR ROBERT 8744
BÉLANGER, MARIE BLANCHE SIMONE 8744
D'AMOURS, MARIE ANNE LUCILLE 8744
DESBOIS, LAURENT JOSEPH NICOLAS 8744
DESPRÉS, JOSEPH RAPHAËL GAÉTAN 8745
DUMONT, MARIE JEANNETTE HERMANCE ARMANDE 8745
GÉLINAS, MARGUERITE FRANCINE 8745
GRISÉ, MARIE THÉRÈSE CÉLINE LYNE 8745
JODOUIN, MARIE ANTOINETTE LÉA JOANNE 8745
JOYAL, JOSEPH CHRISTIAN 8745
KAPRIELIAN, ROSE VARTANOUCHE 8745
MA, KING CHI KENNETH 8745
KcKINNON, FABIAN MARK 8745
MIVILLE-DESCHÊNES, MARIE MARCELLE MICHELLE 8746
OTMAR, DAVID 8746
OTMAR, JAMES ALEXANDER 8746
OTMAR, LOUISE HELEN 8746
PAQUET, JOSEPH NORMAND CARMIN 8746
RENAUD, MARIE LUCILLE CLAUDETTE FRANCINE 8746
RICCIO, ANTHONY CARMINE 8746
RIZZUTO, STELLA STEFANA 8746
SAVARIA, MARC 8746
SKLAR, BOHDAN STEPHEN THÉODORE 8747
SPENSIERI, PHILIP 8747
ST-AMANT, MARIE MONIQUE CLÉRINDA CLAIRE 8747

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

Page

ACCORDÉS — *suite*

ST-PIERRE, JOSEPH AUGUSTIN CLAVER CLAUDE 8747
VENNE, JOSEPH ALAIN ROGER PATRICK 8747

DEMANDES

AARON, DAHAN 8747
AGNESI, PAUL CLARENCE 8747
ARSENAULT, JOSEPH AIMÉ 8748
BEAULIEU, MONIQUE 8748
BERGERON, MARIE-JOSEPH 8748
BOISVENU, ROBERT 8748
BRASSARD, ANDRÉ 8748
BRODEUR, JOSEPH ÉMILE PIERRE 8748
DOYON, CHARLES-ÉMILE 8748
DROUIN, JOSEPH ELZÉAR LOUIS FERDINAND 8748
DUFORT, MÉLANIE 8749
DUPUIS, LOUIS FRANÇOIS 8749
FRÉCHETTE, MARIETTE 8749
GAGNON, GEORGIANE 8749
GERVAIS, YVON 8749
KASSAM, KASSAMALI 8749
LACROIX, MARIE FRANCINE JOHANNE 8749
LANDRY, JOSEPH ULRIC 8749
LAPIERRE, MICHÈLE 8750
LEMIEUX, MARIE-IRÈNE 8750
LEVESQUE, PHILIPPE NAPOLÉON 8750
LYMAN, ANNE-MARIE 8750
LYMAN, DOMINIQUE 8750
LYMAN, ÉLISABETH 8750
LYMAN, NICHOLAS 8750
MARTEL, JOSEPH VICTOR JACQUES 8750
MATTE, MICHELLE 8750
MERCIER, LAURENT 8750
NAIR, SIVALINGUM SANGUNI 8751
PERRON, MARIE JULIETTE 8751
POIRÉ, MARTIN DAVID 8751
POIRÉ, NATALIE COLETTE 8751
POULIN, JOSEPH GEORGES NELSON 8751
PROULX, VIOLAINE 8751
RODRIGUE, CHARLES RONNY 8751
SAMPLE, THOMAS HENRY SAMUEL 8751
ST-PIERRE, JOANNE 8752
VACHON, JEAN JOSEPH LÉONIDE 8752
WALES, ABRAHAM 8752

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

ANDOVER CONSTRUCTION INC. 8711
ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS CÉRÉBRO-VASCULAIRES DE MONTRÉAL INC. 8711
ASSOCIATION DU PARC THORNHILL 8711
CLUB DES ACCIDENTÉS CÉRÉBRO-VASCULAIRES DE MONTRÉAL INC. (LE) 8711
CONSTRUCTIONS ANDOVER INC. 8711
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS FRANCES-LEE 8711
FANTINO & MONDELLO LTD. 8711
FANTINO & MONDELLO LTÉE 8711
FRANCES-LEE INVESTMENT CORP. 8711
GROUPE USI QUÉBEC INC. (LE) 8711
I.C.G. GASBEC INC. 8711
ICG GAZ LIQUIDE LTÉE 8711

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

INGETEC, EXPERTS-CONSEILS EN BÂTIMENT INC. 8711
MACHINERIE WILSON CIE LTÉE 8711
MAINTENANCE INGETEC INC. 8711
MONTRÉAL STROKE CLUB INC. 8711
PRODUCTIONS MARILLAC (LES) 8711
PRODUCTIONS MARILLAC INC. (LES) 8711
THORNHILL PARK ASSOCIATION 8711
USI CANADA INC. 8711
USI QUÉBEC GROUP INC. 8711
WILSON MACHINE CO. LIMITED 8711

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

B.N.T. PROMOTIONS INC. 8712
BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTSIC INC. 8712
COMPAGNIE DE COMMERCE ET D'INSPECTION GUENDA INC. (LA) 8712
CONDEV INC. 8712
CONSTRUCTIONS JEAN-LOUIS POULIN INC. (LES) 8712
GESTION FORRAI INC. 8712
L'UNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES 8712
MINES GOLDCOP LIMITÉE (LES) 8712
PEARSON (NEIL) INC. 8712
ROY (CAMILLE) ET FILS LIMITÉE 8712
SABE-ROC INC. 8712
SIGNALISATION OCTA INC. 8712

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

AFFICHES DE DRUMMOND INC. (LES) 8713
ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE AMIANTE 8713
B.N.T. PROMOTIONS INC. 8713
BYCODO INC. 8713
CLUB DE CROQUET DE ST-ISIDORE INC. (LE) 8713
FAGEN (J.) & FILS INC. 8713
LUTFY LTÉE 8713
SERMAT LTÉE 8713

CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12)

ASSOCIATION DES STOMISÉS DE LA MAURICIE 8713

DEMANDES DE DISSOLUTION

A.B.C. PLACEMENTS INC. 8752
ACCEBA REALTY LTD. 8752
ALPHA BUREAU D'ADMINISTRATION MÉDICALE INC. 8752
ARCAND & ARCAND INC. 8752
ASSOCIATION NOTRE-DAME DE LA PAIX INC. 8753
AUGER & AUGER LTÉE 8753
AYZEE INVESTMENT CORP. 8753
BYRNE (MAURICE) INC. 8753
CANABEC INVESTMENTS LTD. 8753
CLUB JEUNESSE DE L'AUTRE CÔTÉ 8753
COMMERCIAL FINANCE CORPORATION LTD. 8753
CORPORATION RELADO INC. 8753
COURNOYER (JULES) INC. 8754
DÉPANNEUR D.F. INC. (LE) 8754
DOMAINE DU CANYON, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE CHASSE ET PÊCHE INC. (LE) 8754
DORÉ, ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC. 8754
DRAPERIES PICARD INC. (LES) 8754
DUGAS INC. 8754
ENTREPRISES LAVIRE INC. 8754

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

ENTREPRISES MONTPALE LTÉE 8754
ENTREPRISES ROSENFIELD LTÉE 8754
ENTREPRISES SHP LTÉE (LES) 8755
FROSST (CHARLES E.) & CO. 8755
GALI INTERNATIONAL INC. 8755
LAFORTUNE (JACQUES) & FRÈRES INC. 8755
LEAVOY (W.H.) & SONS LIMITED 8755
LEAVOY (W.H.) ET FILS LTÉE 8755
MOLINI (LAURENT) INC. 8755
NICHOLSON (MAURICE) LTD. 8755
NICHOLSON (MAURICE) LTÉE 8755
NORTHPARK INVESTMENT LTD. 8756
PERRIER, DAOUST ET ASSOCIÉS INC. 8756
PLACEMENTS CANABEC LTÉE (LES) 8753
PLACEMENTS GILLES LONGTIN LTÉE (LES) 8756
PRODUCTION ADAPTEL INC. 8756
PRODUITS DE PAPIER EF-EF VILLE MARIE LTÉE (LES) 8756
PRODUITS DE PAPIER VILLE MARIE LTÉE (LES) 8756
RÉNOVATIONS GILLES DUQUETTE INC. (LES) 8756
ROSENBERG (S.) INC. 8756
SERVICES DE GESTION HOLLY INC. 8756
SERVICES DE NETTOYAGE FRANÇOIS LTÉE (LES) 8757
SOCIÉTÉ BIOSPA INC. 8757
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE FINANCEMENT LTÉE (LA) 8753
SOCIÉTÉ DE GESTION ACTE INC. 8757
SUPERMARCHÉ G & C INCORPORÉ 8757
TOSCANA FURNITURE INC. 8757
ZIRCO INC. 8757

DISSOLUTION (Article 28)

AGENCES PIERRE SAINSOT INC. 8714
CHÂTEAUGUAY SUPERTEST SERVICE STATION LTD. 8714
CLUB DE MOTO T.E.C. LA TUQUE INC. 8714
CONSTRUCTIONS BOUFFARD & FILS INC. 8714
CORPORATION MARY GOODMAN (LA) 8714
CULTURE LUCE INC. 8714
DEVELOPMENT PLATEAU ST. JANVIER INC. 8714
DISTRIBUTEUR DE COUVRE-PLANCHERS CITADELLE INC. 8714
ÉDITIONS DES ALIZÉS 8714
ENTREPRISES GIROMA INC. 8714
GEORGIAN DEVELOPMENTS LTD. 8714
HÔTEL LAFAYETTE MONTRÉAL INC. 8714
KIRAKO LTD. 8714
LUREMAR INC. 8714
MILLER CLOTHING MFG. CO. LTD. (THE) 8714
MONT-LAURIER JOURNAL, INC. 8714
NATIONAL YO-YO & BO-LO COMPANY LTD. 8714
PLOMBERIE CARON INC. 8715
RAD-MED INC. 8715
RUSSOCAR QUÉBEC INC. 8715
SERVICES ADMINISTRATIFS D.G.C. INC. 8715
SERVICES CASTOR INC. (LES) 8715
SHUCHAT FRANCHISES (DRUMMONDVILLE) INC. 8715
SILVER DISTRIBUTORS INC. 8715
TESSIER (JEAN-GUY) LIMITÉE 8715
THIRTY SIX DEVELOPMENTS LTD. 8715

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES — *suite*

Page

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

AMEUBLEMENTS LE KANGOUROU INC. 8715
CLUB RÉGIONAL VAUDREUIL DE PATINAGE DE VITESSE INC. 8715
FONDATION ROLAND ET GERMAINE PLANTE 8715
LISS HOLDINGS LTD. 8715
LUXUS IMPORTERS LTD. 8716
MINES GOLDCOP LIMITÉE (LES) 8716
PATROUILLE SUR SKI ST-JEAN INC. 8716
ROVER LTD. 8716
STUDIO PHOTO NAPOLI INCORPORÉE 8716
VÊTEMENTS ANTHONY EDWARD LTÉE (LES) 8716

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

BAILLARGEON, BRETON & ASSOCIÉS INC. 8716
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'ANCIENNE-LORETTE INC. 8716
CLUB SARCELLE DE ST-MÉTHODE INC. 8716
FONDATION MARC GOULET INC. 8716
FONDS GABRIELLE ROY 8716
GARDERIE LA BERGERIE INC. 8716
GARDERIE LA BOURGEONNIÈRE INC. 8716
GARDERIE LA POUSSINIÈRE INC. 8717
OTTAWA RIVER OUTFITTERS LIMITED 8717
PLACEMENTS B.B.E.A. INC. (LES) 8716
POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE OTTAWA INC. 8717

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

1861-5229 QUÉBEC INC. 8717
1862-1375 QUÉBEC INC. 8717
1862-4569 QUÉBEC INC. 8717
1862-4692 QUÉBEC INC. 8717
1862-4700 QUÉBEC INC. 8717
1862-4767 QUÉBEC INC. 8717
1862-4874 QUÉBEC INC. 8717
1862-4965 QUÉBEC INC. 8717
1862-4973 QUÉBEC INC. 8717
1862-5137 QUÉBEC INC. 8717
1862-5145 QUÉBEC INC. 8717
1862-5186 QUÉBEC INC. 8718
1862-5194 QUÉBEC INC. 8718
1862-5202 QUÉBEC INC. 8718
1862-5251 QUÉBEC INC. 8718
1862-5335 QUÉBEC INC. 8718
1862-5343 QUÉBEC INC. 8718
1862-6135 QUÉBEC INC. 8718
1862-6283 QUÉBEC INC. 8718
1862-6366 QUÉBEC INC. 8718
1862-6374 QUÉBEC INC. 8718
1862-6382 QUÉBEC INC. 8718
1862-6408 QUÉBEC INC. 8718
1862-6416 QUÉBEC INC. 8718
1862-6424 QUÉBEC INC. 8718
1862-6861 QUÉBEC INC. 8718
1862-6994 QUÉBEC INC. 8718
1862-8008 QUÉBEC INC. 8718
1862-8016 QUÉBEC INC. 8718
1862-8024 QUÉBEC INC. 8718

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

A.F. ÉCONOMIQUE AUTO INC. 8719
ADMINISTRATION INDUSTRIELLE DE MONTRÉAL LTÉE 8719
AGENCE ARTISTIQUE SELECT INC. 8719
AMI DE LA FERME LAITIÈRE INC. (L') 8719
AMUSEMENTS LOVETT & LAVOIE INC. (LES) 8719
ASSOCIÉS-DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS EN ALIMENTATION (RICHELIEU — ST-HYACINTHE) INC. 8719
ASSURANCES FRANÇOIS BOUCHARD INC. (LES) 8719
ASSURANCES GAGNON, LAMONTAGNE & ASSOCIÉS INC. (LES) 8719
AUBERGE DES SABLONS INC. 8719
AUTOBUS GERMAIN GIRARD INC. 8719
AUTOBUS SHAWINIGAN-GRAND'MÈRE-SAINT-GEORGES INC. 8719
AUTOMOTEUR F.D. (1982) INC. 8719
BAR SALON DE L'HÔTEL MODERNE INC. 8719
BEAULIEU (J. E.) & ASSOCIÉS LTÉE 8719
BERGERON (MOZART) INC. 8719
BOISERIE DELSON INC. (LA) 8719
BOUCHARD (JACQUELINE) INC. 8719
BOUCHARD (MAURICE) SILENCIEUX INC. 8719
BOUCHERIE DES HALLES DE STE-FOY INC. 8719
BOUTIQUE MODEBEC INC. 8720
BOUTIQUE ROBERT CHANDAILS T-SHIRTS & JEANS INC. 8720
BREUVAGES MINI POP INC. (LES) 8720
BRISEBOIS (ÉTHIER) INC. 8720
CASSE-CROÛTE MINI-CHEF INC. (LE) 8720
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE À LA RUCHE INC. 8720
CIE ROLSA INC. 8720
CLAUDAL TAXI INC. 8720
CLINQUE MAGNÉTO-THÉRAPIE DE MONTRÉAL INC. 8720
COMPAGNIE DE BOIS JABCO INC. (LA) 8720
COMPAGNIE DE GESTION C.M.S. INC. (LA) 8720
CONFISERIE LEBLANC INC. 8720
CONSTRUCTION JACQUES TELLIER INC. 8720
CONSTRUCTIONS C.S.L. INC. (LES) 8720
CONSTRUCTIONS DIDO INC. (LES) 8720
CONSTRUCTIONS P.-E. LALIBERTÉ INC. (LES) 8720
CONSTRUCTIONS SANAJIT INC. (LES) 8720
CORPORATION D'ÉNERGIE INSULKING (QUÉBEC) LTÉE (LA) 8720
COUPE-FROID DE L'ESTRIE INC. (LES) 8721
COUPE-FROID PRIMA INC. 8721
CUNNINGHAM-LIMP QUÉBEC LTÉE 8721
D.M. INSTALLATION DE PISCINES INC. 8721
DÉGÈLEMENT GOUDREAU INC. 8721
DÉNEIGEMENT FORTIN & DROUIN INC. 8721
DÉPANNEUR G. & S. TOUGAS INC. 8721
DÉPANNEUR LA PROVIDENCE INC. 8721
DÉSILETS (ROMÉO) INC. 8721
DESJARDINS, BOUSQUET & CIE INC. 8721
DISRAELI SPORTS INC. 8721
DISTRIBUTION STE-FOY (1982) LTÉE 8721
DISTRIBUTIONS A.P.F. LTÉE (LES) 8721
DISTRIBUTIONS CA-JOU INC. 8721
DUOMICHE INC. 8721
ÉCURIE SERGE ET RÉAL TURENNE INC. 8721
ÉDITIONS BEAU-BOURG INC. (LES) 8721
ÉLECTRIQUE M.V. INC. 8721
ÉLECTRO MAIL INC. 8721
ÉNERGICAN LTÉE 8722
ENTREPRISES COFFRE CONCEPT INC. (LES) 8722
ENTREPRISES DE COMMERCE MIGLIARA INC. (LES) 8722

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GÉNERALE BEAU ROY INC. (LES) 8722
ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION MALENFANT INC. (LES) 8722
ENTREPRISES DÉZIEL DEA INC. 8722
ENTREPRISES FORESTIÈRES MAURICE CHARBONNEAU INC. (LES) 8722
ENTREPRISES HORTICOLES BASIGNAC LTÉE 8722
ENTREPRISES MICOSI INC. (LES) 8722
ENTREPRISES MULTI J.A. INC. (LES) 8722
ÉPICERIE D.N. INC. 8722
ÉQUIPEMENT DE FORAGE ABITIBI INC. 8722
FAGUY MONDOUX INC. 8722
FAUX CADRES JACLOR (1982) INC. 8722
FERME DF (1982) INC. 8722
FERME LÉO PAUL CAMPEAU ET FILS INC. 8722
FILMS DE L'ESQUIF INC. (LES) 8722
FLAMBOIS LTÉE 8722
FLEURISTE ST-CÉSAIRE INC. 8723
FORME TEE-SHIRT INTERNATIONALE INC. 8723
GARAGE A. & R. LAROCHE INC. 8723
GARAGE B. LÉGARÉ & FILS INC. 8723
GARAGE YVES BERGERON INC. 8723
GESTION BELLAVANCE DURAND LTÉE 8723
GESTION CLAUDE BRASSARD INC. 8723
GESTION CONDOVA INC. 8723
GESTION D. BABIN INC. 8723
GESTION D.S. 50 INC. 8723
GESTION DE VIL INC. 8723
GESTION FELMA INC. 8723
GESTION FERMA INC. 8723
GESTION G.M.M. INC. 8723
GESTION GILLES PROVENCHER INC. 8723
GESTION J.F. INC. 8723
GESTION J.L. MALOUIN INC. 8723
GESTION JACQUES CROTEAU INC. 8723
GESTION JEAN-CLAUDE BESNARD INC. 8723
GESTION LISIRO INC. 8724
GESTION M. CHAREST INC. 8724
GESTION MILMONDE INC. 8724
GESTION NORLY INC. 8724
GESTIONS DIFLAN INC. 8724
GIGAU AUTO INC. 8724
HARAS DE FRESNIÈRE INC. 8724
IMAGES V INC. 8724
IMMEUBLES ASSELIN ET PERREAULT INC. (LES) 8724
IMMEUBLES FRANCE POULIN INC. (LES) 8724
IMPRIMERIE A. GARNEAU INC. 8724
INDUSTRIES P.D.R. INC. (LES) 8724
JABCO LUMBER COMPANY INC. 8724
K & G BUILDING MAINTENANCE SERVICES LTD. 8726
LABORATOIRE DE COSMÉTOLOGIE DU QUÉBEC INC. 8724
LABORATOIRE DENTAIRE LAVAL INC. 8724
LATOUR (ANDRÉ) & ASSOCIÉS INC. 8724
LAURIER 113 INC. 8724
LEMIEUX (J.L.) & FILS INC. 8724
LÉVEILLÉ ET ASSOCIÉS (QUÉBEC) INC. 8724
MAGASIN GIVIA INC. 8724
MAGCO INC. 8725
MARCEAU POUR ENFANTS, INC. 8725
MARCHÉ MONTPELLIER LTÉE 8725
MATÉRIAUX DE LA DAME DE BELOEIL LTÉE 8725
MERCI BON COUT INC. 8725

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

MICRO INFORMATIQUE PROFESSIONNELLE MIP INC. ... 8725
MIGLIARA BUSINESS ENTERPRISES INC. ... 8722
MONTGOLFIÈRE RE/MAX INC. (LA) ... 8725
MOULÉES B.P. INC. (LES) ... 8725
NORFRUIT INC. ... 8725
PÊCHERIES ATLANTIQUES DU QUÉBEC INC. ... 8725
PESTI PRO INC. ... 8725
PLACEMENTS CANDEBEC INC. (LES) ... 8725
PLACEMENTS MARCEL BÉRARD INC. (LES) ... 8725
PLACEMENTS MAXIME INC. ... 8725
PLACEMENTS MICHEL GRAVEL INC. (LES) ... 8725
PLACEMENTS R.E.L. INC. (LES) ... 8725
PLACEMENTS ROYMY INC. (LES) ... 8725
PLIAGES MASKINONGÉ INC. (LES) ... 8725
PLOMBERIE & GICLEURS GUILCO INC. ... 8725
POINT SERVICE TÉLÉPHONIQUE K.R.T.-RIMOUSKI INC. (AU) ... 8726
PRINCIPE AUTOMOBILES INC. ... 8726
PRO DU PINCEAU INC. (LE) ... 8726
PRODUCTIONS VIDÉOPHONIC INC. (LES) ... 8726
PROMOTIONS GELMEC INC. ... 8726
RÉNOVATION BELLE-VILLE INC. ... 8726
RESTAURANTS JOSEPH INC. (LES) ... 8726
SALLE DE QUILLES AMOS INC. ... 8726
SALON DE COIFFURE PLACE ST-LUC INC. ... 8726
SERVICE DE PONTS ROULANTS G.L. INC. ... 8726
SERVICES D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES K & G LTÉE ... 8726
SIDHABEC INC. ... 8726
SMITH T.V. SALES & SERVICE (1982) INC. ... 8727
SOGESPIERRE INC. ... 8726
SPORTS VERSAILLES INC. ... 8726
STATION-SERVICE DU FAUBOURG INC. ... 8726
STÉRÉOPHILE INC. (LE) ... 8726
SYS-MIK INC. ... 8726
TEE-SHIRT FORM INTERNATIONAL INC. ... 8723
TÉLÉVISEUR SMITH (1982) INC. ... 8727
TRANSMISSION CLAUDE BREAULT (1982) INC. ... 8727
TRANSPORT ANDRÉ LABELLE INC. ... 8727
TRANSPORT BÉNARD ET LAFORTUNE INC. ... 8727
TRANSPORT BERNIÈRES INC. ... 8727
TRANSPORT BERTHIER ROY INC. ... 8727
TRANSPORT DANIEL FRÉCHETTE INC. ... 8727
TRANSPORT JACQUES FRÉCHETTE INC. ... 8727
TRANSPORT JEAN-MARC BENOIT INC. ... 8727
TRANSPORT JEAN-MARC DESROCHERS INC. ... 8727
TRANSPORT LIONEL VACHON & FILS INC. ... 8727
TRANSPORT MARIO VADEBONCOEUR INC. ... 8727
TRANSPORT MAURICE LACHAPELLE INC. ... 8727
TRANSPORT PIERRE SENNEVILLE INC. ... 8727
TRANSPORT ROBERT BERTHELET INC. ... 8727
TRANSPORT ROGER LALONDE INC. ... 8727
TRANSPORT STÉPHANE VAN DEN BREMT INC. ... 8727
TRANSPORT WILLIAM BOUCHER INC. ... 8727
TRANSPORTS CELLARD LTÉE ... 8727
TRÉPANIER & FILS (ROUYN) INC. ... 8728
TRIOPTO INC. ... 8728
VIDÉO MISSION 2001 INC. ... 8728
VIEL (J.J.) INC. ... 8728
VINCENT (A.) INC. ... 8728

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES — *suite*

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

BOUCHER (RENÉ) INC. 8728
CINÉMA OPÉRA INC. 8728
COMPAGNIE DE CARCAJOU LTEE (LA) 8728
CONSULTANTS LAPOINTE, BEAUCHAMPS, REYNOLDS, CÔTÉ & DEROME INC. (LES) 8728
ENTREPRISES CODIAC INC.(LES) 8728
ENTREPRISES CUSSON ET PAULIN LTÉE (LES) 8728
ENTREPRISES I.S.P. INC.(LES) 8728
GESTION G.T.R. LTÉE 8728
GESTION MARC LAROCHE INC. 8728
HORTIBEAUCE INC. 8729
LOCATION DE VÉHICULES NADEAU INC. 8729
LORD (BERTRAND) INC. 8729
MACHINERIES AGRICOLES G.M.R. INC. 8729
MARCHÉ MODERNE LTÉE 8729
MOTEL-HÔTEL ROND-POINT INC. 8729
TOUSIGNANT & ASSOCIÉS INC. 8729

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

ENTREPRISES BARNABÉ INC. (LES) 8729
GEOFFRION, LECLERC INC. 8729
MELANÇON, BOYER ET ASSOCIÉS INC. 8729
MOTEL-HÔTEL ROND-POINT INC. 8729
NORFRUIT INC. 8729
PLAZA MARIEVILLE INC. 8730

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

1631-8404 QUÉBEC INC. 8732
1846-6524 QUÉBEC INC. 8730
1852-0205 QUÉBEC INC. 8730
1853-6623 QUÉBEC INC. 8730
1854-0062 QUÉBEC INC. 8730
1858-2858 QUÉBEC INC. 8730
1858-6727 QUÉBEC INC. 8730
1859-2667 QUÉBEC INC. 8730
1860-6871 QUÉBEC INC. 8730
1861-5377 QUÉBEC INC. 8730
1861-6698 QUÉBEC INC. 8730
1862-5269 QUÉBEC INC. 8732
AGENCE LES FLORALIES INC. 8730
AGRO-ÉNERGIE DU QUÉBEC INC. 8733
AIREAUTEC INC. 8731
AMBULANCES MALARTIC INC. (LES) 8730
ANTONY (HENRIETTA) INC. 8731
B.C. ÉLECTRONIQUE INC. 8731
BRIEN (LUC) INC. 8731
BROUILLARD (R.) ET FILS INC. 8731
CANADA DACTYLOGRAPHE INC. 8731
CAPRICE ENTERPRISES INC. 8730
CENTRE D'AUTOBUS SCOLAIRES LOTBINIÈRE INC. 8731
COMPAGNIE DE PAPIER Q.N.S. LIMITÉE (LA) 8731
COMPAGNIE DE PRODUITS FAVORITE LIMITÉE (LA) 8731
COMPAGNIE PHARMACO-CHIMIQUE, INC. 8731
COTATIONS D'ANNUITÉ J.C. MATTE & FILS LTÉE 8731
COURTAGE D'ANNUITÉ J.C. MATTE & FILS LTÉE 8731
DÉ-KO PLUS INC. 8731
ENCAMH INC. 8731
ENTREPRISES CAPRICE INC. (LES) 8730
ENTREPRISES DOLMEN INC. (LES) 8731

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

ENTREPRISES LAGACÉ (1982) INC. (LES) 8731
ENTREPRISES SYL-SAINT LTÉE (LES) 8730
ÉQUIPEMENTS LOURDS SYLIN INC. 8730
ÉQUIPEMENTS MARCEL DUBÉ INC. (LES) 8731
EXCAVATION ST-JOSEPH INC. 8732
FAUX CADRES JACLOR INC. 8732
FERME ALPHÈGE MORIN ET FILS INC. 8732
FILMS VISION 4 INC. (LES) 8730
FORTIN (JACQUES) INC. 8732
FOURNIER (NELSON) INC. 8732
GESTION ARBI LTÉE 8732
GESTION FONDREX INC. 8732
GESTION LEMARMO INC. 8730
IMMEUBES BOSWELL INC. (LES) 8732
IMMEUBLES IMPÉRIAL INC. (LES) 8732
IMMEUBLES INTER-MÉTRO INC. (LES) 8732
IMMEUBLES R.T. ARMAND INC. (LES) 8732
INDUSTRIES FONDREX INC. 8732
LITHOGRAPHIE ROSEMONT INC. 8732
MACLAV INC. 8730
MANAC INC. 8732
MARAÎCHERS UNIS DE LOTBINIÈRE INC. (LES) 8732
MEUBLES PRINCEVILLE INC. (LES) 8732
MICRO-LOGIC D'APPLICATIONS M. L. A. INC. 8732
NORFRUIT INC. 8732
OSSIO & MUNOZ LTÉE 8732
PRINCEVILLE FURNITURE INC. 8732
PRODUITS CHIMIQUES NEW RECORD INC. 8733
QUIJANO (JEAN PIERRE) & ASSOCIÉS INC. 8733
RE/MAX-PRESTIGE INC. 8733
RESTAURANT DU MARCHÉ AUX PUCES 640 INC. 8730
SERVICE DE PLOMBERIE VERVILLE INC. 8733
STATION SERVICE CLAUDE VILLENEUVE INC. 8730
STRUBEC INC. 8733
SYSTÈMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DRUMMOND INC. 8733
TECHNITRANS INC. 8733
TRANSPORT LOTBINIÈRE INC. 8731
VERVILLE (MARCEL) INC. 8733

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

INVESTISSEMENTS G.M.H.T. INC. (LES) 8733

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

27E PROMOTION DES SCIENCES APPLIQUÉES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC. (LA) 8734
AÉRO-CLUB « AVIATION 2000 » (L') 8734
ALLIANCE DES PROFESSEURS DE DANSE DU QUÉBEC INC. 8734
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE DISRAËLI INC. 8734
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE GRANADA INC. 8734
ASSOCIATION DE PLEIN-AIR THÉ DES BOIS 8734
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTRONIQUE DU C.E.G.E.P. ST-LAURENT (A.E.E.C.SL) 8734
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN MINES ET MÉTALLURGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. 8734
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (AEGUL) 8734
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES D'OTTER LAKE INC. (L') 8734
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU BRAS DU NORD, SECTEUR VALIN (L') 8734
ASSOCIATION DES VENDEURS DU MARCHÉ PUBLIC DE VICTORIAVILLE INC. 8734
ASSOCIATION ÉTUDIANTE EN GESTION ET INTERVENTION TOURISTIQUES (A.E.G.I.T.) 8735
ASSOCIATION JEAN-VIC (L') 8735

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — *suite*

ASSOCIATION LES CHABLIS 8735
ASSOCIATION MONTRÉALAISE DES ARTS ET DES TRADITIONS POPULAIRES (A.M.A.T.P.) 8735
BASE DE PLEIN-AIR DES OUTAOUAIS INC. (LA) 8735
BRISE DU LAC (LA) 8735
CARREFOUR DES PITCHOU 8735
CARREFOUR JEUNESSE OPTIMISTE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 8735
CENTRE CIVIQUE DE VALLEYFIELD INC. 8735
CERCLE DES FERMIÈRES DE PABOS-MILLS 8735
CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN D'HALTÉROPHILIE 1982 INC. 8735
CHOEUR PRÉLUDE INC. (LE) 8735
CLUB BALLON-BALAI MASCULIN DE ST-ISIDORE INC. 8735
CLUB DE HOCKEY LES AMBASSADEURS DE SHERBROOKE INC. (LE) 8735
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE 8735
CLUB DES AMATEURS DE SPORT DE GRANBY INC. 8735
CLUB DES HUIT PÊCHEURS INC. (LE) 8735
CLUB RADIO AMATEUR WEST ISLAND 8736
CLUB T.S.D. KARATÉ DOJO DE VALLEYFIELD INC. 8736
COMITÉ LOISIRS DE LA TOURELLE 8736
COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL DE VILLE ÎLE PERROT INC. 8736
COMMISSION DU HOCKEY MINEUR DE ST-LOUIS-DE-FRANCE (LA) 8736
CONCEPT ECO-PLEIN-AIR LE BALUCHON INC. 8736
CONCERNED GHANAIANS OF QUÉBEC INC. 8737
ÉCLAIRS DE ST-HUBERT INC. (LES) 8736
ENCLAVE SOCIALE DE LA RÉGION SENNETERRE-BARRAUTE (L') 8736
FESTIVAL INTERNATIONAL QUÉBÉCOIS DU SPECTACLE POUR ENFANTS INC. (LE) 8736
FONDATION DE LA SOCIETE HISTORIQUE DE LA GASPESIE INC. (LA) 8736
FONDATION DU THÉÂTRE DU TRIDENT INC. (LA) 8736
GARDERIE BÉBÉJOU 8736
GARDERIE DE LA COLLINE 8736
GROUPE SPORTIF DES LAOTIENS DU QUÉBEC: « LAOS » 8736
HABITATIONS ST-ANDRÉ-AVELLIN INC. (LES) 8736
LIGUE DE HOCKEY COMMERCIALE DE CHIBOUGAMAU INC. 8736
LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE RACINE-SUR-LE-LAC INC. 8737
LIGUE LES MARDIS GAIS INC. 8737
LOCAL #61 — TROIS-RIVIÈRES DE L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS ET INDIENS SANS-STATUT (QUÉBEC) INC. 8737
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE SAINT-NAZAIRE, DORCHESTER, QUÉBEC (L') 8737
OEUVRE VINCENT DE ST-GEORGES-OUEST 8737
OPTION TRAVAIL INC. 8737
ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1898 CHIBOUGAMAU (L') 8737
OROMO ASSOCIATION D'AIDE DU QUÉBEC 8737
OTTER LAKE VOLONTARY FIRE BRIGADE ASSOCIATION INC. 8734
PRODUCTIONS KAMATO 8737
RALLIEMENT DES JEAN-RABELIENS ET JEAN-RABELIENNES 8737
RALLYE DE LA CAPITALE INC. (LE) 8737
REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, UNIVERSITÉ LAVAL 8737
REGROUPEMENT DES SANS-EMPLOIS DE VICTORIAVILLE 8737
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PHLÉBOLOGIE 8737
SOCIÉTÉ DE PROMOTION CULTURELLE ET TECHNIQUE DU QUARTIER PETIT CHAMPLAIN 8737
SOUCIEUX GHANÉENS DU QUÉBEC INC. 8737
THÉÂTRE À FLEUR DE POT 8738
THÉÂTRE DES ALENTOURS (LE) 8738

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

NOUVEAU PERMIS

COMPAGNIE DE PROSPECTION SISMIQUE DU CANADA INC. 8738
TRANSPORTS BUTLER LTÉE 8738

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES — *suite*

Page

PERMIS

BIJOUTIERS GOULD LTÉE 8738
SERVICES DE PUBLICITÉ CRITERION INC. 8738

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

UNERGIE INC. (*L.P.S.*) 8757

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

DESMARAIS, JOSEPH STANLEY 8758
DION, ARTHUR 8758
LAFRANCE, JEAN-PAUL 8758
LEVESQUE, FERNAND 8758
MACDONALD, TERRY 8758
MARCOTTE, SYLVAIN 8758
PELCHAT, JEAN-CLAUDE 8759
POMINVILLE, ADRIEN 8759

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES VIGNOBLES (LA) 8739
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE FAUBOURG 8739

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

PATRY, HENRI et ALDÉA PITT 8759
PLESSISVILLE, VILLE 8759
SAINT-CHARLES-DE-MANDEVILLE, MUNICIPALITÉ 8760
SHAWINIGAN, VILLE 8760
SUCCESSION ARTHUR BOUSQUET 8760
SUCCESSION JOSEPH-ALBERT TARDIF 8761

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

PRONOVOST (E.) INC. 8761

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DE BIENS CULTURELS

CALVAIRE D'OKA (*Oka*) 8761
FOUR À PAIN (*Saint-Luc*) 8762

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉ(S) MINISTÉRIEL(S)

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE 8763

CADASTRES

SAINTE-ANNE, PAROISSE (*Erratum*) 8811

DIVERS

ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE NUMÉRO 07-79 DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES CONCERNANT CERTAINS TERRAINS RESERVÉS POUR FIN DE TRAVAUX D'INVENTAIRES ET DE RECHERCHES MINIERS 8764

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES — *suite*

Page

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-HENRI DE MASCOUCHE (*Changement de siège social*) 8764
LA PHILADELPHIA MANUFACTURERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE (*Demande de modification de permis*) 8765
MONY REINSURANCE CORPORATION (*Demande de permis*) 8765
PHILADELPHIA MANUFACTURERS MUTUAL INSURANCE COMPANY (*Demande de modification de permis*) 8765

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

CLUB AUTOMOBILE TRIUMPH CANADA 8739
CLUB DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOS MODIFIÉES DE GRANBY INC. 8739
CLUB OPTIMISTE ST-JACQUES DE MONTRÉAL 8739
SYNDICAT D'INVESTISSEMENTS DE HULL INC. 8740

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL CINQUIÈME SAISON (*L.P.S.*) 8765

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

ROYAL BANK MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) 8765
SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE (*Permis*) 8765

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BLAINVILLE, VILLE 8766
JONQUIÈRE, VILLE 8766
LA MALBAIE, VILLE 8767
LACHENAIE, VILLE 8768
MANSFIELD ET PONTEFRACT, CANTONS UNIS 8769
PORT-CARTIER, VILLE 8770
RIGAUD, VILLE 8770
SAINTE-ADÈLE, VILLE 8771
SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR, PAROISSE 8772
THETFORD-MINES, VILLE 8773

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC. (CSN) (*Changement de nom*) 8774
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA) (*Changement de nom*) 8774
SYNDICAT DU VÊTEMENT DE QUÉBEC INC. (C.S.D.) (*Changement de nom*) 8774

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ARTHABASKA

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. GAUTHIER *ET AL.* 8774
CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE c. BEAUDOIN 8775
CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE c. GUAY 8775
CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE c. GUAY 8776

BEAUHARNOIS

BANQUE DE MONTRÉAL c. PIGEON 8776
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. HARBUS 8777

VENTE(S) PAR SHÉRIF

Page

BEAUHARNOIS — *suite*

BOISERIES RAYMOND INC. c. DAOUST 8778
BOISERIES RAYMOND INC. c. DAOUST 8778
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DE BELLERIVE c. DAOUST *ET AL.* 8778
CAISSE POPULAIRE ST-CONSTANT c. CASTONGUAY *ET AL.* 8779

BEDFORD

LESSARD c. BOUTHILLETTE *ET AL.* 8779

DRUMMOND

CAISSE POPULAIRE ST-SIMON DE DRUMMOND (LA) c. LAPLANTE *ET AL.* 8780

GASPÉ

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUGUAY 8780
BANQUE ROYALE DU CANADA c. FURLONG 8781
BANQUE ROYALE DU CANADA c. GALERIE DE L'AUTO CHANDLER INC, FURLONG INVESTMENT LTÉE *ET AL.* 8781

JOLIETTE

BANQUE DE MONTRÉAL c. MANSEAU (*Erratum*) 8811

KAMOURASKA

CENTRE DE MATÉRIAUX USAGÉS ET NEUFS INC c. LES CONTREPLAQUÉS G. RIOUX INC. 8782

LABELLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. LACHAINE 8783
LAURIER c. BERGERON 8784

MINGAN

BANQUE DE MONTRÉAL c. CHRÉTIEN *ET AL.* 8784
BANQUE DE MONTRÉAL c. PICARD *ET AL.* 8785
CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER c. CORMIER 8785
CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER c. LAPIERRE 8786
CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER c. PROULX 8786
GIRARD (JOS) & FILS INC. c. MARCOUX MERCIER 8786

MONTRÉAL

BANQUE DE MONTRÉAL c. CHOUINARD 8787
BRICA CONSTRUCTION INC. c. LES TERRASSES BELLAVISTA INC. *ET AL.* 8787
BENOIT c. SPINNER *ET AL.* 8788
MATÉRIAUX BO-FER LTÉE (LES) c. GESTION KATER INC. 8788
SERVAY MANAGEMENT LTD c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. *ET AL.* 8789

ROBERVAL

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. LE TOIT 2000 (LAC ST-JEAN) INC. 8789
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. LE TOIT 2000 (LAC ST-JEAN) INC. 8790

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. DEMERS 8790

TERREBONNE

BANQUE DE MONTRÉAL c. CHAMPAGNE 8791
ÉBÉNISTERIE LE CLOUTIER INC. c. PIETRINFERNO 8791
LONGPRÉ (LÉAS) & FILS INC. c. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE B.C.P. INC. 8792

VENTE(S) POUR TAXES

Page

AMOS, VILLE 8792
BELOEIL, VILLE 8794
DORION, VILLE 8801
HAUTERIVE, VILLE 8801
MALARTIC, VILLE 8804
RIGAUD, VILLE 8805
SAINT-RÉDEMPTEUR, VILLE 8806
VAL-D'OR, VILLE 8807